

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 20 JUIN 2019**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	25
Absents représentés	16
Absents excusés	2
Absents non excusés	2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT JUIN à VINGT HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 juin 2019 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS (à partir du CRDB et jusqu'au vote du point 2.2), M. PRAT, Mme WOJCIECHOWSKI, M. BEAUBILLARD, Mme SEBAIHI, M. MOKRANI (à partir du vote du point 1) adjoints au Maire.

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, MM. CHIESA, ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, M. SEBKHI (à partir du CRDB et jusqu'au vote du point 1), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA (jusqu'au vote du point 1), M. ZAVALLONE, Mmes LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD (à partir du vote du point 2), AUBRY (à partir du vote du point 1), Mmes BAILLON, BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par Mme. PAURON (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
 M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. HEFAD,
 Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par Mme. MISSLIN,
 M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme SPIRO,
 Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. CHIESA,
 Mme BERNARD Méhadée, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
 M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par Mme KIROUANE (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
 Mme ZERNER, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER,
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SEBKHI (à partir du compte-rendu des débats), et par Mme MACEDO (à partir du vote du point 2.1),
 M. AIT AMARA, conseiller municipal, représenté par M. PRAT (à partir du vote du point 2),
 Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD,
 Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (à partir du vote du point 1),
 Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par Mme ANDRIA,
 M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par Mme LE FRANC (jusqu'au vote du point 1),
 Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD Sandrine,
 M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI (à partir du vote du point 2.1).

ABSENTS EXCUSES

M. BELABBAS, adjoint au Maire (à partir du vote du point 3),
 Mme PIERON, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),
 M. SEBKHI, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance).

ABSENTS NON EXCUSES

Mme APPOLAIRE, conseillère municipale (jusqu'au vote du vœu 1),
 M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme WOJCIECHOWSKI ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(33 voix pour et 8 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. BOUYSSOU. - « Mesdames et Messieurs, chers amis, bienvenue à toutes et à tous. Je salue en particulier les représentants du collectif An Nour et de la communauté musulmane d'Ivry qui nous font l'amitié de leur présence nombreuse ce soir dans notre salle du Conseil municipal, puisque nous allons dans quelques minutes avoir un débat sur le protocole d'accord qui va nous permettre d'avancer sur l'édification d'une mosquée à Ivry. C'est un événement d'importance qui justifie très largement votre présence dans cette maison commune ce soir. Je vous souhaite très sincèrement la bienvenue.

Conformément à la tradition, je vais faire l'état des présences. La conjoncture fait que nous avons ce soir beaucoup d'absents, mais le quorum est atteint et tous les absents sont représentés. C'est une bonne chose.

Nous avons un petit sujet ce soir d'entrée, c'est que nous n'avons pas notre traditionnelle secrétaire de séance. C'est d'ordinaire Séverine Peter qui a cette responsabilité. Je vais risquer une proposition hasardeuse au sein de l'exécutif municipal, et je propose que cette difficile charge revienne au premier adjoint ici présent. Je suis certain que c'est un grand honneur qui t'échoie. Y a-t-il d'autres propositions pour assurer le secrétariat de séance ? Non ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Si vous êtes plus nombreux que d'habitude à voter pour Romain Marchand, Séverine Peter va être vexée.

J'en étais sûr. J'ai fait une provocation, Sandrine Bernard, c'est une déclaration d'amour au premier adjoint que tu viens de faire n'est-ce pas ? Tu es vraiment pour ? Non, ce n'est pas moi qui décide de ton vote, je n'ai pas encore ce pouvoir sur le parti socialiste. Qui s'abstient ? Merci. Qui est contre ? Pas de prise de part au vote ? Romain Marchand, tu as failli être élu avec la voix de Sandrine Bernard, ce qui eut été un événement, et qui aurait constitué en même temps un incident diplomatique.

J'ai quelques informations à vous donner. Un additif qui a été transmis via Fast élus, il est dans les sous-mains pour Messieurs Vallat et Aubry concernant le point 46 : l'attribution d'une subvention à la caisse de grève des enseignants de l'Education nationale. Comme c'est sur une proposition du groupe socialiste et de Sandrine Bernard, peut-être y reviendrons-nous dans les affaires sans présentation orale pour souligner l'importance de ce geste.

Ensuite, concernant le compte administratif. J'ai dû oublier de dire que Mehdy Belabbas a confié une procuration provisoire à Charlotte Paurron, il nous rejoindra en cours de séance. Il est en retard, mais il va arriver incessamment sous peu. Sur le point du Compte administratif, les conseillers doivent signer deux feuilles de présence pour l'envoi en préfecture des documents réglementaires. Les conseillers mandataires ne doivent pas signer pour leurs mandants. Ils sont très nombreux ce soir, donc vous ne signez que pour vous.

En vue de l'examen de ce point, et là, j'ai un problème, parce que je viens de faire désigner Romain Marchand comme secrétaire de séance. Je peux revenir sur le vote ? J'ai fait une bêtise Romain Marchand en te proposant cette lourde responsabilité, comme je vais devoir être en dehors de la salle pour le vote du compte administratif, sinon, ma présence physique peut être considérée comme une pression sur le vote du Conseil. Romain Marchand ne peut pas faire les deux, il ne peut pas être secrétaire et présider. Je souhaite qu'il préside, donc je remets en cause le vote que je viens de vous faire accomplir.

Je propose dans l'exécutif municipal Bozena Wojciechowski comme secrétaire de séance, tu es la première sur laquelle mon regard est tombé. Désolé pour ce contre-temps. Y a-t-il

d'autres candidatures ? Non. Qui est pour cette candidature ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Il n'y a pas de geste politique, tu vois Romain Marchand tu es très populaire. Tu présideras donc la séance quand je devrai sortir. »

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Bozena Wojciechowski, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Mme Wojciechowski ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(33 voix pour et 8 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA, POURRIOT, BAILLON, BERNARD Sandrine, M. VALLAT SIRIYOTHA)

M. BOUYSSOU. - *« Sur le point 4, le bilan de la politique d'attribution de la ville d'Ivry-sur-Seine en matière de logement, en accord avec Medhi Mokrani, nous avons reporté ce point, soit au mois de septembre soit au mois d'octobre, parce qu'il y a un petit travail encore à finir. »*

LE CONSEIL,

4/ Prend acte du report de l'affaire n° 4 de l'ordre du jour.

M. BOUYSSOU. - *« Le vœu « Nous voulons des coquelicots » qui est proposé par Europe Écologie Les Verts passera après les points avec présentation orale, puisque c'est un vœu d'ampleur mondiale qui n'impacte pas spécifiquement Ivry, mais qui va bien au-delà. Ce sera présenté, comme nous en avons maintenant pris l'habitude, en deuxième partie de séance après les affaires avec présentation orale. »*

Nous avons des désignations à opérer ce soir, notamment celles de nos représentants au sein de l'association du SYNCOM, qui est un syndicat associé, créé en 1993 par le SIGEIF, qui regroupe des représentations du SIPPAREC, du SEDIF. Elle regroupe aujourd'hui également Veolia, Enedis et GrDF, les délégués des syndicats de réseau, un peu moins de 80 communes. Il faut qu'on y désigne des représentants. Nous proposons Pierre Chiesa, comme titulaire, et Marie Pieron, comme suppléante.

Nous avons également à en désigner pour nous représenter au SAF 94, Syndicat d'action foncière. Jusque-là, c'était Romain Marchand en tant que vice-président du Conseil territorial. Il représente le Conseil territorial au sein du SAF 94, donc il ne peut plus représenter la commune. Comme le premier adjoint ne peut plus, je propose le deuxième, c'est-à-dire Mehdy Belabbas. A moins qu'il y ait d'autres candidatures et d'autres propositions, mais si aucun groupe politique ne se manifeste sur ce point, les candidats que je viens d'énoncer seront réputés élus à la fin du Conseil municipal. Vous avez toute la séance pour me faire parvenir des candidatures contradictoires.

Dans les sous-mains, vous avez une brochure qui s'appelle Sahara info, carnet de voyage. C'est un petit compte-rendu de la délégation qui avait été envoyée au Sahara occidental, il y a quelque temps. On avait pu lire dans les réseaux sociaux qu'ils étaient allés faire du tourisme, ou je ne sais quoi. Dans le petit journal qui vous est remis, vous verrez que ce n'était pas le cas.

Bienvenue Mehdy Belabbas.

En séance vous pouvez consulter le compte de gestion du comptable public 2018 qui se trouve sur la table à ma gauche.

Il me reste à vous faire adopter et approuver les comptes-rendus des débats du 16 mai 2019. Y a-t-il des observations sur ce point ? Pierre Chiesa, je t'en prie. »

M. CHIESA. - *« Oui, merci Monsieur le Maire. J'ai transmis une correction formelle à l'administration concernant la page 44, mais je voulais souligner qu'à la page 45, j'ai commis une erreur ou un lapsus en confondant deux des supports du grand capital que sont Veolia et Engie. J'ai parlé de Veolia, en fait il s'agit de Engie, qu'on retrouve après dans la mention de l'article du Canard. Engie participe à la CPCU avec la Ville de Paris. Il faudrait donc remplacer Veolia par Engie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Le diable se cache souvent dans les détails. Pierre Chiesa, tu as raison de nous faire observer cela. Nous corrigerons bien évidemment cette erreur. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur le procès-verbal ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Bonsoir. La page 51, il y a aussi un lapsus ou une erreur de transcription : avec un peu moins de 60 000 habitants, bientôt 70 000, on ne représente que de l'ordre de 4 %. C'est marqué 0,4 %, c'est une erreur. D'ailleurs si on lit la suite, « si on supprimait la totalité des déchets de notre ville, il resterait encore à traiter 96 % des déchets. » Cela confirme bien que c'est un lapsus, mais ce serait bien de corriger ce point. Je vous propose aussi de supprimer le bout de la phrase à la fin de mon intervention page 52, à savoir : « qui malheureusement est absente. » C'est incompréhensible. Le reste de la phrase est suffisamment claire. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Ce bout de phrase n'a pas de sens. Merci. »*

M. BOUYSSOU. - *« Très bien. Je vois que les comptes-rendus de séance sont relus avec beaucoup d'attention de la part des conseillers. C'est très bien. D'autres observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-prise de part au vote ? Il n'y en a pas. Merci. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 16 mai 2019.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA)

VŒU

Ne bâillonons pas les Ivryen.ne.s !

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale

M. BOUYSSOU. - « Nous allons maintenant passer au vœu présenté au nom de la majorité municipale par Europe Ecologie Les Verts concernant l'interdiction qui nous est faite de l'organisation de la consultation citoyenne que nous programmons le 29 juin prochain. Vous savez qu'elle est déférée devant le Tribunal administratif. Nous avons ce soir une proposition de vœu. Qui rapporte sur ce point ? Sabrina Sebaihi. »

Mme SEBAIHI. - « Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, quelques mots pour expliquer ce vœu dont l'intitulé et le contenu sont suffisamment explicites, puisque le titre de ce vœu est : ne bâillonons pas les Ivryens.

Vous le savez, l'Etat, par la voix du Préfet, engage tous les moyens afin que cette consultation n'ait pas lieu. En effet, le vendredi 7 juin 2019, nous apprenions que le préfet du Val-de-Marne avait demandé au Tribunal administratif de Melun l'annulation pure et simple de la délibération adoptée par le Conseil municipal le 16 mai dernier, organisant une consultation citoyenne relative au projet de reconstruction du centre de traitement de déchets du Sycotom.

D'ailleurs nous serons, le 24 juin, présents au tribunal pour défendre le droit des Ivryens et des Ivryennes à se prononcer sur ce sujet.

Concernant ce recours déposé, l'Etat a développé une double argumentation. D'abord il estime que ce vote ne relève pas du champ de compétences de la collectivité. Il serait donc illégal. Ensuite, que les citoyens concernés par le projet auraient eu l'occasion d'exprimer leur avis à travers plusieurs consultations qui se sont tenues depuis 2004. Or, nous savons bien que dans les dernières consultations qu'il y a eu, énormément de gens s'étaient justement prononcés contre la reconstruction de l'usine. Nous n'avons pas tenu compte finalement des consultations.

Pour nous, écologistes, et nous l'espérons, pour l'ensemble de la majorité cette démonstration bien évidemment ne tient pas. D'abord la préfecture semble oublier que les Ivryens et les Ivryennes sont les premiers touchés par les nuisances actuelles, ainsi que par les effets liés à la reconstruction de l'incinérateur. De fait, nous considérons effectivement que la défense de la santé, ainsi que de l'environnement des Ivryens et des Ivryennes, entre pleinement dans notre domaine de compétence, n'en déplaie à l'Etat.

En outre, cette consultation citoyenne pose une question simple et directe : pour ou contre le projet actuel de reconstruction de l'usine. Face à cette question franche, chacun et chacune est mis face à ses responsabilités. Les Ivryens et les Ivryennes se voient donner une voix au chapitre sur ce projet avec l'occasion d'exprimer sans ambiguïté leur avis.

Enfin, la crise de la représentation démocratique que traverse notre pays a été mise en lumière par le mouvement des gilets jaunes. Ce dernier a souligné la nécessité d'horizontaliser les processus d'élaboration de la décision politique, avec notamment le fameux référendum d'initiative citoyenne. On trouve légitime aujourd'hui que les Ivryens puissent s'exprimer sur

ce sujet qui les concerne directement. C'est une démocratie participative, démocratie justifiée sur ce sujet, il nous semble.

Bien entendu, nous ne céderons en rien face à la tentative d'intimidation de l'Etat. Nous donnons rendez-vous aux Ivryens et aux Ivryennes le 29 juin prochain pour ce vote. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Sabrina Sebaihi. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Je scrute. Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Bonsoir à tous. Ce vœu est présenté au nom de la majorité. Nous considérons effectivement que la défense de la santé ainsi que de l'environnement des Ivryens et des Ivryennes entre pleinement dans le domaine de compétences de la municipalité, n'en déplaise au préfet. Nous vous invitons tous à voter ce vœu. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Arthur Riedacker. Qui d'autre souhaite intervenir ? Sarah Misslin. »*

Mme MISSLIN. - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Depuis quelques années, la question de l'usine du Sycotom est régulièrement abordée dans cette enceinte. Les différentes délibérations et vœux et depuis peu le travail de la MIE (mission d'information et d'évaluation) nous ont permis de mieux maîtriser ce sujet. Je crois que chacune et chacun a désormais bien en tête les différentes fonctions de l'usine, sa place dans le traitement des déchets à l'échelle de la région et le détail des travaux que l'on désigne en ce moment par reconstruction.*

Fort de ce travail, notre groupe avait souscrit à la proposition d'une votation citoyenne le 29 juin prochain. Tout d'abord comme le souligne bien le vœu, par soutien de principe à une initiative qui relève de la démocratie locale, il l'a placé dans le fil de nombreuses démarches de concertation animée dans notre ville et tout au long de l'année.

Après les élections européennes, où près de 50 % des électeurs et électrices ne se sont pas déplacés, alors que vient de commencer la campagne pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'ADP (aéroport de Paris), où seules les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent voter. A Ivry, nous avons fait le choix pour cette consultation de permettre à toutes et tous, y compris les résidents étrangers, de se positionner sur cette question.

Mais nous nous fixions aussi comme ambition de ne pas nous cantonner à un débat « not in my back yard », ou pas dans mon arrière-cour, en français.

La récente fermeture pour maintenance de l'usine qui a nécessité l'enfouissement en grande couronne de 85 % des déchets qui lui étaient destinés durant cette période est d'ailleurs venue nous rappeler que la question est bien plus complexe que cela.

Nous considérons donc cette votation comme l'opportunité de faire rayonner le débat parmi les Ivryennes et les Ivryens, de faire connaître et d'explicitier toutes les questions posées par la présence de l'usine dans notre ville, de sa nécessité ou non, et sous quelles conditions ?

Faire vivre le débat, faire respecter la démocratie sur des enjeux qui vont beaucoup plus loin que le seul territoire ivryen est une nécessité, car derrière la question de l'implantation de longue date de cette usine sur le territoire d'Ivry, c'est l'enjeu du traitement des déchets

de 1,4 million de Franciliens qui est posé. Quelle politique mettre en place pour réduire la quantité de déchets produite ? En parallèle, comment chauffer autrement les milliers de logements aujourd'hui tributaires de la vapeur produite par l'incinération de l'usine ? Que faire des déchets résiduels ? Comment limiter leur impact du point de vue de l'environnement et de la santé ? Nous partageons donc de ce point de vue, le texte du vœu proposé par nos camarades écologistes.

Les élus Ivryens sont légitimes, au même titre que les représentants des 15 autres communes du bassin versant de l'usine à se prononcer et à organiser le débat sur ce sujet. Je dirais même plus : nous en portons la responsabilité.

Le récent rapport de la MIE en même temps qu'il nous propose de précieuses pistes de travail nous éclaire sur tous les efforts qu'il nous reste à produire, si l'on veut avancer concrètement et significativement sur la réduction des déchets ménagers.

Dans ce contexte, nous attendons de l'Etat un positionnement clair, un accompagnement des politiques publiques locales qui se donnent pour ambition de progresser sur le sujet, comme lorsque nous expérimentons dès aujourd'hui à Ivry le tri à la source des biodéchets, quand la loi le généralise seulement à l'horizon 2025.

Dans nos moments de rêverie, nous nous prenons même à imaginer une politique nationale bien plus ambitieuse. Quant à la filière des déchets professionnels dont on entend très peu parler, mais qui représente le même tonnage que les déchets des ménages. Ou des mesures réellement volontaristes face au secteur agroalimentaire, tant le suremballage alourdit nos poubelles. Ou même pourquoi pas, puisque la réponse à l'urgence environnementale constitue un enjeu d'intérêt général s'il en est, un plan de renationalisation des grandes entreprises qui se partagent aujourd'hui le secteur.

En tout cas, doux rêveurs ou réalistes, nous portons une exigence forte et nous ne pouvons accepter que l'intervention de l'Etat sur ce sujet si crucial se borne à une tentative de censure par la voix du préfet. Nous voterons donc ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Sarah Misslin. Qui souhaite intervenir ? Sandrine Bernard. »

Mme Sandrine BERNARD. - « Monsieur le Maire, bonsoir. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Sarah Misslin vient de rappeler la tenue d'un référendum en 2010, sur le droit de vote des étrangers dans des circonstances à peu près similaires avec une contestation par la préfecture de l'organisation de ce scrutin par la municipalité, et un recours au Tribunal administratif contre la délibération qui organisait ce vote. Malgré cela, votre prédécesseur a maintenu l'organisation de ce référendum, et il s'est tenu. Il est aujourd'hui dans le patrimoine de notre commune dans son engagement pour ce sujet qui est le droit de vote des étrangers.

Pourquoi je rappelle à cet événement ? Parce qu'il me paraît extrêmement important ce soir que le Conseil municipal, dans sa majorité ou dans son unanimité, soutienne le principe du maintien de cette consultation citoyenne, quelles qu'en soient les conditions, et quelle que soit la décision du Tribunal administratif devant lequel vous êtes convoqué la semaine prochaine, Monsieur le Maire.

Ce référendum peut et doit se tenir, et bien sûr, une opposition nette doit s'exprimer. Je tiens à rappeler à travers cette intervention, la position qui est la nôtre que cette consultation conduise à un non massif, que ce non massif ne fasse pas l'objet

d'interprétations et permette l'arrêt immédiat des travaux, en vue de reconstruire, de ré-élaborer un projet sur ce site, qui favorise le tri, le réemploi, le recyclage des déchets, et non l'incinération.

Enfin, je voudrais simplement regretter le fait que ce soit un vœu peut-être que nous aurions pu re-délibérer ce soir pour reconfirmer l'organisation de cette consultation citoyenne, délibération qui, elle, n'aurait pas fait l'objet d'un recours avant le 29 juin. Je vous remercie pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Qui souhaite intervenir après Sandrine Bernard ? Madame Marie Andria. Je vous en prie. »*

Mme ANDRIA. - *« Nous comprenons votre vœu et comme vous, nous sommes favorables à toute consultation ou concertation des Ivryens. Nous les défendons. Ce sujet les concerne directement, mais aussi les villes qui touchent et qui jouxtent l'usine comme le treizième arrondissement de Paris. Les interrogations concernant cette consultation demeurent la portée incertaine du résultat, ou le périmètre du corps électoral.*

Par ailleurs, dans un Etat de droit, et même si dans le cas présent, c'est dommage, des règles existent et permettent de renforcer la légitimité de la concertation. Ce référendum aurait été justifié s'il couvrait toutes les personnes concernées par ce projet. Les usagers de cette usine, c'est-à-dire un périmètre de consultation couvrant celui du Sycotom. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Marie Andria. Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT. - *« Bonsoir, je vais être bref, parce que j'ai une côte cassée. Ce n'est pas pour me faire plaindre, mais ce n'est pas évident d'intervenir. Très rapidement, évidemment, nous allons voter ce vœu pour toutes les raisons de principe qui ont été évoquées et qui touchent au droit d'expression des citoyens. On serait évidemment très mal placés de ne pas continuer le combat dans ce sens, puisque nous avons été une des forces politiques qui ont demandé la mise en place de cette consultation.*

Tous les éléments de principe ont été rappelés et cela interroge encore plus sur le sens de ce que nous faisons ici. L'un des problèmes de cette consultation est que nous sommes un peu pris en sandwich d'une part par l'attitude de l'Etat et du gouvernement, par la voix du préfet qui veut empêcher carrément cette consultation et cette expression des citoyens, et de l'autre côté, on est aussi dans un jeu qui n'est pas complètement honnête, du fait de la nature de la question qui est posée. Elle ne permet pas aux citoyens de s'exprimer réellement sur le fond des choses, puisque c'est une question globale. Nous l'avons déjà dit au précédent Conseil municipal, mais on prend ce qu'il y a à prendre, parce que cela permet au moins le débat dans la ville.

Il y a eu un débat avant-hier organisé par le collectif 3R, il y a les éléments d'échanges qu'il y a dans « Ivry ma ville », il y a eu les éléments dans « Ivry en fête », dans les différents stands, notamment la campagne collective sous l'instigation du collectif 3R. C'est un élément positif.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a l'ambiguïté de la question. La question est : êtes-vous pour ou contre la poursuite du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ? C'est un global, et c'est toujours le même problème quand on ne précise pas les choses. Or, nous l'avons vu le mois dernier, il y a plusieurs phases dans ce projet. La première phase étant

la construction de l'UVE (unité de valorisation énergétique) ou de l'incinérateur, et la seconde étant l'unité de valorisation organique. Nous considérons, et avec beaucoup de gens dans Ivry et avec beaucoup de forces politico-associatives, que le projet ne peut pas se saucissonner. Il faut le refuser en bloc, et en premier lieu, la première phase, qui est déjà entrée en construction, qui est celle de l'incinérateur.

Il aurait été, je le redis encore une fois, plus honnête, plus utile au débat démocratique et à l'expression des citoyens, que la question soit posée de cette façon et qu'elle permette vraiment aux gens de s'exprimer de façon précise. Cela a été posé par des citoyens présents au débat organisé par le collectif 3R mardi dernier. L'une des questions, c'est l'interprétation que l'on pourra avoir du résultat de cette consultation, au-delà même des conditions compliquées, 29 juin, etc. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens. Sans revenir sur les éléments qui ont été précédemment exposés, je tiens à souligner que notre groupe Convergence citoyenne attache une importance toute particulière à ce que cette consultation citoyenne et populaire se déroule dans les meilleures conditions. Nous souhaitons vivement une très forte mobilisation de la population ivryenne, qui doit s'exprimer sur cette question, d'autant plus qu'elle est la première exposée quotidiennement face aux risques sanitaires et environnementaux que présente cette usine vétuste.

Il est donc tout à fait normal et légitime de solliciter les Ivryens et les Ivryennes qui ont leur mot à dire pour cet enjeu capital pour le devenir des générations à venir. Par cette démarche que nous soutenons pleinement au vu des considérants évoqués, nous voulons nous assurer aussi de toutes les garanties pour préserver notre environnement et pour nous prémunir des risques sanitaires et environnementaux, dont les conséquences seraient bien entendu majeures.

A travers cette consultation citoyenne, nous aimerions que d'autres alternatives à la reconstruction de cette usine recueillent la plus large adhésion et faire en sorte de remettre sérieusement en cause la vision de l'Etat. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Après Saïd, y a-t-il d'autres interventions ? Une fois ? Deux fois ? Non. Simplement quelques mots, mais je ne vais pas rentrer sur le fond du sujet, parce que j'entends bien notamment l'intervention de Mourad Tagzout sur le fait de l'ambiguïté de la question. Il y a dans cette société, dans cette vie politique, beaucoup de questions qui sont parfois ambiguës et c'est vrai que l'analyse du sens du vote peut être troublante.

J'ai entendu aussi les remarques qu'avait faites Sandrine Bernard au précédent Conseil municipal. Si ma position personnelle est troublante, je l'ai fait connaître cette semaine, dans le cadre d'un communiqué, c'est vrai que j'ai un point de vue, et que je le donne. Il est ce qui l'est, je le justifie et je le débat. Mon point de vue, c'est que l'incinérateur doit être reconstruit parce que le vieil incinérateur est dangereux et très polluant. On a vu encore avec les incidents du 31 mai et les émissions de fumée non filtrées suite à une panne. Je ne vais pas rentrer dans le détail technique.

J'ai d'ailleurs publié en même temps que ce communiqué la lettre du préfet, et je laisse chacun d'entre vous apprécier les réponses qui sont données. Je n'ai toujours pas à ce jour les analyses des fumées non filtrées qui ont été émises dans l'atmosphère et je le regrette beaucoup. J'avais demandé que l'usine soit arrêtée jusqu'à ce que ces analyses aient pu être

faites, et qu'il y ait un avis formel de l'Etat. Nous sommes toujours entre Ivryens sur ces sujets, alors que, Madame Marie Andria l'a rappelé d'ailleurs, ce sont 15 communes du sud de Paris, dont une du 92, et beaucoup de communes du Val-de-Marne. Et ce sont 12 arrondissements parisiens, qui constituent le bassin versant de cette usine. Il n'y a qu'Ivry qui porte le débat, et le maire d'Ivry qui défend des points de vue, et qui est mis en minorité par son conseil à quelques reprises sur le sujet, etc. Or le reste du bassin versant ne se préoccupe pas vraiment de cette question.

Oui, la question qui est posée, c'est : « êtes-vous pour ou contre le projet actuel de reconstruction du centre de traitement ? » C'est vrai que le projet actuel a l'incinérateur qui co-génère l'énergie nécessaire pour 5 000 équivalents logements sur Paris, et un tout petit bout sur Ivry mixer avec notre puits de géothermie.

Je rappelle également qu'au regard de la loi de transition énergétique, et cela fait hurler beaucoup de personnes, je peux le comprendre, l'énergie produite par l'incinération des déchets est considérée comme une énergie renouvelable, aussi curieux que cela puisse paraître. Beaucoup dans cette enceinte se sont longuement revendiqués de la LTE (Loi pour la transition énergétique), comme étant une sorte de documents sacrés, mais ce document sacré dit : l'incinération des déchets, c'est une énergie renouvelable. C'est comme cela. Cette loi, je ne la partage pas dans tous ses attendus, mais j'ai cru comprendre qu'à de nombreuses reprises, beaucoup s'en revendiquaient.

Il y a l'UVO, l'unité de valorisation organique, qui pour moi aujourd'hui est obsolète avant même d'être mis en œuvre, puisque nous avons commencé à Ivry à élargir les consignes de tri. Personnellement, je le fais dans mon appartement, et j'ai réduit des trois tiers les poubelles résiduelles que je mets dans le bac marron, parce que les polystyrènes, parce que les plastiques souillés, parce que les pots de yaourt, etc. Dans ces conditions, ce que je mets dans ma poubelle qui va à l'incinération, ce n'est que du sec. Et je ne bénéficie pas de l'expérience de Monmousseau sur les bio-sceaux, le tri des biodéchets pour enlever les déchets fermentescibles qui nuisent au pouvoir calorifique du four.

Je rappelle que ce four est convertible, c'est-à-dire que le jour où on aura plus de déchets à brûler, on pourra produire du chauffage. Ne pas faire l'usine aujourd'hui, c'est s'engager à produire des dizaines de petites chaufferies intermédiaires dans toute la capitale et à Ivry, qui produiront un effet de réchauffement climatique très important.

Tel est mon opinion, je l'ai donné publiquement, d'autres la partagent, ou ne la partagent pas. Pour autant, je voterai non le 29 juin au référendum, parce que je suis contre l'entièreté de ce projet, mais je suis pour l'incinérateur. Il n'y aura pas d'ambiguïté sur mon vote. Et que personne ne m'accuse de faire cela pour embrouiller les choses. Ma position est connue depuis le début.

La question, mes chers collègues, et Mourad Tagzout tu es constant dans ton propos, puisque tu étais intervenu sur ce point pour préciser la question, ce propos ne s'adresse donc pas à toi, mais je vous rappelle que nous avons opté conjointement pour cette question, telle qu'elle est. Les conclusions de la mission d'information et d'évaluation qui a été constituée par notre Conseil municipal a plutôt orienté nos choix dans ce sens, me semble-t-il, pour être tout à fait clair et tout à fait honnête.

Excusez-moi d'avoir été long, c'est un sujet qui me passionne. C'est un sujet qui nous anime depuis 2004. J'ai fait ressortir toutes les archives, et je prépare une publication sur

l'histoire de ce sujet. Parce que je trouve que tous responsables politiques que nous sommes les uns et les autres, nous avons une mémoire bien courte de chacune des étapes de ce processus qui dure dans cette ville depuis plus de 15 ans.

Je dis cela, parce qu'en même temps, ça me fait du bien de vous le dire, mais je voterai contre, et croyez bien que je serai pugnace devant le tribunal administratif de Melun et devant le juge administratif lundi après-midi à 14 heures 30, pour défendre avec acharnement le droit des Ivryens de s'exprimer sur ce sujet.

Voilà, la mise au point que je tenais à faire, j'en fais beaucoup en ce moment, et je vous invite donc à voter dans la joie, la bonne humeur et l'enthousiasme ce vœu qui nous est proposé par Europe Ecologie Les Verts au nom de la majorité municipale. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est adopté. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts « Ne bâillonons pas les ivryen.ne.s ! » au nom de la majorité municipale, relatif au projet de reconstruction du centre de traitement des déchets du Syctom Ivry Paris-XIII.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, ANDRIA)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**1) URBANISME****Projet de la Mosquée à Ivry-sur-Seine**

Protocole d'accord entre l'association An Nour et la ville d'Ivry-sur-Seine

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU. - « Je peux maintenant passer aux questions avec présentation orale et c'est moi qui ai, ce soir, l'honneur de rapporter sur le premier point à l'ordre du jour qui concerne l'édification de la mosquée.

Comme je l'ai dit tout à l'heure je salue bien évidemment tous les représentants, je salue le Président Mohamed Akrid. Je salue l'imam d'Ivry Mohamed Bajrafil. Je salue le vice-président Yazid Laloufi, et toutes les personnes qui sont ce soir parmi nous et qui nous font l'amitié de participer à ce Conseil. Comme je le disais tout à l'heure votre présence nombreuse est tout à fait significative de l'importance et un peu aussi de la solennité de la décision, du vote et du débat qui va avoir lieu ce soir au sein de notre assemblée communale.

Au moment d'introduire devant vous, cette délibération qui constitue un pas important dans la concrétisation d'un lieu de culte musulman digne dans notre ville, un mot me vient spontanément à l'esprit. C'est le mot : enfin.

Le long travail partenarial mené entre les services municipaux, les élus de tous les groupes politiques du Conseil municipal et le collectif An Nour, porteur du projet pour le compte de la communauté musulmane d'Ivry trouve son aboutissement. Enfin, nous allons pouvoir réparer ce qui constituait à nos yeux une forme d'injustice au sein de la communauté la plus large des croyants de notre ville. Les musulmans auront eux aussi un lieu de culte, permettant de répondre aux besoins des pratiquants musulmans d'Ivry, au même titre que la communauté juive et catholique.

Comme je le disais, la délibération présentée ce soir est le fruit d'un long travail. Et je peux ici mesurer tout le chemin parcouru depuis plus de 15 ans. La question de l'édification d'une mosquée à Ivry a pu s'exprimer nettement d'ailleurs à plusieurs reprises. Les musulmans ont connu durant cette période, pas moins de trois lieux provisoires de culte dans la ville. Du côté de la mairie, différents sites d'implantation possibles accessibles ont été recherchés. Du côté de la communauté musulmane, ce laps de temps assez long a permis de progresser sur les pistes de financement et d'élaborer un projet détaillé.

Tout cela a été mis en commun, discuté, amendé durant l'année qui vient de s'écouler à travers plusieurs comités de pilotage associant un représentant de chaque groupe du Conseil municipal, et en y associant parfois le collectif An Nour.

J'en profite pour remercier le collectif de s'être prêté à cet exercice en toute transparence, et de s'être rendu disponible autant de fois qu'il en était besoin.

De ce travail partenarial, et suite à une étude urbaine réalisée par les services de la ville, présentée au public le 2 avril dernier, il est ressorti la pertinence d'implanter cette mosquée au cœur d'Ivry rue Jean-Jacques Rousseau, pour une surface au sol de 1920 mètres carrés.

L'esquisse de grande qualité, réalisée par l'architecte Ivryen, Yacine Kharchi a été présentée au public à l'occasion d'une réunion le 20 mai dernier. Le projet vise d'abord, en premier lieu, à permettre aux musulmans d'Ivry de pratiquer dans des conditions décentes, avec près de 65 % de la surface du projet dédié à la partie culturelle. Il a également l'ambition d'être ouvert sur le quartier avec une dimension culturelle et commerciale, à travers un salon de thé ou encore une bibliothèque, une librairie.

La municipalité s'engage de son côté, à travers une convention de mise à disposition du foncier pour la durée des travaux qui doivent s'achever, selon la planification primaire que nous avons engagée, en 2022, puis la cession du terrain estimé à un peu plus de 1,5 million d'euros, montant qui sera bien évidemment à confirmer par les domaines qui, comme vous le savez, examinent toutes les cessions proposées par la municipalité. Il est prévu que le paiement sera toutefois échelonné sur une quinzaine d'années. De ce prix pourront toutefois être déduits, comme il était commun de le faire dans ce genre d'opération, les coûts de démolition et de dépollution nécessaires.

La ville et le collectif An Nour s'accordent pour que ce projet soit porté en toute indépendance et autonomie par les Ivryens et les Ivryennes. Aussi, je me réjouis que ce beau projet ait déjà réuni, selon les chiffres qui nous ont été là aussi transmis par le collectif, sous forme de don ou de promesses de don, la moitié des six millions d'euros nécessaires à la construction de la mosquée. L'estimation à six millions, nous en avons beaucoup discuté, c'est peut-être un peu plus, mais je trouve déjà remarquable d'avoir pu collecter sur une idée, sur une envie, sur une inspiration collective, trois millions d'euros. Et tous ceux d'entre nous qui militent ou qui agissent dans différents domaines savent à quel point le montant d'une telle collecte est difficile à réaliser. Il faut saluer cet engagement qui crédibilise fortement, si besoin en était, la capacité des musulmans et des musulmans d'Ivry à porter leurs projets en toute autonomie et en toute transparence.

Implanté à Ivry-port, quartier de notre ville en pleine transformation, le projet du futur centre culturel et culturel s'inscrit dans une réflexion globale de l'îlot Jean-Jacques Rousseau. Cela permettra de lui donner un nouveau souffle, avec les nouvelles voiries, ou encore sécurisation du cheminement des collégiens du collège Molière, nouvel espace public. Par exemple, le plateau d'évolution qui connaît une fréquentation importante sera relocalisé temporairement sur une emprise du collège Molière, et sur le terrain de l'ancienne merguezerie. Il sera ensuite reconstitué dans son intégralité à terme, à proximité de la mosquée pour occuper l'espace actuel qui est occupé par l'ancien gymnase Jean-Jacques Rousseau et qui est actuellement le lieu de culte.

Je précise, ce n'était pas écrit dans ma feuille, que cette solution urbaine permettra de ne pas être amené à rechercher un lieu provisoire pour la pratique religieuse, puisque le site occupé actuellement continuera de l'être pendant toute la durée des travaux. Ce n'est qu'après que nous démolirons l'ancien gymnase et que nous reconstituerons un plateau d'évolution sur ce site.

L'association des bergers qui connaît un rayonnement remarquable à l'échelle du quartier, mais aussi de la ville dans sa globalité, sera bien évidemment relogée. Un travail est d'ores et déjà en cours pour que toutes ces « opérations tiroirs » s'opèrent avec toute la fluidité et toute la rapidité qui est nécessaire.

Au travers de la délibération qu'on prend ce soir, il y a aussi de ma part et de votre part, j'imagine, un engagement moral à ce que toutes ces questions s'engagent le plus rapidement

possible. C'était les principaux éléments que j'avais à vous communiquer, quant au projet à ce stade.

Bien entendu, le travail engagé se poursuivra dans les prochains mois, notre Conseil sera amené à se prononcer à plusieurs reprises, sur les différentes étapes de sa réalisation, notamment la convention de mise à disposition des terrains et locaux pendant la durée des travaux. Nous aurons de nouveau un acte formel à prendre dans ce Conseil municipal : la mise à disposition du terrain d'emprise pour la réalisation des travaux et de la construction, et enfin, au terme du chantier, la cession du terrain d'emprise avec, comme je le précisais tout à l'heure, la saisine des Domaines.

A noter que le collectif An Nour souhaite déposer un permis de construire pour fin juin - début juillet, dans l'objectif de commencer les travaux au début du premier trimestre 2020. Les choses maintenant, après 15 ans, vont s'enclencher et se huiler, comme on dit, pour aller le plus rapidement possible.

Disons toutefois qu'à cette étape, nous pouvons considérer le projet comme étant sur les bons rails et je me félicite de la façon dont il a pu être travaillé collectivement jusque-là.

On voit régulièrement dans la presse, la façon dont de telles initiatives peuvent être sujettes à polémique, dans d'autres villes que la nôtre, où les besoins sont pourtant identiques. Car nous vivons malheureusement une époque où nombre de représentants politiques maltraitent de mon point de vue, le principe de laïcité en prétendant d'ailleurs le défendre, la plupart du temps. Ils en font sciemment un outil d'exclusion qui méconnaît le puissant levier que constitue la loi de 1905 pour la cohésion de notre pays.

Récemment encore, le sujet est revenu sur le tapis, à travers la loi Blanquer et un amendement éberluant du Sénat à propos des accompagnants des sorties scolaires. Tout le monde a en tête ce malheureux épisode. Je suis donc d'autant plus heureux et fier comme maire de la qualité des débats que nous avons pu avoir à Ivry pour mener à bien ce projet. Nous avons la chance ici de jouir d'un dialogue interreligieux tout au long de l'année, mais aussi d'une grande fraternité entre celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas, pour prendre les mots du grand poète communiste Louis Aragon, que j'évoquais d'ailleurs il y a quelques jours dans mon discours à « Ivry en fête ».

Ce dialogue, cette fraternité, ce véritable vivre ensemble que nous connaissons à Ivry est un atout précieux pour toute notre ville et tous ses habitants. D'ailleurs il y a encore quelques jours, une semaine ou deux, nous étions nombreux à la cérémonie de première pierre de la Maison Madeleine Delbrêl. Sa réhabilitation permettra aux Ivryens de mieux connaître cette personnalité catholique en cours de béatification, je vais le dire comme cela, qui a marqué l'histoire de notre ville, tout autant que celle de l'Église catholique. J'avais eu l'occasion de dire à cette occasion qu'il s'agissait d'un motif de fierté pour les Ivryens qu'ils soient croyants ou qu'ils ne le soient pas.

La délibération de ce soir est, pour moi, exactement du même ordre. Agir pour qu'Ivry soit encore plus une ville où chacune et chacun trouve sa place. Ce projet n'intéresse pas que les musulmans et les musulmanes, j'ai eu maintes fois l'occasion de le dire. C'est un projet qui intéresse toute la ville, qui intéresse les croyants, les non-croyants. La décision que nous allons formaliser ce soir, traduit une véritable ambition collective de vivre ensemble et de construire cette société métissée de tous les points de vue, qu'ils soient culturels ou d'origine, etc. Nous pouvons être fiers de notre ville, du climat qui y règne.

Je fais une petite digression avec ce que nous avons vécu ce week-end à « Ivry en fête », où réussir, c'est un défi, pendant deux jours à être tous ensemble, dans une fête populaire, à être 15 000, à partager des choses ensemble, à se croiser dans un esprit de fraternité et de bien-être. Un prêtre d'Ivry avant m'avait dit : « dans cette ville, il flotte comme un parfum d'évangile. » Citer l'évangile devant les musulmans, c'est un peu excessif, j'en conviens, quoique non, mais nous pouvons être fiers, et j'espère vraiment de tout mon cœur que la délibération qui vous est proposée ce soir sera votée unanimement par notre conseil. Cela enverra un beau signal de fraternité, de solidarité et d'unité de notre ville, et ce pour longtemps.

Je vous remercie de votre attention et je vais passer la parole au premier intervenant qui le souhaite, Mehdy Belabbas, je t'en prie. »

M. BELABBAS. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, chers amis du collectif An Nour, nous avons ce soir à valider une étape cruciale dans le processus qui doit aboutir à la construction d'un lieu de culte digne et décent pour les Ivryennes et les Ivryens de confession musulmane.*

C'est pour moi un vrai plaisir de représenter mon groupe et de présenter cette intervention, car j'ai suivi ce projet depuis ses tout débuts. Notre municipalité s'attelle à cette tâche depuis maintenant près de 15 ans, et Monsieur le Maire l'a rappelé : enfin ! Nous avons fait ce travail en appui de la communauté musulmane qui est représentée par le collectif An Nour, et je salue également l'ensemble de ses membres qui sont là ce soir. Pour ma part, je ne peux que me féliciter de cette nouvelle séquence qui s'ouvre.

Nous en conviendrons toutes et tous, dès qu'il s'agit d'un sujet ayant trait, de près ou de loin à la religion, les passions s'enflamment, et particulièrement lorsque l'on parle de l'islam et des musulmans. Pour autant, nous considérons à Ivry que le vivre ensemble n'est pas qu'une expression que l'on balance à tort et à travers à la fin des discours de fin d'année.

Il faut se donner les moyens de faire vivre cette vision et cette ambition, qui est pour nous une ambition politique forte, et au cœur de notre projet de ville. C'est donc avec cet état d'esprit que nous devons accueillir ce projet, afin de permettre à celles et à ceux qui ont adopté la foi musulmane d'exercer cette foi dans les meilleures conditions.

C'est d'ailleurs l'esprit premier de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'Etat qui stipule dans son article premier que : « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. »

Si ce principe de laïcité nous invite à ne financer aucun culte, il ne nous interdit pas d'accompagner une communauté à exercer dignement sa liberté de conscience. En France, la communauté musulmane a souvent été perçue comme un élément étranger, et elle a longtemps dû exercer sa foi dans une forme de semi-clandestinité, soit dans les foyers de migrants, soit dans des locaux inadaptés, ou pire dans des caves d'immeubles HLM.

En soutenant ce projet, nous ne faisons que rétablir un équilibre, de lutter contre une injustice, car nous devrions tous le savoir : on ne bâtit rien de solide sur une injustice, et le vivre ensemble a besoin de bases solides.

Dans ce processus qui a mobilisé les élus de chaque groupe du Conseil municipal, les membres de l'administration et le collectif An Nour, j'ai porté au nom de mon groupe un certain

nombre de critiques et de questionnements sur le projet soumis par le collectif An Nour. Certaines ont pu être mal perçues par nos partenaires, et je tiens ici à m'en expliquer et à les assurer qu'en ce qui concerne notre groupe, nous n'avons voulu en cela que renforcer certaines faiblesses initiales de ce projet.

Nous partageons toutes et tous une très grande ambition pour ce projet, qui est cher au cœur de nombreux Ivryens. Mais nous savons bien que ce type de démarche est complexe et non sans risque. Malheureusement, nous avons vu trop d'exemples de projets de mosquée n'ayant pu aboutir faute de financement, avec des chantiers lancés jamais achevés, des problèmes de permis de construire bloqués par les maires, des permis de construire retoqués à cause de recours, des normes de sécurité non respectées par méconnaissance de la réglementation.

Je voudrais citer par exemple, le projet de la mosquée de Saint-Chamond dans l'Eure qui a fait l'objet de deux ans de procédure au tribunal administratif, parce que les riverains le trouvaient surdimensionné. C'est seulement le 30 avril dernier que le tribunal administratif de Lyon a rejeté la requête présentée des particuliers qui demandaient l'annulation du permis de construire délivré par le maire en septembre 2017.

Je voudrais aussi vous citer l'exemple de la mosquée de Bergerac et de Saint-Etienne, qui cristallisent également certaines interrogations quant à leur dimension et à leur solidité financière. De fait, en cas d'échec, ce ne serait pas uniquement les musulmanes et les musulmans qui seraient concernés et qui seraient pénalisés, c'est bien l'ensemble de notre collectivité.

Lors de nos comités de pilotage, nous avons ainsi interrogé la Direction du collectif sur le dimensionnement du projet, et la place dévolue aux espaces de culte. Le projet a ainsi évolué tout au long du processus afin de faire une place plus grande à ces espaces qui sont la vocation première du projet. La mosquée d'Ivry dans sa configuration actuelle accueille déjà des milliers de fidèles chaque vendredi, et encore plus pour les grandes fêtes du ramadan et de l'Aïd. Il est donc important que les fidèles soient accueillis dans les meilleures conditions et que la future mosquée soit en capacité d'absorber une population de fidèles qui va aller grandissante.

De ce point de vue, le projet final est également une indéniable réussite. En tant qu'écologistes, bien évidemment, nous souhaitons que ce bâtiment soit ambitieux d'un point de vue énergétique. A ce titre, le travail réalisé par l'architecte Yacine Kharchi est à souligner. Un bâtiment à basse consommation d'énergie, avec des moucharabiehs pour filtrer la lumière du soleil, et un système de récupération d'eau de pluie. Nous avons également souhaité alerter le collectif sur le coût de ce projet, entre six et huit millions d'euros selon les estimations, et dont le financement reposera principalement sur les fidèles.

C'est parce que nous tenons à l'indépendance de la communauté musulmane d'Ivry que nous avons souhaité que ce projet ne soit financé par aucun Etat étranger, quel qu'il soit. C'est une question de principe et de liberté. Le collectif An Nour a déjà récolté près de 2,3 millions d'euros, et a également récolté 700 000 euros de promesses de dons, ce qui permet de lancer plutôt sereinement la première phase du projet.

Notre groupe a également été attentif à la reconstitution d'une offre d'équipements sportifs, comme Monsieur le Maire l'a rappelé, sur cet îlot. Le terrain d'évolution Jean-Jacques Rousseau est un lieu très prisé des enfants du quartier pour la pratique du basket et

du football. Il sera déplacé après les travaux sur l'actuelle emprise de la mosquée, comme l'a rappelé Monsieur le Maire.

Demain, la mosquée An Nour s'inscrira parfaitement dans le paysage de son quartier Ivry Confluences, avec son minaret, son architecture moderne, ses façades blanches et lumineuses, son salon de thé, sa bibliothèque. Elle sera un lieu d'ouverture, de dialogue, de culture et nous l'espérons de partage.

C'est donc une bonne nouvelle pour notre ville et ses habitants. Elle prouve que le vivre ensemble n'est pas seulement qu'un slogan, que c'est un projet concret que nous bâtissons chaque jour ensemble, et qu'il faut saluer et encourager à chacun de nos pas. C'est pour toutes ces raisons que le groupe des élus écologistes votera majoritairement pour l'adoption du protocole avec le collectif An Nour. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy. Qui souhaite intervenir ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite en particulier ce soir également saluer tous ceux qui sont présents dans cette salle. J'interviens ce soir au nom du groupe Radical et citoyen.*

La Constitution française garantit la liberté de conscience et la libre pratique des cultes. La laïcité, terme qui devrait être ajouté depuis 1905 à la devise républicaine : liberté, égalité et fraternité autorise en effet chacun de croire ou de ne pas croire. Contrairement à ce que l'on croit parfois dans les milieux peu ou mal informés, la laïcité, ce n'est pas une opinion, c'est la liberté d'avoir une opinion.

Les musulmans d'Ivry doivent donc avoir le droit, comme toutes les autres religions, dans le cadre de la constitution, de pratiquer leur religion dans un cadre digne, comme cela a été souligné. La Grande Mosquée de Paris a été construite en 1926 en hommage aux combattants maghrébins de la Première Guerre mondiale. C'est la plus ancienne mosquée de la métropole. Nous nous réjouissons donc de l'avancée dans ce domaine et du projet de construction de la mosquée à Ivry, et cela en temps de paix, et non pas à la suite d'une guerre mondiale comme celle de 1914-1918, que nous n'avons malheureusement pas su éviter, et pour laquelle Jean Jaurès qui s'y opposait, a malheureusement été assassiné.

Ce sera une très belle mosquée dont les musulmans et tous les Ivryens pourront être fiers. Elle est d'un style très différent de celle de Créteil. Nous avons pris en compte des caractéristiques architecturales de la ville d'Ivry. Nous félicitons donc le collectif An Nour, et l'architecte pour l'effort et l'originalité architecturale dont ils ont fait preuve.

Nous pensons en tant que Comité de pilotage, avoir pris toutes les garanties nécessaires pour éviter des ingérences et des financements étrangers, d'où qu'ils viennent, par exemple de pays souverains avec lesquels pourtant la France commerce, mais dont nous réprouvons par ailleurs certaines pratiques.

La construction de cette mosquée, nous a-t-on assuré, sera financée essentiellement par les fidèles Ivryens.

Il y aura également des activités culturelles. L'islam comme beaucoup d'autres religions a une très longue tradition qui mérite d'être connue. C'est d'ailleurs aussi l'une des missions de la

Fondation de l'Islam de France au service de l'amitié civique, comme le soulignait encore récemment Jean-Pierre Chevènement, qui a présidé cette fondation jusqu'en 2018.

Nous soutenons et approuvons pleinement cette délibération qui vise enfin, comme disait Monsieur le Maire, à résorber une inégalité historique et à favoriser le bien vivre ensemble à Ivry. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « *Sigrid Baillon.* »

Mme BAILLON. - « *Merci. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues. Depuis plus de 15 ans maintenant que nous entendons les citoyennes et les citoyens de confession musulmane, dire qu'ils souhaitent disposer, dans notre ville, d'un lieu de culte digne, nous avons été nombreux à le dire ce soir, j'ai moi aussi envie de dire : enfin. Nous sommes satisfaits que ce projet entre dans une phase bien plus concrète. En cette étape, et à la lecture de la délibération de ce soir de nombreux points de satisfaction se dégagent.*

Le Parti socialiste se satisfait qu'il ait été constitué un comité de pilotage où tous les groupes politiques de la Ville sont représentés. L'assiduité de toutes les représentations politiques lors de ces comités de pilotage montre d'ailleurs que le projet du centre culturel et culturel musulman est un projet important pour notre commune. Il a été démontré qu'il n'est pas un projet clivant et qu'il concerne bien tous les habitants de notre ville, et pas seulement les Ivryennes et Ivryens musulmans.

Le projet de bâti que nous propose l'association An Nour se révèle depuis le début, être un projet résolument moderne, prenant en compte l'histoire de notre ville. Il n'est pas une reproduction de ce que l'on trouve au Moyen-Orient. Il est un projet que je qualifierai d'unique, d'ivryen.

Les postulats de départ : ouverture et accroche de la lumière sont très présents, plaisants. Les aspects d'accessibilité, d'écologie, cela a été souligné, les espaces verts n'ont pas été oubliés. Il en résulte un projet architecturalement très beau. Dans ce projet architectural avec son implantation en cœur d'îlot, le vivre ensemble est présent.

Le projet s'implante dans un espace actuellement très utilisé par les habitants du quartier, notamment par les jeunes. Souhaitons qu'au fur et à mesure de l'avancée du projet, de l'édification du bâtiment, puis de son utilisation, nous dépasserons ce vivre ensemble, pour en arriver à un faire ensemble, je l'ai repris, et vous l'aurez reconnu, avec une large ouverture de la partie culturelle à tous les Ivryens.

Ensuite, à la lecture du protocole présenté ce soir, les élus du groupe socialiste retiennent que les garanties sont à la fois fortes et de nature à rassurer nos concitoyens. Nous y retrouvons les valeurs communes portées par la ville et par l'association An Nour avec la volonté d'indépendance et d'autonomie des musulmanes et musulmans, dont la garantie d'exclusion de toute intervention étatique étrangère ; des principes de démocratie, de transparence et d'égalité femmes hommes sur lesquels l'association et la ville s'accordent. Nous y trouvons aussi la réponse à notre questionnement de l'utilisation du plateau d'évolution et à sa pérennité pendant et après les travaux. Nous retenons d'ailleurs qu'à terme les Ivryens auront dans cet îlot la possibilité d'utiliser, pas un, mais deux terrains d'évolution, hors temps d'ouverture du collège.

Toutefois, des points de vigilance attirent toujours notre attention, avec en premier lieu la problématique du stationnement et de circulation des véhicules ou des piétons autour du bâtiment. Vous nous avez déjà répondu sur ce point qu'il est tout simplement envisagé d'utiliser les parkings des centres commerciaux aux alentours. Le projet du centre cultuel et culturel ivryen fera de la mosquée d'Ivry une des plus grandes du Val-de-Marne. Comprenez bien que nous ne remettons pas en cause le questionnement de son dimensionnement. Par contre, nous requestionnons la réponse qui nous est faite sur les circulations et le stationnement autour de ce projet.

Ensuite, nous nous sommes longuement questionnés sur la cession du terrain. Nous nous sommes demandés pourquoi le choix du bail emphytéotique administratif n'avait pas été fait puisque la construction d'édifices religieux par des associations culturelles le permet. Le prix de la cession nous paraît raisonnable, mais la cession elle-même du terrain dès la fin des travaux nous questionne. Cela questionne les garanties que l'on trouve dans ce protocole. Après cette cession, comment la ville pourra-t-elle s'assurer de la pérennité des garanties inscrites ?

Nous serons à l'écoute des différents avis que les groupes politiques porteront ce soir sur ce point, et sur la réponse qui va nous être faite, j'en suis certaine.

Enfin, j'ai envie de soulever un point que ma collègue Thérèse Pourriot avait très justement relevé lors de la dernière commission d'urbanisme. Nous nous questionnons sur le contraste que va créer l'édification de ce magnifique projet architectural dans la rue Jean-Jacques Rousseau, tout juste en face d'un autre bâtiment, autrefois magnifique, lui aussi, mais que la Ville laisse se détériorer depuis des années. L'engagement de la Ville sur la laïcité pourrait se manifester dans la rénovation d'un lieu la symbolisant. Notre actuelle Maison de la citoyenneté si elle n'est pas elle-même rapidement rénovée pourrait devenir tout aussi rapidement un symbole bien terne de la place de la citoyenneté et de la vie associative dans notre ville. Merci. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « *Merci Sigrid Baillon. Saïd Hefad.* »

M. HEFAD. - « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, mes chers amis, mes chers frères et sœurs du collectif An Nour. J'aimerais rappeler à cette assemblée communale que les Ivryens et les Ivryennes de confession musulmane attendent depuis maintenant près de 30 ans, un lieu de culte digne et qui réponde parfaitement à leurs aspirations.*

Bien évidemment, le collectif An Nour porte depuis une quinzaine d'années le projet de construction d'un centre cultuel et culturel à Ivry. Il travaille en bonne intelligence avec la municipalité pour que ce projet puisse aboutir le plus tôt possible et dans les meilleures conditions.

La signature de ce nouveau protocole entre la municipalité et l'association constitue un grand pas, sans doute l'étape ultime, pour permettre la construction d'une mosquée répondant aux besoins des habitants. Dans un contexte dominé par une logique de suspicion à l'encontre de la réalité islamique, de banalisation du racisme, de l'islamophobie et des discriminations envers les musulmans et les musulmanes, ou supposés tel, l'avènement de ce centre cultuel et culturel à Ivry et le soutien de notre municipalité pour l'aboutissement de ce projet est une bonne chose.

Il vient en premier lieu marquer notre refus des discriminations dont le culte musulman peut être victime et vise à résorber un tant soit peu l'inégalité avec les cultes dominants de notre pays. En effet, comme le rappelle notre Constitution, la France est une République laïque. Elle respecte toutes les croyances. Néanmoins, si l'islam jouit théoriquement d'une parfaite égalité avec les autres cultes, une série d'inégalité de fait vient compliquer la situation du culte musulman. La séparation des églises et de l'Etat a laissé une place privilégiée aux cultes alors reconnus, catholique, protestant et israélite.

De fait, l'islam était peu présent sur le territoire métropolitain avant 1905. Il ne dispose donc pas d'un patrimoine d'édifices culturels entretenus par l'Etat ou les communes. Les musulmans avec des moyens limités ont dû se doter par eux-mêmes de mosquées et salles de prière. Mais ces lieux de culte restent en nombre nettement insuffisant et place souvent les fidèles dans des situations de confort et de salubrité indignes. En accompagnant ce projet dans le respect des principes de laïcité, c'est donc la possibilité de prier dans des conditions dignes, tout comme les croyants d'autres confessions, qui est assurée.

Je tiens à ce titre à remercier toutes celles et ceux qui ont permis de faire avancer le projet jusqu'à ce point. Et aussi en particulier celles et ceux qui à un moment ou à un autre ont participé, se sont investis au travail réalisé par le collectif An Nour. Nous sommes tous ici, je l'espère, favorable à la construction d'une mosquée à Ivry.

Certains considèreront cependant qu'elle n'est pas assez ceci, pas assez cela, trop ceci, trop cela. Des interrogations ou des critiques persistent sur tel ou tel point du projet, tel ou tel impact néfaste auquel il faut remédier. Cela est normal et légitime. Tout projet est améliorable et ne va pas sans provoquer de désagréments, voire des effets indésirés ou indésirables. Mais nous pensons que l'essentiel est pour l'instant de poursuivre le travail en cours avec les moyens dont nous disposons et de rectifier et d'améliorer au fur et à mesure le projet avec nos partenaires.

Permettez-moi toutefois d'exprimer un point de mécontentement, à savoir que nous regrettons fortement que le projet actuel entraîne le déplacement du terrain d'évolution renommé il y a un an à peine, le terrain Mohamed Ali, et la destruction plus tôt que prévu de la fresque à son effigie. Cette fresque a été réalisée il y a deux ans en surplomb du terrain de sport, à partir d'un projet porté par une dizaine d'associations ivryennes. Cette nouvelle avait de quoi surprendre l'ensemble des acteurs associatifs, et l'artiste lui-même, pour qui le projet Mohamed Ali s'inscrivait dans la longue durée.

C'est par ailleurs l'ensemble de l'îlot qui va être restructuré, alors qu'il constitue aujourd'hui le cœur de la vie sociale du quartier. Espérons donc que cette restructuration permette de maintenir la vie sociale du quartier.

Par ailleurs, il semble évident que cette nouvelle localisation d'implantation au cœur du quartier est particulièrement favorable, tout comme le délai de réalisation. L'ordre des priorités implique pour nous de soutenir avant tout ce projet d'intérêt général.

Concernant la qualité du projet, il nous semble que celui-ci réponde aux aspirations des musulmans et des musulmanes, avec notamment de grands espaces pour la prière, des salles modulables et polyvalentes, un salon de thé ouvert sur la ville notamment. Nul doute que ce centre deviendra un pilier du vivre ensemble et du faire ensemble à Ivry.

Les dispositions du protocole conviennent au groupe CCI (Convergence Citoyenne Ivryenne), en cela qu'il entend actualiser et poursuivre le travail engagé depuis toutes ces années en vue

de parvenir à la réalisation d'un centre culturel et culturel musulman à Ivry. La signature de ce protocole s'inscrit aussi dans le cadre des valeurs et des principes communs portés par la Ville et l'association An Nour, et exprime clairement la volonté d'indépendance et d'autonomie des musulmanes et des musulmans, avec notamment pour garantie l'exclusion de toute intervention étatique étrangère, notamment dans le financement de cette construction de mosquée.

Par ailleurs, il nous semble indispensable de garder loin de nous, la tentation de pouvoir promouvoir un islam municipal, comme tente de le faire certaines municipalités dans d'autres villes. Les citoyens musulmans de notre commune n'ont nul besoin de guidance et d'ordre, mais de confiance et de travail partenarial dans le respect de la laïcité, de l'indépendance de chacun et dans le cadre juridique et conventionnel conforme à la loi le régissant.

Pour toutes ces raisons, le groupe CCI votera en faveur de ce protocole d'accord entre l'association An Nour et la ville d'Ivry visant à favoriser la construction d'un centre culturel et culturel musulman. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Bozena Wojciechowski.* »

Mme WOJCIECHOWSKI. - « *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Quelle immense fierté ! Quelle grande joie ! Quelle satisfaction de voir se concrétiser le projet de mosquée à Ivry ! Le groupe Front de Gauche, communistes et citoyens se réjouit profondément de l'émergence d'un lieu de culte digne de ce nom.*

Monsieur le Maire en a précisé le projet, je n'y reviendrai pas, mais nous y avons contribué depuis 15 ans au sein d'un travail collectif patient, parfois contradictoire et tâtonnant, mais souvent enthousiaste et surtout impatient de l'avenir. Je tiens ici à saluer l'ensemble des responsables et des membres de l'association An Nour, à qui je veux assurer de toute notre confiance, sans aucune suspicion, sans aucun doute, car nous avons construit des liens solides.

Je veux saluer leur courage, car elles et ils ont su mettre à l'ordre du jour une question dans une époque marquée par la crainte, la peur, voire la haine des musulmanes et des musulmans. Je veux saluer leur opiniâtreté, car elles et ils n'ont pas lâché l'affaire alors que les obstacles ont pu apparaître nombreux et immenses. Je veux saluer enfin leur volonté de rassembler l'ensemble des musulmanes et des musulmans d'Ivry, au-delà de leur pays d'origine ou de leurs divergences. Je sais, nous savons toutes et tous à quel point il n'est pas toujours aisé de se rassembler.

Pour qu'il y ait un travail collectif, il faut des partenaires coopératifs et exigeants. Je tiens aussi à remercier les services de la Ville pour tout le travail accompli. Je tiens enfin à remercier les membres du Comité de pilotage, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, car l'enjeu citoyen et égalitaire a su prendre le pas sur tous les clivages politiques. Cela me semble précieux pour cette ville et sa population. Mais tout cela n'aurait pas été possible sans un chef d'orchestre qui place au-dessus de toute autre considération, la réussite de ce projet. Une fois n'est pas coutume, je tiens à donner un immense merci à Philippe Bouyssou, notre maire, et une spéciale dédicace à Amandine Philippe qui travaille dans l'ombre, mais avec une extrême efficacité.

Nous y voilà, donc : une belle, une grande mosquée à Ivry. Il s'agit clairement et nettement de répondre aux besoins de la population ivryenne. Il n'y a qu'à se rendre rue Jean-Jacques

Rousseau, surtout un vendredi lors des prières les plus importantes, mais pas seulement. Pourquoi pas un dimanche, où d'autres activités ont lieu ? Il suffit d'y aller pour se rendre compte de l'ampleur et de la réalité du besoin à Ivry.

Mais au-delà de la réponse aux besoins, il s'agit en plus d'affirmer clairement une volonté politique d'égalité et de citoyenneté. D'abord pour toutes les Ivryennes et tous les Ivryens. Agir pour que chacune et chacun ait sa place dans notre ville est une priorité absolue de notre politique municipale. Et lorsque l'on constate, lors des élections européennes, que le rassemblement national n'arrive que cinquième, c'est déjà trop, il arrive deuxième à l'échelle nationale, je me réjouis que les Ivryennes et les Ivryens partagent les valeurs de solidarité, de partage et d'égalité qui font la force et l'identité d'Ivry.

Je pense ici aux publications, calomnieuses et absolument scandaleuses, faites par une députée européenne du rassemblement national, lorsque nous avons présenté au public l'avenir de l'îlot Jean-Jacques Rousseau, qui inclut le projet de mosquée et qui est même redynamisé par ce projet de mosquée. Non, jamais Ivry ne sera le terreau de l'islamisme. Ivry est le terreau de la citoyenneté et de l'égalité.

Egalité entre les croyantes et les croyants d'Ivry, le droit de croire ou de ne pas croire, cela a été rappelé, le droit de pratiquer sa religion dans des conditions dignes fait partie des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution. Comment ne pas voir qu'à Ivry, comme ailleurs dans notre pays, ces droits ne sont pas respectés pour une partie importante de la population ?

Ensuite, je veux parler d'égalité entre toutes les Françaises et tous les Français, car il y a un enjeu sous-jacent, celui de la reconnaissance, non seulement de la présence actuelle de Françaises et de Français qui pratiquent l'Islam, mais aussi d'une présence qui ne date ni d'hier ni d'avant-hier, mais depuis bien longtemps. C'est un enjeu de taille. Lorsque la France pourra se retourner et regarder tranquillement son histoire en face, il y a de fortes chances pour que l'islamophobie ambiante chute considérablement.

Car l'islamophobie existe bel et bien, et c'est une honte pour nous toutes et tous. La différence de traitement n'a que trop duré. Je ne prendrai ici qu'un exemple pour illustrer mon propos. Selon le dernier rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'homme publié en avril 2019, trois personnes interrogées sur cinq, soit 59 %, considèrent le port du voile comme incompatible avec la société française. Et quant à l'amendement du projet de loi Blanquer interdisant les femmes voilées lors des sorties scolaires, je me dis que le monde va bien mal.

Dans ce contexte d'islamophobie ambiante, où on regarde son voisin de travers, surtout quand il est barbu, que ce soit dans la cité ou dans le métro, il y a urgence à apaiser, à réunir, à faire ensemble, à rassembler le peuple, non pas superficiellement ou arbitrairement, mais bel et bien autour de valeurs et de principes fondamentaux. Le respect de chacune et de chacun, le respect de la liberté, celle de croire ou de ne pas croire, le respect de chaque religion font partie de ces fondamentaux essentiels à notre communauté, essentielle et donc non relative. Il ne peut plus y avoir deux poids deux mesures dans notre pays. La laïcité ne peut pas être un prétexte à l'islamophobie.

Selon Eric Fassin : « la laïcité, c'est la séparation des églises et de l'Etat, la condition de la liberté religieuse, c'est la neutralité de l'Etat. Par principe, si celui-ci est laïque, il ne saurait

être islamophobe, pas plus qu'islamophile d'ailleurs. En principe, mais en pratique, quand on invoque la laïcité aujourd'hui en France, c'est d'ordinaire pour parler d'islam. »

(Applaudissements)

La laïcité doit devenir en France le socle de la multiplicité de nos philosophies de vie, la garantie de notre vivre ensemble, parce qu'elle est la garantie de notre pluralité. Oui, j'ai hâte que mon pays puisse reconnaître la beauté de sa population, la force et la richesse que constitue notre diversité millénaire, une diversité qui n'a qu'une seule vocation : perdurer.

Qu'Ivry contribue à corriger des injustices séculaires est pour moi, une immense fierté et rien, absolument rien, n'est trop beau pour les Ivryennes et les Ivryens. Quelques jours après la fête d'Ivry, où l'on aura vu des milliers d'Ivryennes et d'Ivryens en pleine communion partageant un week-end de festivités réjouissantes, conviviales, apaisantes, solidaires, on ne peut que se dire qu'Ivry est bel et bien la plus belle place du monde. Je vous remercie. »

Applaudissements

M. BOUYSSOU. - « Mourad Tagzout. »

M. TAGZOUT. - « Toujours avec les mêmes contraintes que tout à l'heure. A titre personnel, je considère comme positif cette délibération. Elle s'inscrit, cela a été dit, dans les engagements pris par la commune depuis maintenant presque plus d'une dizaine d'années, c'est un long processus, il faut le reconnaître. On peut comprendre même l'impatience des fidèles, et les choses ne sont même pas encore finies, puisque la mosquée n'est pas encore construite.

Arthur Riedacker l'a dit tout à l'heure, cela a été redit plus ou moins différemment, la laïcité c'est d'abord la liberté de culte. Il faut permettre au culte musulman de s'exercer dans des conditions dignes du fait non seulement du nombre de gens concernés, mais aussi de l'ancrage de cette religion aujourd'hui en France. On est à plus d'un siècle aujourd'hui de présence, à l'ère moderne musulmane. C'est heureux d'avancer et il est même temps d'avancer dans ce sens.

Ce n'est pas lié directement, mais il y a toujours, lié à la construction de la mosquée, une urgence et une question laïque qui est posée. La laïcité est en question, et même parfois combattue. C'est le bon moment aussi de rappeler qu'à côté de cela, et ce n'est pas directement lié à la mosquée, mais l'occasion se présente, il est important que notre commune, et plus largement la République, défende et donne les moyens à la laïcité. Cela passe par une école publique de qualité, une école publique que nous sommes en train de remettre en cause fortement et qu'on continue de casser. C'est construire dans l'école publique l'esprit critique, dans les institutions d'éducation populaire, comme les centres de loisirs et autres outils de la commune, faire ce travail d'explication, faire vivre concrètement la laïcité par l'égalité femmes hommes, par la lutte pour l'esprit critique, la rationalité. Etre solidaire avec tous ceux qui dans le monde se battent contre l'obscurantisme au prix de leur vie, c'est aussi une des vocations de la République à laquelle je crois.

Voilà pour ce qui est du préambule. Sur la délibération qui nous est posée ce soir, j'ai deux questions et deux points problématiques à poser, non pas dans le but de bloquer les choses, mais pour éviter justement les incompréhensions qui peuvent être utilisées par différentes forces extrémistes.

Premièrement, c'est sans doute lié, on me reconnaît, au fait que nous n'avons pas eu les moyens de suivre tous les sujets. Il peut y avoir, je le reconnais, des réponses qui existent et qui m'ont échappées. La question de la cession, puisque nous l'avions compris au départ qu'il y avait un bail, avec une location et un bail emphytéotique sur 99 ans. Même si personnellement, je trouve que la cession est plus saine que cette histoire de bail emphytéotique. Effectivement il faut éviter un islam d'Etat ou un islam municipal. Il doit respecter les lois de la République, comme n'importe quelle religion, mais ce n'est pas à l'autorité publique de s'immiscer dans les affaires de la mosquée, de l'église ou de la synagogue. Comment en est-on arrivé à cette question de la cession ?

Peut-être aussi, cela m'a échappé, la question du comité de pilotage et des moyens qu'il aura concrètement pour assumer cette tâche dans les différentes périodes, que ce soit sur le suivi du chantier, et en particulier la question du financement.

Et pour finir la dernière question sur le coût global. Ce serait vraiment une mauvaise chose à faire pour cette mosquée, c'est de ne pas être clair dès le début, vis-à-vis de l'opinion ivryenne, si on peut le dire comme ça, sur ce que cela va représenter comme coût, à terme. Notamment c'est peut-être ridicule, je ne suis pas un spécialiste, les histoires de coûts de dépollution et de démolition, il faudrait savoir ce que cela va coûter à la commune concrètement. Encore une fois, l'idée n'est pas de remettre en cause le projet en lui-même, mais c'est d'évacuer des questions qui seront même néfastes pour le projet lui-même. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « Merci Mourad Tagzout. Annie Lefranc a demandé la parole et ensuite Pierre Chiesa et Ali Algül. »

Mme LEFRANC. - « Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous l'avez dit justement, Monsieur le Maire, nous nous satisfaisons qu'un tel projet émerge enfin, vous l'avez dit vous-même, au lieu actuel, inadapté pour l'exercice du culte. Un nouveau lieu de culte était donc nécessaire pour les musulmans Ivryens. Nous sommes conscients également que ce nouvel équipement est indispensable au dialogue des cultes. Le projet est ambitieux, on l'a vu, peut-être trop. Il intègre une redéfinition complète de l'îlot Westermeyer.

Le timing qui nous est proposé pour cette délibération nous intrigue, à moins d'un an des élections municipales, mais avant le début de la campagne électorale officielle. Le timing suscite aussi de nombreuses interrogations quant au projet lui-même, et nous semble prématuré malgré son utilité.

Quelques points d'interrogation. Premièrement son dimensionnement. Cette mosquée devait être en capacité d'accueillir 4 000 fidèles, si mes souvenirs sont bons, je ne l'ai pas retrouvé dans la convention. Celle-ci dépasse le seul besoin des fidèles d'Ivry. Il s'avère qu'un projet similaire est en cours de réflexion à Vitry. A notre sens, ce futur lieu de culte doit couvrir le besoin uniquement des fidèles d'Ivry. A noter que le projet tel que proposé est plus grand que la mosquée de Créteil, qui est une ville beaucoup plus importante que la nôtre.

Deuxième point d'interrogation : le stationnement. La capacité de ce lieu de culte dépassant les seuls besoins des Ivryens, de nombreux fidèles d'autres villes devront venir en nombre, ce qui conduira à réquisitionner le parking pendant l'heure de la prière, au détriment des usagers du centre commercial. Si le lieu de culte est fréquenté par les fidèles de plus en plus nombreux, et venant des communes environnantes, cela implique nécessairement l'usage de la voiture et pose la question du respect des espaces publics et de la libre circulation. Or la

configuration du quartier ne se prête pas à une telle affluence. La circulation dans la rue Jean-Jacques Rousseau est d'ores et déjà difficile pendant les périodes de culte, et rien n'est fait pour limiter ou sanctionner les contrevenants.

Troisième point : l'aspect architectural. Ce bâtiment est d'envergure. Son intégration au sein du quartier est essentielle. Nous n'avons eu aucune vue de hauteur permettant d'apprécier l'intégration de la mosquée au sein du quartier. La hauteur du minaret doit être précisée afin d'éviter toute polémique. Une hauteur de 25 mètres peut susciter des débats. Quel est l'objectif de ce minaret ? Sa finalité ? Pourquoi cette hauteur ? Pas plus, pas moins, pourquoi ? Quelle perspective ce minaret donnera-t-il dans la ville ?

Quatrième point : l'Environnement et le bruit. L'ambition de ce projet doit également répondre à plusieurs enjeux en matière de bruit et d'environnement. Le voisinage immédiat relève aujourd'hui des nuisances sonores qui peuvent parfois être importantes. L'association porteuse du projet a bien conscience de cette problématique. Nous serons donc attentifs à la réponse apportée dans le cadre du permis de construire déposé. En matière environnementale également, nous souhaitons savoir également ce qui est prévu dans le projet architectural. A quelles normes techniques répondra ce projet ? Qu'est-il prévu en matière de certification énergétique et de bilan carbone ? Un lieu de prière exemplaire en matière d'environnement peut-être un signe fort.

Concernant le financement. Il est prévu une cession du foncier en 2023 à hauteur de 800 euros le mètre carré. Est-ce le prix du marché ? Pouvez-vous nous donner l'estimation de France Domaines au service des Domaines de ce foncier ? L'avis des Domaines est essentiel, car il évite tout risque de libéralités. La convention n'exclut nullement un financement public des équipements et partie culturelle. Le recours à toute ressource autorisée par la loi permet des financements publics. Une clarification est nécessaire.

Enfin, l'exposé des motifs de la convention manque un peu d'impartialité, et peut être considéré comme un jugement de valeur, d'autant plus discutable qu'au sein de cette convention, deux phrases sont en gras et peuvent susciter le débat. Concernant le culte musulman, je cite : « l'apport de la municipalité contribue à résorber une inégalité historique pouvant être considérée comme discriminante. » Ce jugement peut être discuté et n'a, à notre sens, pas sa place dans la convention. Ce projet n'a pas lieu de rétablir une quelconque inégalité. Quand on parle d'inégalités, je comprends, mais inégalités historiques, il ne me semble pas qu'au vingtième siècle, la présence de musulmans sur notre commune était très importante. Je crois qu'elle l'est depuis la fin des années 70. A l'heure d'aujourd'hui, nous pouvons parler d'inégalités, mais d'inégalités historiques, cela me surprend un peu, beaucoup même.

Il est précisé aussi à la page 2, le respect des « principes de démocratie, de transparence et d'égalité avec une attention particulière à la place des femmes ». Nous serons attentifs à l'ensemble de ces engagements. Mais aujourd'hui nous ne disposons d'aucune garantie. Ainsi, si ce projet nous semble indispensable, ce projet doit être revu dans de nombreux aspects et confirmé sur nos points d'interrogation. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci, Pierre Chiesa à toi. »

M. CHIESA. - « Merci, Monsieur le Maire. Il n'est pas question pour moi de remettre en cause ce qu'a dit mon camarade Mehdy Belabbas que je partage totalement, pour ce qui est du fond. Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher de faire quelques observations assez

enquiquinantes comme à l'accoutumée, sur certains points qui demanderaient à être approfondis. En particulier, je vais partir de l'article 9 du protocole et le financement sur lequel notre groupe, me semble-t-il, vous avait fait passer quelques questions, et pour lesquelles les réponses ne sont pas suffisantes.

Dans le paragraphe Plan de financement prévisionnel, dont nous avons bien compris que c'était prévisionnel et une estimation, il y a quelques points qui sont peu recevables en l'état. Les collectes via les cagnottes en ligne, je veux bien, mais dans quelle mesure cela ne fait pas doublon avec d'autres collectes ?

Il est question également d'un financement institutionnel français. Ce qui me surprend, c'est que dans la parenthèse, sont mentionnées les associations, les collectivités, les fondations, etc. J'aimerais bien savoir quelles sont ces collectivités ? Parce qu'on risque d'entrer dans un processus qui risque d'être à l'encontre des principes de laïcité, si ces collectivités sont des collectivités publiques.

Enfin, il est question de capacités d'emprunt qui sont totalement estimatives, mais qui m'amènent aux considérations suivantes, qui sont toutes récentes. Il y a trois mois, j'aurais été, et vous le comprendrez, dans l'incapacité de vous présenter ces observations. En effet, il faut savoir que de nouvelles règles maintenant président à la gestion des associations. Cela avait déjà été engagé il y a quelques années, notamment pour les comités d'entreprise et les syndicats. Ceci est une obligation de transparence, en demandant aux comités d'entreprise les plus importants, ou aux syndicats, au niveau des confédérations, une présentation et une certification des comptes.

Pour les associations, on est maintenant face à un nouveau plan comptable qui date du 5 décembre 2018, qui est relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et qui sera applicable aux associations concernées à compter du 1^{er} janvier 2020. Bien évidemment, le collectif An Nour fait partie de ces associations. Du fait de ce nouveau plan comptable, le plan comptable des associations qui résultait du règlement de 1999 édicté par l'Autorité des normes comptables, sera abrogé à compter du 31 décembre 2019. Il faut rappeler que le régime de l'appel à la générosité du public a été modifié en profondeur par l'ordonnance 904 du 23 juillet 2015, qui considérait que cela portait simplification du régime des associations et des fondations. On peut en douter.

En effet, les organismes qui collectent des dons et legs sous forme d'appel à la générosité du public sont tenus de déposer une déclaration préalable lorsque le montant des dons collectés au cours de l'un des deux exercices précédents ou de l'exercice en cours excède un seuil fixé par décret. De plus, ces mêmes organismes doivent établir un compte d'emploi des ressources, lorsque le montant des dons constatés à la clôture de l'exercice excède un seuil fixé également par décret.

Or ces seuils ont été fixés par un décret du 22 mai 2019, vous comprenez ce que j'ai dit au préalable, il y a trois mois, je n'aurais pas pu vous le dire. Ce décret fait référence aux seuils fixant les montants des subventions et des dons reçus à partir desquels les associations et les fondations sont soumises à certaines obligations comptables, soit un montant de 153 000 euros.

Comme il est indiqué dans le protocole que le Collectif An Nour dispose déjà d'un compte en banque alimenté à hauteur de quelques deux millions d'euros, vous voyez qu'il ne va pas pouvoir échapper à ces obligations. Ce seuil de déclarations préalables s'apprécie au titre des

exercices comptables ouverts depuis le 1^{er} juin 2019, et au cours de l'un des deux exercices précédents.

Ainsi, un nouveau compte d'emploi a été précisé dans ses détails par l'arrêté du 22 mai 2019, fixant les modalités de présentation de ce compte d'emploi annuel. Si l'on parcourt les quarante pages du règlement du 5 décembre 2018, on se rend compte que ces associations vont être soumises à des obligations similaires à celles des entreprises, avec présentation de l'actif et du passif, le calcul de fonds propres, de fonds dédiés, le calcul des charges et produits, la présentation d'un compte de résultat, etc. D'où l'obligation de tenir une comptabilité et de faire appel à des commissaires aux comptes pour les certifier, lesquels commissaires aux comptes bien évidemment devront être rétribués, et pour ces montants, on peut savoir que c'est de l'ordre facilement de 3 000 à 4 000 euros par an.

Par ailleurs, les statuts du collectif An Nour rédigés en 2007 et qui nous ont été transmis, ainsi que nous l'avions demandé, n'ont pas été remis à jour et n'intègrent aucune de ces obligations légales, depuis peu, certes, mais que l'on ne peut pas feindre d'ignorer. Avec de tels statuts, nous risquons d'être confrontés à une insécurité juridique qui peut se transformer en insécurité financière. Les associations d'une telle taille vont donc devoir rendre des comptes à l'administration fiscale, et cela risque de se retourner contre la collectivité, par exemple, avec un chantier mal financé, soumis à des à-coups, et qui pourrait s'étaler sur des années.

C'est pourquoi, et je parle en mon nom, ce projet tel qu'il est actuellement monté présente un risque pour la collectivité. Je trouve qu'il serait préférable d'attendre que le collectif An Nour soit en mesure de nous présenter les garanties qui vont asseoir et sécuriser son projet, en repoussant cette délibération, le temps que le collectif se mette en conformité avec les nouvelles évolutions réglementaires. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Pierre Chiesa. Ali Algül.* »

M. ALGUL. - « *Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je ne vais pas intervenir longuement. Ce n'est pas vraiment une intervention que je veux faire. C'est plutôt quelques questions que je veux poser pour ce projet, surtout à Monsieur le Maire.*

Deux questions, d'abord j'aimerais bien savoir au total, combien de mètres carrés de terrain la Ville va mettre à disposition pour le projet. Parce qu'au départ, c'est marqué 1 920 mètres carrés, après, on rajoute 384 mètres carrés de plus. J'aimerais bien qu'on me donne les chiffres exacts sur cette question.

Deuxième question, c'est le coût global de ce projet pour la Ville, y compris la communication, les publications, d'autres moyens qu'on met à la disposition pour ce projet.

Je veux juste rapidement finir avec une observation. Alors que l'engagement est inscrit dans le programme « Ivry au cœur », de réunir les conditions nécessaires pour l'émergence d'un lieu cultuel, pourquoi devons-nous nous précipiter à soutenir l'ambition d'un projet pharaonique et clivant ? L'association qui le porte est très loin d'avoir réuni les moyens financiers nécessaires pour réaliser le projet présenté. Parce que vous dites vous-même qu'il faut 6 millions pour la totalité de ce projet, alors qu'on a à peine 2,3 millions d'euros.

La municipalité a la responsabilité de demander à l'association de revenir vers un projet plus réaliste pour créer un lieu de prière digne pour les citoyens et citoyennes d'Ivry de confession musulmane, et non pas une sorte de centre commercial, ni un centre coranique qui

va faire de l'ombre au collège républicain, qui se trouve juste à côté. Je vous remercie. Je voterai contre le projet. »

M. BOUYSSOU. - *« Bien, y a-t-il d'autres interventions ? Non. J'ai nourri l'espoir au début de l'assemblée communale que nous allions voter unanimement, et je découvre au fur et à mesure des interventions que les choses ne vont pas dans ce sens, et je le regrette.*

Sur plusieurs des questions qui m'ont été posées, d'abord sur la question qu'a posée Madame Lefranc, dont je m'étonne. Vous portez une parole collective, Madame Lefranc dans cette assemblée, je m'adresse à votre groupe et pas à vous personnellement, entendez-le bien. Je m'étonne de l'écart entre votre intervention ce soir et en général l'attitude constructive qui est la vôtre, et qui a été la vôtre, y compris au sein du comité de pilotage.

La question de la période électorale justement, je l'ai bien en tête, parce que j'ai souhaité, je l'ai fait de manière publique, que cette question, son orientation majeure soit justement réglée avant l'entrée dans la période des élections municipales qui aura lieu à partir du mois de septembre, et qui sera dans les six mois. J'ai souhaité que ce comité de pilotage se mette en place dans la pluralité du Conseil pour permettre que l'ensemble des composantes politiques de cette assemblée communale puissent voter ce projet. C'était cela l'objectif. Pour que personne d'entre nous, ni moi ni qui que ce soit ne puisse s'arroger de manière partisane, un projet de cette importance qui concerne, et cela a été rappelé par les premières interventions, toute la population ivryenne. C'était ça l'objectif, et pas autre chose.

J'essaye de trouver les mots justes de ne pas laisser transparaître une petite forme de colère sur les dernières interventions. Les musulmans d'Ivry ne sont pas une clientèle électorale ni de Philippe Bouyssou ni de Mehdy Belabbas ni de Sébastien Bouillaud ni de qui que ce soit autour de cette assemblée communale. Les musulmans d'Ivry et les musulmanes d'Ivry sont des citoyens comme les autres. La plupart d'entre eux d'ailleurs sont de nationalité française, au fur et à mesure des générations. Peut-être certains votent à droite, peut-être certains votent à gauche, peut-être malheureusement, certains ne votent pas du tout. Mais leur grille de lecture comme la grille de lecture de tout citoyen de cette ville n'est pas exclusivement la question religieuse et de qui a fait quoi pour la mosquée. Ils ont d'autres sujets dans la tête. Ils ont d'autres préoccupations de société, de politique. Que de vouloir à tout prix voir derrière le débat de ce soir quelque chose comme : « pourquoi se précipiter ? »

Je ne répondrai pas techniquement à vos deux questions, à celle d'Annie Lefranc et à celle d'Ali Algül. Sur la hauteur du minaret, qui va faire de l'ombre au collège de la République. Là, franchement ! C'est une mosquée, il y aura un minaret. Sigrid Baillon a dit les choses de manière extrêmement importante, et je la rejoins sur ce point. On a la chance d'avoir à Ivry un collectif musulman qui a décidé de faire une œuvre architecturale contemporaine, adaptée à la ville, dont le travail de l'architecte justement a été aussi une recherche sur les formes urbaines d'Ivry, pour apporter cette richesse supplémentaire à notre paysage urbain. Oui il y aura un minaret, oui.

(Applaudissements)

S'il vous plaît, j'ai encore beaucoup de choses à dire. Si vous m'applaudissez à chaque fois que vous êtes d'accord, on va m'accuser de faire de la récupération politique. Et nous savons tous que ce n'est pas le cas.

L'autre question que je voulais soulever, et je réagis par rapport à l'intervention de Pierre Chiesa, et quelques questions qui ont été posées, c'est que nous ne sommes pas en train, mes

chers collègues, de décider d'un équipement public. Il ne faut pas se tromper. Ce n'est pas une mosquée municipale qu'on décide ce soir. On réagit, pour certains d'entre nous, comme s'il s'agissait de construire une école de la République, de construire un gymnase. Non, ce n'est pas un truc municipal qu'on est en train de décider. On est en train de décider de rendre possible l'édification d'une mosquée à Ivry.

Je rejoins ce qu'a souligné Mourad Tagzout à l'instant. C'est-à-dire que c'est beaucoup plus sain de mon point de vue de vendre une fois que les travaux auront été réalisés, parce que quand on prend cette petite garantie. On prend une petite garantie, dans le protocole, cela ne vous aura pas échappé, on dit : « on met le terrain à disposition dans le cadre d'une convention qui fera l'objet d'un acte authentique qui repassera devant le Conseil, et cette convention ne doit pas durer plus de cinq ans. » C'est le délai maximum pour le chantier, etc. On espère tous, on va tous travailler, et le collectif An Nour en premier lieu, l'architecte, les entreprises qui vont être désignées pour que ce chantier ne dure pas cinq ans, et qu'il ne s'embolise pas. Nous mettons cette garantie, mais il n'y a pas plus de garanties à attendre.

Vous croyez que mon prédécesseur, qui était maire de cette ville, et je m'en excuse auprès de lui, son nom m'échappe au moment où je vous parle. Il était maire d'Ivry en 1905, je ne sais plus qui c'était. C'était Jules Coutant qui était un socialiste pur et dur d'avant le congrès de Tours. C'était un laïc pas possible, c'était même qui avait interdit le port de l'habit ecclésiastique dans la ville, interdiction des cols romains, etc. C'était à Ivry, il y a des arrêtés municipaux à Ivry qui l'interdisent, Bicêtre n'avait pas le monopole de la laïcité radicale. Ce pauvre Jules Coutant en 1905 quand l'Etat lui a imposé de devenir au nom de la municipalité propriétaire de l'église du centre-ville, il n'a pas eu le choix. C'est devenu une propriété communale, parce que l'Église catholique avait sa hiérarchie, etc. Imaginez-vous qu'il est dit : « non, je ne peux pas assurer le clos et le couvert. Je n'ai pas les garanties qu'en 2020 ou en 2021, le pape qui sera élu par les cardinaux sera un progressiste. »

La vente du terrain à un moment va nous échapper. On ne va pas mettre les musulmans d'Ivry sous contrôle permanent d'une espèce de commission municipale qui serait là pour contrôler. Je n'ai aucune compétence en matière de culte, d'aucun culte. Si, j'ai fait le catéchisme ! Mais à un moment donné, ce n'est pas un outil municipal qu'on crée.

A un moment donné, il faut qu'on se fasse confiance, qu'on ait confiance dans les Ivryens qui portent ce projet, qu'on ait confiance dans leur capacité à le conduire sur la durée. Je trouve que le protocole tel qu'il est, est équilibré. Il a poussé aussi loin qu'on pouvait, dans un dialogue partenarial, les garanties que les uns peuvent demander aux autres. C'est un projet de protocole qui est équilibré. Aller plus loin, mettre une commission de surveillance ou je ne sais quoi, ce serait mordre le trait de la laïcité, nous ne sommes pas dans le concordat, on l'a dépassé depuis longtemps. On est dans la laïcité.

Et, justement dans la laïcité, cela autorise les pouvoirs politiques, les conseils municipaux à dire : « oui, on fait un acte politique et on rend possible la capacité des musulmans d'Ivry et des musulmanes à construire leur propre mosquée ».

Ce que je voulais dire aussi, c'est qu'à mon sens, il n'y a pas de meilleur endroit dans la ville pour le construire. En réponse à la question posée objectivement par plusieurs d'entre vous sur notamment la circulation. Nous n'avons pas employé, Madame Lefranc, troubles à l'ordre public, bruit, mais nous n'étions pas très loin de cela. Et cela me surprend beaucoup ce que vous avez dit, et cela me peine. Il y a le parking de carrefour, il y a le parking du centre commercial de Pathé Multiplexe un peu plus loin dans la rue. Et j'espère que les musulmans et

les musulmanes d'Ivry feront comme nous tous, à terme, qu'ils pourront bénéficier d'un réseau de transports en commun de meilleure qualité, qu'ils utiliseront les modes de déplacement doux, et que tout cela s'harmonisera.

Aujourd'hui c'est vrai que c'est un peu difficile, certains jours. On y travaille, d'ailleurs, on essaye de résoudre les sujets. Mais c'est difficile certains jours, dans beaucoup d'endroits de la ville et petit à petit, il faut qu'on arrive à y travailler.

Je m'étonne sur la question du financement. Je voudrais revenir là-dessus. Franchement. Je suis d'accord avec ce qu'il y a dans la convention. Je ne vais pas critiquer, je suis d'accord notamment avec ce qu'on dit sur ce que nous partageons comme valeur avec le collectif An Nour sur l'enjeu de l'autonomie, de l'indépendance, par rapport aux Etats étrangers. Mais qu'est-ce qu'on est exigeant à Ivry là-dessus ! D'ailleurs, c'est normal et je le partage, on est beaucoup plus exigeant en direction de la pratique religieuse, que nous ne le sommes pour tout un tas d'autres domaines de vie en société.

C'est une provocation, mais tant pis, je le dis, quand sous l'égide d'un de mes camarades communistes à la Ville de Paris, le PSG a été revendu au Qatar, cela n'a pas choqué grand monde, je tiens à le dire. Quand le PSG vient jouer à Ivry contre l'équipe de hand d'Ivry cela n'a pas choqué grand monde. Et là, vraiment, je serai vigilant dans mon rapport avec le collectif An Nour, et je n'ai aucun doute là-dessus, parce que la manière dont les choses sont conduites à Ivry par elles et eux ne laisse aucune place à ces questions.

Nous avons une chance extraordinaire, Bozena Wojciechowski l'a dit, c'est qu'à Ivry, pour ce que je peux en juger avec mon œil de laïc communiste pas toujours très croyant, ce que je vois me rassure grandement sur les valeurs qui sont portées. Je pense qu'il n'y a aucun danger que le Qatar vienne financer la mosquée d'Ivry tellement nous avons affaire à des Ivryens divers et progressistes. C'est ce qui m'apparaît à moi. Je n'ai aucune crainte là-dessus. Je leur fais confiance. »

(Applaudissements)

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, et je vais essayer d'atterrir sur des questions concrètes. D'abord pour répondre à la préoccupation de Madame Lefranc, je propose de modifier la convention. Nous avons dit « une inégalité historique ». Je propose que nous modifiions dans le préambule ce point en disant « une inégalité due à l'histoire ». C'est beaucoup plus juste. Parce que l'inégalité, si on prend en compte seulement ce qui s'est passé en termes de migration dans les années 60, c'est une période contemporaine qui ne relève pas en théorie de l'histoire. Par contre l'inégalité est due à l'histoire. Elle est due à la domination de la métropole, à l'époque on l'appelait ainsi, face aux peuples colonisés. C'est beaucoup plus juste, vous avez raison, en disant « dues à l'histoire » de faire référence aux peuples colonisés. Vous avez raison, sur ce point, je vous rejoins. Je propose que nous modifiions le protocole de cette manière, parce que cela inclut effectivement une période beaucoup plus large et beaucoup plus longue.

Sur les questions du coût de dépollution qui ont été posées. Tout pourra être dit dans les comités de pilotage, on va se partager les choses, on va déduire du prix futur, etc. Sur la pérennité des garanties acquises, seul le Dieu le sait. Je vais le dire comme ça, je ne sais pas qui sera le maire en 2040, 2050, 2060. Je ne sais même pas si la planète existera encore. Les garanties, une fois que la mosquée sera construite, elle appartiendra aux musulmans et aux musulmanes. J'ai confiance en eux pour la suite des évènements.

Je m'excuse, on aura d'autres occasions de débattre de tout cela.

Sur la capacité d'accueil, un dernier mot. Quand je suis allé saluer les musulmanes et les musulmans à l'occasion de l'Aïd qui marque la fin du ramadan, j'ai dit que j'étais fier et j'ai dit que j'espérais que l'exemple d'Ivry, la manière dont on travaille va donner envie à un tas d'autres maires, un tas d'autres assemblées communales dans le département de se dire : « finalement, on peut y arriver. Finalement, ce n'est pas un risque politique majeur. Finalement, cela se passe bien, cela avance ».

Parce qu'effectivement aujourd'hui la mosquée d'Ivry est sans doute un peu débordée par son rayonnement. Le rayonnement théorique, comparé à l'état des bâtiments tels qu'ils sont aujourd'hui, cela aussi c'est un élément qui me rassure grandement. Mais effectivement, il faut que les autres villes fassent comme nous, que les musulmans et les musulmanes des autres villes, que les maires des autres villes se mettent au boulot pour rattraper cette inégalité due à l'histoire, en effet. Nous sommes comptables de cela devant l'avenir, devant nos enfants, devant les générations futures. En faisant cela, je n'ai pas du tout le sentiment de trahir les logiques de la laïcité.

J'ai sûrement oublié énormément de choses, mais je pense que ce n'est pas les réponses techniques que je pourrais faire aux uns et aux autres qui changeraient leur point de vue. Vous voulez rajouter quelque chose, Madame Lefranc ? Je vous en prie, comme je me suis beaucoup adressé à vous, je vous redonne la parole. »

Mme LEFRANC. - *« Justement, parce que je ne voudrais pas que vous déformiez mes propos, parce que cela m'a semblé être le cas.*

Premier point, sur la hauteur du minaret. Je pense qu'on vous aurait posé la même question si on avait bâti une tour. On a parlé d'édifice architectural, et de savoir si c'était intégré au paysage. C'est tout.

Quant aux troubles à l'ordre public, nous n'en avons jamais parlé. C'est normal qu'on s'interroge s'il y a beaucoup de monde. C'est une manifestation. On aurait les mêmes interrogations pour n'importe quelle manifestation où il y a beaucoup de monde, par rapport à l'entourage. On n'a, à aucun moment, parlé de troubles à l'ordre public.

Quant au stationnement, c'est une question normale. Quand on gère une ville, on se pose la question du stationnement, dans la mesure où nous allons avoir un afflux d'une population à un moment donné. C'est normal qu'on se pose ces questions, et qu'on anticipe.

Quand vous avez dit « dues à l'histoire », je comprends. Ce que je voulais dire simplement, c'est que dans les années 60 à Ivry, il ne me semble pas qu'il y avait beaucoup de musulmans, c'est ce que je voulais dire. C'est maintenant que c'est une inégalité. A l'époque peut-être ne se posait pas la question de construire une mosquée. C'est uniquement sur ce point. L'inégalité c'est du moment où on a un nombre conséquent, cela me semble logique.

En plus, nous sommes d'accord avec ce projet, nous sommes pour. J'ai trouvé que vous avez un peu déformé mes propos sur l'ensemble de ce que j'ai dit. »

M. BOUYSSOU. - *« J'ai justement dit que vous n'aviez pas été jusqu'à parler de troubles à l'ordre public, et je vous redis que le minaret est une composante qui a été étudiée par nos services, et qui ne pose aucun problème du point de vue architectural et du point de vue du paysage. Il est complètement intégré, il est partie prenante du projet.*

Je vais essayer de ne pas me relancer, mais concernant la présence des musulmans à Ivry dans les années 60, ils étaient très nombreux. C'était l'époque du regroupement familial. C'était une époque où on était soit en pleine guerre d'Algérie soit on en sortait immédiatement. Je vais essayer de ne pas être excessif, mais c'était une époque où il y avait un racisme ambiant. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce qui s'est passé un certain 17 octobre, avec des centaines de morts jetés dans la Seine. Ils étaient bien en France, tous ceux-là, il y en avait beaucoup qui étaient à Ivry.

Et si on doit parler des inégalités, on peut parler des bidonvilles dans lesquels à Ivry même vivaient des centaines d'Algériens. Beaucoup s'en souviennent. Leur préoccupation immédiate à ce moment n'était pas une reconnaissance en termes religieux. Elle était une reconnaissance de survie, un besoin d'accès à l'emploi et un besoin de regroupement familial pour faire venir les enfants et les épouses du pays. C'était ça la réalité ivryenne dans les années 60. Heureusement des familles se sont construites à Ivry et ont pu s'y épanouir aussi grâce à notre politique sociale. Il ne faut pas dire les choses à côté. La préoccupation effectivement dans les années 60, pour ces personnes migrantes, ce n'était pas d'avoir une mosquée. C'est venu plus tard.

Vous savez le besoin spirituel, dans la pyramide de Maslow des besoins humains, arrive après les questions de survie immédiate liées au travail, liées à la proximité de la famille, etc. Oui c'est une inégalité qui est due à l'histoire du colonialisme, et de la place qu'a été réservée dans notre société aux migrants. Votre intervention aura permis de modifier cette approximation dans notre protocole.

On n'ira pas beaucoup plus loin ce soir. Je vais vous proposer de voter. Sandrine Bernard, il faut que tu aies ta part. Vas-y. »

Mme Sandrine BERNARD. - *« Excusez-nous Monsieur le Maire, mais comme ma collègue Sigrid Baillon avait exposé nos réflexions, il me semblait important de pouvoir faire une explication de vote à l'issue de vos réponses.*

Je ne vais pas revenir sur vos propos, sur les critiques qui ont pu être émises, ou les doutes qui ont été émis sur vos intentions électoralistes, parce que nous avons volontairement fait le choix de ne pas évoquer ces questions, même si le calendrier peut interroger.

En revanche, les questions que nous nous posions concernaient la cession. Nous sommes sensibles à l'explication que vous donnez sur l'intérêt de vendre le terrain à l'issue de la construction ou après un certain délai, justement pour marquer l'autonomie de chacun dans le cadre de cette laïcité, à laquelle nous sommes tous attachés.

Simplement, je ne suis pas totalement d'accord avec l'argument que vous évoquez. Il ne s'agit pas à travers ce protocole d'avoir des garanties sur l'exercice du culte. Il appartient totalement à l'association d'exercer son culte comme elle l'entend. Cela ne nous appartient pas. En revanche, les questions qui ont été posées par un certain nombre de mes collègues ce soir concernent ce qui nous concerne en tant que pouvoirs publics, à savoir les usages extérieurs, le vivre ensemble et tout ce qui peut impacter l'espace public.

Néanmoins, cette question sera de nouveau débattue dans cette enceinte. Nous avons fait le choix, après réflexion, de voter favorablement à cette délibération, en rappelant les réserves qui ont été émises tout à l'heure dans leurs limites. Certaines des réserves émises par nos collègues ne nous concernent pas, et je tiens vraiment à le rappeler. Nous votons favorablement à cette délibération, avant toute chose, parce qu'il s'agit d'un principe et d'un

symbole, celui de permettre à chacun d'exercer son culte dans la commune dans laquelle il vit, dans laquelle il a une activité ou un intérêt. Pour cette raison, l'explication de vote est un vote favorable. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « *Merci. Quelqu'un d'autre souhaite donner une explication de vote ? Non ? Je vous propose que tout à fait solennellement nous votions pour cette délibération. Qui est pour son adoption ?*

(Applaudissements)

Pardon. C'était très agréable d'être applaudi, mais il faudra être applaudi à la fin du vote. Qui est contre ? Deux contre. Qui s'abstient ?

M. CHIESA. - « *Je m'abstiens pour Catherine Vivien. »*

M. BOUYSSOU. - « *Très bien. C'est là où il faut applaudir : la délibération est adoptée. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1/ APPROUVE le protocole cadre n° 3 entre le collectif Annour et la ville d'Ivry-sur-Seine, fixant les conditions de mise en œuvre de la mosquée d'Ivry-sur-Seine.

(36 voix pour, 2 voix contre : MM. CHIESA, ALGUL et 7 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, VIVIEN)

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « *Merci à vous. Face à la joie collective, je vous propose de faire une petite pause parce que les conditions d'accueil dans cet hôtel de ville ne sont pas terribles. Beaucoup d'entre vous sont debout, et, j'imagine, ne vont pas souhaiter assister à tous les autres points. Ce que je comprends tout à fait.*

Pour éviter à Mehdy Belabbas, qui va rapporter sur un truc très important, le compte administratif, d'avoir le bruit des départs et des bruissements, je vous propose une pause qui me permettra d'aller fumer aussi, ce qui est un peu intéressé. Merci. »

(Pause)

2) FINANCES**Comptes 2018***1/ Compte de gestion du comptable public 2018**Budget principal**Budget annexe du chauffage urbain**Budget annexe de la restauration municipale**Budget annexe du centre médico psycho pédagogique**Budget annexe du cinéma municipal le Luxy**2/ Compte administratif 2018**a) Budget principal**b) Budget annexe du chauffage urbain**c) Budget annexe de la restauration municipale**d) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique**e) Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy***Rapporteur : Mehdy BELABBAS**

M. BOUYSSOU. - « Si quelqu'un peut avoir dans cette mairie une influence plus grande que la mienne sur les élus qui sont encore dans le couloir. Je vais peut-être leur renvoyer l'imam, cela les fera peut-être venir plus vite. Je tiens à saluer votre sérieux, votre détermination et je vais immédiatement rappeler votre attention et passer la parole à Mehdy Belabbas pour le compte administratif. »

M. BELABBAS. - « Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous pour ce point à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, c'est un rendez-vous habituel de notre Conseil municipal en cette période de l'année, pour le vote du compte administratif (CA).

La présentation de ce compte clôt l'année comptable de la collectivité territoriale. Le CA 2018 retrace l'exécution exacte des dépenses et des recettes prévues dans le cadre du BP 2018. De son côté, le comptable public établit le compte de gestion. Dès lors, le compte de gestion et le compte administratif doivent être parfaitement identiques et analogues.

Depuis 2018, cet exercice essentiellement technique revêt un enjeu supplémentaire. En effet, la jauge d'évolution de 1,2 % introduite dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 comprime nos dépenses de fonctionnement. Le respect de cette limite se vérifie alors sur le compte de gestion, plus précisément, sur la base du budget principal. Aussi, nous nous concentrerons sur les points saillants de ce dernier.

En ce qui concerne notre fonctionnement, nos recettes se sont élevées à 155 millions d'euros contre 156 millions d'euros inscrits au BP 2018, soit un taux de réalisation de près de 99,4 %. Comme nous l'avons indiqué lors du vote du budget primitif en avril dernier, nos recettes se caractérisent par un manque de dynamisme. Pour 2018, le manque à gagner relevé s'explique principalement par un produit fiscal de 68,1 millions d'euros contre une prévision initiale de 68,8 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 99 %. La Ville a sollicité une rectification des bases de la taxe d'habitation 2018, et est toujours en attente d'une réponse de l'Etat.

Les autres recettes pour 18,8 millions d'euros contre une prévision de 20,5 millions d'euros inscrite au BP 2018, soit un taux de réalisation de 91,4 %. Ces écarts en notre défaveur ont

été en partie atténués par la péréquation horizontale avec le Fonds national de péréquation intercommunale et communale, le FPIC. En 2018, nous avons envisagé d'acquitter un montant d'environ 1,3 million d'euros. L'Etat nous a notifié une somme légèrement inférieure à 1,1 million d'euros.

Les recettes fiscales, et rôles supplémentaires, avec 4,1 millions d'euros contre une prévision initiale de 2,9 millions d'euros inscrite au BP 2018, soit un taux de réalisation important de 139,7 %. Il convient également de noter que les recettes liées aux droits de mutation sont conformes aux projections de notre administration, soit 2 millions d'euros.

Nos dépenses de fonctionnement, quant à elles, se sont élevées à 136,6 millions d'euros contre un montant de 140,5 millions d'euros inscrits au BP 2018, soit un taux de réalisation de l'ordre de 97,3 %.

Dès lors, bien qu'ayant refusé la signature du contrat de gestion avec l'Etat, nous respectons néanmoins, grâce à la maîtrise de nos dépenses, la jauge des 1,2 %, évitant ainsi d'obérer nos recettes par le paiement de pénalités pour l'exercice suivant. Ce volume des dépenses est moindre que nos prévisions, principalement en raison du poste des Ressources humaines avec 79,5 millions d'euros constatés au compte administratif, contre 85,5 millions d'euros inscrits au BP 2018, soit un taux de réalisation de 98,8 %.

Cet écart important de près d'un million d'euros trouve en partie son origine dans notre régime indemnitaire. De fait, si ce dernier est favorable aux agents de catégorie C, son attractivité est moins évidente pour les agents de catégorie A, d'où une certaine difficulté à recruter et garder nos cadres. Gageons que le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui est à l'ordre du jour du Conseil municipal, dans les points sans présentation orale, modifiera quelque peu la situation.

Parlons des dépenses de services avec 25 millions d'euros contre 27,6 millions d'euros inscrits au BP, soit un taux de réalisation de 90,7 %.

Nous pouvons également évoquer la contribution moindre au Fonds de compensation des charges territoriales, le FCCT, soit 19,4 millions d'euros contre les 19,7 millions d'euros inscrits au BP 2018. Cela représente un taux de réalisation de 98,3 %. Cette diminution provient d'un excédent constaté sur la compétence déchets en 2017, qui a été déduit du FCCT versé en 2018.

Quant à notre endettement, il est en baisse, et c'est une bonne nouvelle, par rapport à la situation de fin 2017, avec un encours d'environ 113 millions d'euros fin 2018, en raison de la souscription tardive de l'emprunt de fin d'année dont les fonds n'ont pas été mobilisés sur l'ensemble de l'exercice. Enfin, notre épargne disponible est en hausse, avec 6,1 millions d'euros constatés au CA 2018, contre une prévision qui était modeste, de 3,1 millions d'euros inscrits en 2018. La qualité de notre signature demeure ainsi préservée auprès des institutions financières, ce qui nous permet de lever des fonds nécessaires à nos investissements.

En ce qui concerne justement notre investissement, nos dépenses ont été de 31,35 millions d'euros contre 31,6 millions d'euros inscrits au BP 2018. Nous avons là aussi un excellent taux de réalisation à 99,1 %.

Pour nos recettes d'investissement, nous constatons un décalage entre nos prévisions 11,4 millions d'euros et celles réalisées 8,8 millions d'euros. Ce différentiel, vous le comprendrez, trouve son origine dans le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, avec 3 millions d'euros au CA 2018, contre 3,4 millions d'euros au BP 2018, soit un taux de réalisation insuffisant de mon point de vue, de 88,23 %.

Les subventions et participations dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), avec 2,2 millions d'euros au CA 2018, contre 5,2 millions d'euros au BP 2018, soit un taux de réalisation de 41,7 %.

Les dotations et les autres recettes, avec 1,5 million d'euros au CA de 2018, contre 1,7 million d'euros au BP 2018, soit un taux de réalisation de 89,2 %.

Cependant, il convient de noter que nos cessions ont représenté près de 2,1 millions d'euros contre seulement 1,1 million d'euros prévu en 2018. Là, nous avons plutôt atteint de très bons objectifs, et c'est une bonne chose pour les recettes municipales.

Ainsi, le CA 2018 fait apparaître un résultat global brut de 3,8 millions d'euros, auxquels il faut joindre le solde des reports négatifs pour -1,95 million d'euros. Le résultat net s'élève donc à 1,86 million d'euros.

Comme l'année dernière, ce résultat a été repris de manière anticipée à l'occasion du vote du budget primitif 2019, afin de réduire notre prévision d'emprunt et de maintenir l'évolution de notre endettement à un niveau supportable de nos dépenses. C'est une mesure de bonne gestion.

Vous le constatez, malgré les difficultés que nous traversons ces dernières années, en raison de la volonté de l'Etat de combler son déficit sur le dos des collectivités, nous tenons bon grâce à la rigueur de notre gestion.

En effet, nous n'enfreignons pas la jauge de 1,2 % relative aux dépenses de fonctionnement, nous ne nous exposons alors pas au risque de pénalités financières. Par conséquent, nous maintenons, grâce à nos efforts, notre autonomie de gestion, afin de pouvoir continuer à construire des politiques publiques ambitieuses, au service des Ivryennes et des Ivryens.

Chers collègues, j'ai souhaité faire court, faire simple, pour permettre un débat plus large, sachant que ce Conseil municipal serait tardif. Si vous avez des questions, je reste bien évidemment à votre disposition. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à toi Mehdy Belabbas pour cette présentation et l'effort de synthèse, de clarté et de précision qui a été le tien sur ce compte administratif. Je crois d'ailleurs que tu as battu un record. C'est la première fois qu'on présente le compte administratif aussi synthétiquement. C'est bien, je te félicite, et j'encourage tous les maires adjoints dans leurs rapports à essayer de faire de même. J'essayerai moi-même de m'y astreindre, ce qui n'est pas toujours simple. Qui souhaite intervenir sur cette importante question. Evelyne Lesens, j'ai le plaisir de te passer la parole. »*

Mme LESENS. - *« Monsieur Le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le compte de gestion et le compte administratif, exercice essentiellement technique, revêtent désormais une nouvelle importance, tant sur le plan réglementaire que politique. En effet, le respect ou non de la jauge de 1,2 % relative à l'évolution de nos frais de fonctionnement se constate sur la base du compte de gestion. Sous cet aspect, le compte de gestion a désormais*

une importance égale, voire supérieure au budget primitif. Dans cette perspective, nous saluons la rigueur de la gestion municipale qui nous a permis de passer le cap sans trop céder sur nos ambitions politiques.

Plus inquiétant, en revanche, est le taux de réalisation relatif aux postes des ressources humaines. Ainsi, le million « économisé », je mets ce verbe entre guillemets, sur nos ressources humaines souligne certaines difficultés, notamment en matière de recrutement des cadres. Cet état de fait plonge certains secteurs de notre administration dans une réelle situation de stress, et il n'est pas certain que le RIFSEEP, sur lesquels nous devons également nous prononcer ce soir, soit de nature à pouvoir réellement remédier à cette situation.

Nous devons donc réfléchir à créer des conditions favorables pour attirer les cadres dans notre administration, et ce d'autant plus que notre ville connaît un développement d'une grande vigueur ces dernières années.

En outre, le léger décalage entre les recettes escomptées et les recettes constatées pour notre fonctionnement confirme une certaine perte de dynamisme de nos ressources depuis quelques années. Cette tendance est d'autant plus préoccupante que la suppression de la taxe d'habitation signifiait pour nous un levier important. Une vingtaine de millions d'euros en moins quant à notre capacité de conserver notre autonomie de gestion.

Enfin, concernant la section investissement, nous devons maintenir notre vigilance quant au niveau de notre PPI, ainsi que celui de l'emprunt que nous devons mobiliser.

Parallèlement, nous devons également porter une vigilance toute particulière à la dette de notre ville, afin de ne pas la faire peser à nos enfants. En effet notre endettement, apparemment sous contrôle, est pourtant en constante augmentation. Son encours est passé de 65 millions d'euros en 2005 à 109 millions d'euros en 2017. Elle correspond à 1 805 euros par habitant, soit 405 euros supérieurs à la moyenne nationale des villes de plus de 50 000 habitants.

Voilà, Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, l'ensemble des observations que les élus écologistes souhaitaient apporter à ce CA 2018. Merci de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Evelyne Lesens. Qui souhaite intervenir ? Sandrine Bernard. »*

Mme Sandrine BERNARD. - *« Monsieur Le Maire, Monsieur l'Adjoint en charge des finances, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'exercice budgétaire 2018 s'est inscrit dans un contexte politique et financier particulier, avec d'une part, la mise en place de la contractualisation imposée aux communes, refusée par cette commune, néanmoins qui impacte les choix financiers, et d'autre part, la stabilisation de la dotation globale de financement. Il y a eu également le début des baisses de la taxe d'habitation et l'annonce d'une suppression à terme. Au niveau local, la création d'un véritable CCAS (centre communal d'action sociale) avec une extension de ses missions, et une augmentation contenue, qui se poursuit, des recettes et des dépenses de la commune.*

Quelques commentaires qui ne sont que des redites par rapport à ce que nous avons pu dire les années précédentes, ou à l'occasion du vote du budget.

Premier commentaire, Ivry n'est pas dénué de ressources. Elle dispose d'un budget important, supérieur aux villes de même strate, qui lui permet de dépenser en fonctionnement

environ 152 millions d'euros, et en investissement, environ 50 millions d'euros de façon conséquente. Cette capacité de financement de dépenses lui a permis par exemple d'offrir aux Ivryens une fête, une communion, comme vous l'avez dit tout à l'heure pour 500 000 euros. C'est très bien, mais c'est la démonstration qu'Ivry peut se permettre un certain nombre de dépenses et de répondre à ces orientations politiques.

Dans ce contexte, la majorité politique fait des choix. Certains sont bons, nous avons l'occasion dans cette instance de les soutenir. D'autres sont moins bons, ou nous ne les partageons pas. Beaucoup n'appellent pas particulièrement de commentaires puisqu'ils consistent avant toute chose à la gestion quotidienne de l'ensemble des directions de cette collectivité.

Un commentaire sur la gestion des directions de cette collectivité. Les documents qui nous sont fournis, et notamment celui relatif au fonctionnement des directions, est très intéressant, très riche, très fourni. Il nous apporte énormément d'informations. Ce n'est pas équivalent toujours pour l'ensemble des services et des directions, mais c'est vraiment un document de qualité. Je tenais à le souligner à ce moment de mon intervention.

Quelles sont les politiques, les actions sur lesquelles je souhaitais insister ? La première concerne le soutien au développement des crèches. C'est un choix qui a des incidences, en fonctionnement et en investissement, et qui a une incidence également en recettes et pas seulement en dépenses. C'est un choix qui permet l'amélioration des politiques publiques d'Ivry en matière d'accueil du jeune enfant, et c'est un choix que nous avons tenu systématiquement à soutenir.

En revanche, nous pouvons par exemple regretter qu'en 2018, le choix n'ait pas été fait de rénover la piscine de l'Orme au Chat, de façon à permettre aux jeunes Ivryens comme aux moins jeunes Ivryens, de bénéficier de cet équipement pour apprendre la natation ou tout simplement apprendre à se débrouiller dans l'eau. D'autant plus que nous apprenons dans ce très intéressant document sur le fonctionnement des directions, que le coût de fonctionnement de cet équipement est de 9 000 euros annuels. Coûts de fonctionnement qui n'a pas été dépensé en 2018, mais au regard de ces montants, il est d'autant plus regrettable que le choix n'ait pas été fait d'investir les sommes nécessaires à la réparation de cet équipement.

Autre exemple d'actions pour lesquelles, nous avons tenu à apporter notre soutien, actions nouvelles, et qui continuent à se développer, c'est la mise en place et le fonctionnement du Petit Robespierre qui permet le développement d'une politique de formation des animateurs et d'amélioration des projets éducatifs conduits dans les centres de loisirs, en particulier. Par contre, vous avez relevé que j'alternais volontairement les points positifs et les points moins positifs. Je souhaite continuer au nom de notre groupe à regretter que des moyens plus conséquents ne soient pas mis sur la prévention des déchets. Malgré des actions innovantes et importantes qui sont conduites dans notre collectivité, ces actions sont financées par ailleurs, mais il manque à la collectivité les moyens humains consacrés à la mise en œuvre, au pilotage de cette mission, qui sont insuffisants. Vous allez me préciser que c'est le territoire Grand Orly Seine Bièvre, j'en ai tout à fait conscience, mais cela s'impacte dans le budget à travers les opérations financières entre le territoire et la commune. Je parle bien volontairement de cette politique publique ce soir.

Cela fait partie des sujets sur lesquels nous exprimons régulièrement notre désaccord. Il ne suffit pas d'expérimenter le tri des biodéchets et la collecte des biodéchets, mais encore

faut-il qu'il y ait des ambassadeurs pour accompagner nos concitoyens dans le développement de ces bonnes pratiques. Cela manque réellement. Les bilans qui en sont faits le démontrent aisément.

Voilà pour les quelques exemples, mais qui sont absolument dans la continuité de ce que nous avons déjà exprimés à l'occasion du budget prévisionnel. Comme chaque année, nous allons nous abstenir sur le vote de ce compte administratif, puisqu'il est en réalité la mise en œuvre de la gestion et des choix contre lesquels nous nous étions prononcés à l'époque du BP. J'ai essayé de faire comme Mehdy Belabbas : très court. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci après Sandrine Bernard. Olivier Beaubillard.* »

M. BEAUBILLARD. - « *Bonjour tout le monde. Bonjour Philippe, Monsieur le Maire, chers collègues. Le groupe Front de Gauche, communistes et citoyens votera bien sûr les différentes délibérations de ce compte de gestion, compte administratif et les comptes annexes et tout cela.*

En réalité, tout cela rend compte du service public communal, de son maintien, de son développement. Effectivement, Sandrine Bernard vient de dire que cela correspondait de façon assez claire, et cela collait de façon assez évidente au projet de budget et aux orientations qu'on se donne quand on fabrique le budget. Il n'y a pas pour nous de lézard, y compris avec les qualificatifs de rigueur, de sérieux, dans tous les cas du travail de la délégation aux finances conduite par Mehdy Belabbas et bien évidemment de l'administration qui porte le budget et qui le met en œuvre. Et l'administration au sens large, c'est-à-dire la mise en œuvre de services publics.

Deux petits mots sur le contexte très compliqué, et pas favorable à la mise en œuvre des projets politiques que l'on porte. La première chose, c'est que tout le monde constate que nous sommes dans une période où il y a un développement des inégalités, un renforcement des inégalités. Il faut au moins dire ce soir que le projet de loi sur la diminution des indemnités du chômage va aggraver ces inégalités. C'est particulièrement scandaleux. On entend que ce serait pour le gouvernement une économie de trois milliards faite sur le dos des chômeurs, il y a quelque chose de scandaleux dans ce qui pèse aujourd'hui sur les familles, et bien évidemment sur nos politiques qui tendent avec les engagements sociaux qu'on a, à être aux côtés des gens qui sont le plus en difficulté. C'est la première dimension des difficultés qu'on rencontre pour mettre en œuvre les choses.

La deuxième, c'est effectivement l'asphyxie programmée des dotations de l'Etat, de la suppression de la taxe d'habitation. Avant on avait eu la suppression de la taxe professionnelle, petit à petit, l'asphyxie de l'autonomie des communes et de leur capacité de gérer des politiques et de développer des budgets sociaux, progressistes, culturels, etc.

Dans ce contexte de renforcement des inégalités et de politiques gouvernementales qui asphyxient l'autonomie des communes, être en capacité d'avoir un projet majoritaire dans la ville, comme le nôtre, de développement de services publics, de politique sociale, de politique culturelle, de les mener à bien, dans ce contexte, nous renforce dans l'idée qu'il faut voter ce compte de gestion, ce compte administratif et ses annexes, etc.

Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « *Merci Olivier Beaubillard. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Bouillaud.* »

M. BOUILLAUD. - « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je vais aussi faire bref, parce que le compte administratif est le reflet financier de la mise en œuvre des projets politiques. C'est également souvent, et nous l'avons vu un peu ce soir, de nombreux chiffres qui sont assésés dans tous les sens, puisque nous pouvons faire des calculs, des ratios un peu comme on veut.

Je voudrais simplement mettre quelques alertes en avant. Outre les dépenses d'investissement en baisse, qu'on a pu voir d'un compte administratif à un autre, j'apprécie aussi la comparaison d'un compte administratif à un autre.

On voit qu'entre 2017 et 2018, les dépenses d'investissement sont en baisse de 2 millions d'euros, ce n'est pas le principal point d'achoppement. Par contre, le besoin en financement permet aussi de déterminer les marges de manœuvre pour la commune, et surtout la capacité à une certaine autonomie financière. Ici en une seule année, ce besoin de financement est passé de 12 à 16 millions d'euros, soit une hausse de 25 % de ce besoin, ce qui est relativement important.

Cela génère aussi que le recours à l'emprunt, à mon sens, n'a jamais été aussi important. En 2018, c'est 17,5 millions d'euros de recours à l'emprunt contre seulement 9 millions de remboursés. Ce besoin d'emprunt avait été nettement moindre en 2017. Il ne faut pas oublier qu'il y a encore cette année 4 millions d'euros de reste à réaliser. Les restes à réaliser, ce sont les emprunts souscrits en 2018, réalisés en 2019, qui augmentent encore plus cette enveloppe et ce recours. C'est ce qui fait que l'endettement par habitant à Ivry est à un niveau exceptionnellement haut, puisqu'aujourd'hui il s'approche des 2 000 euros par habitant, chose assez rare dans de nombreuses communes.

Je ne vais pas prendre beaucoup de chiffres. Il y en a un qui est assez symptomatique, c'est celui du budget « fêtes et cérémonies », assez simple à lire dans le compte administratif, le budget fêtes et cérémonies, à la nature 6232, qui évolue le plus fortement entre 2017 et 2018, puisqu'il passe de 920 000 euros à 1,42 million d'euros. On a 50 % de plus. C'est un compte fortement en augmentation. Et en y regardant même plus dans le détail, ce n'est pas des reports d'une nature à une autre.

Ce que j'ai pu noter enfin, et un dernier signe symptomatique également, c'est la baisse du compte des dépenses à destination de la famille, compte en fonction 6, qui lui passe de 7,7 millions d'euros à 6 millions d'euros, et dans une moindre mesure de celui à destination de la culture.

C'est vrai qu'on a un budget et un compte administratif qui s'inscrit dans une certaine continuité, mais à l'intérieur de celui-ci, on peut constater d'énormes disparités entre 2017 et 2018. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Après Monsieur Bouillaud, Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - « Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je n'interviendrai pas de manière aussi technique que mes prédécesseurs, simplement pour vous dire de manière plus générale, comme Mehdy Belabbas vient de le rappeler dans son intervention, que les écarts entre notre budget prévisionnel 2018 et le réalisé sont dans l'ensemble minimes, avec tout de même des tendances inquiétantes, qui se renforcent cette année.

Tout d'abord au niveau des recettes constatées, elles sont moindres que celles escomptées et semblent de plus en plus difficiles à trouver. En dehors bien sûr des droits de stationnement qui ont connu une hausse impressionnante, entre 2017 et 2018, bien au-delà des prévisions réalisées.

Par ailleurs au niveau de nos dépenses, en particulier s'agissant de celles des services et du personnel, elles sont moins importantes que ce que nous avons prévues, alors que même nous respectons la jauge de 1,2 %, relative à l'évolution de nos frais de fonctionnement que nous impose le gouvernement. Aucun doute, la rigueur budgétaire est de mise. Les comptes qui nous sont présentés ce soir permettent de nous rendre compte.

Mais je rappelle justement que comme chaque année, cette rigueur gestionnaire et cette limitation de nos dépenses ne peuvent se faire sans conséquence sur les conditions de travail de nos agents, sur la qualité de nos services publics et sur notre capacité à répondre aux besoins et aux attentes des habitants, avec les niveaux d'ambition qui sont les nôtres, et compte tenu du développement démographique important de notre population. Nous devons vraiment œuvrer au mieux pour réaliser dans les mois et les années à venir sur les recrutements nécessaires, notamment sur les postes de cadres, et tout faire pour éviter que les personnels soient une variable d'ajustement.

Cela étant dit, les comptes 2018 montrent aussi l'ampleur de l'action municipale et des politiques publiques que nous avons effectivement réalisées encore une fois cette année, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Qui d'autre souhaite intervenir ? Personne. Je vais donner la parole à Mehdy Belabbas qui va nous apporter quelques éclaircissements. »*

M. BELABBAS. - *« Très rapidement. Merci, chers collègues, de vos interventions et de vos questionnements. Et merci aussi, chère Sandrine Bernard, de souligner le travail de l'administration et la qualité des documents qui sont fournis au Conseil municipal. C'est un travail de fourmi, un travail long et fastidieux. Monsieur Bouillaud pourrait aussi en témoigner, et je les remercie parce qu'elles rendent les choses relativement faciles pour l' élu aux finances que je suis.*

Juste souligner quelques points, notamment sur la piscine de l'Orme au Chat. 9 000 euros, ce n'est pas le budget de fonctionnement de la piscine de l'Orme au Chat. Ce sont quelques éléments du budget de fonctionnement qui n'intègrent pas les Ressources humaines. Cela n'intègre pas les fluides qui sont dans d'autres sections, sur d'autres lignes du compte administratif. Le budget de l'Orme au Chat est beaucoup plus important. On fait le choix de questionner, quelle politique d'équipement nautique on veut sur le territoire d'Ivry Confluences.

Mon collègue Romain Marchand, premier adjoint au maire en charge notamment des sports, a organisé une réunion publique sur le sujet, il me semble au mois de février, quelques jours avant les vacances, si je me souviens bien. Nous avons un travail important à faire. Intervenant-on sur cet équipement ? Ou se projette-t-on vers un nouvel équipement de plus grosse ampleur, peut-être de la taille de la piscine Robespierre ? A titre individuel, c'est ce que je préconiserais, car l'équipement de l'Orme au Chat dans son dimensionnement était peut-être sous-adapté par rapport aux nouveaux besoins du quartier Ivry Confluences. Résolument, je souhaite, pour celles et ceux qui assumeront nos responsabilités dans le prochain mandat, qu'ils et elles s'engagent dans la construction d'un deuxième équipement

nautique de la taille de celui de Robespierre, plutôt que d'investir des sommes, de mon point de vue, un peu à perte dans l'Orme au Chat.

Sur la prévention des déchets, les réponses ont été apportées. Effectivement c'est un engagement, normalement une compétence qui doit être portée par le territoire Grand Orly Seine Bièvre, mais nous faisons beaucoup de choses. Mon collègue Romain Zavallone qui pilote la démarche Zéro déchet, Zéro Waste, notamment dans le cadre de l'expérimentation sur le quartier Monmousseau, pourrait évoquer un certain nombre d'actions de prévention que nous portons. Y en a-t-il suffisamment ? Là encore c'est dans les choix politiques que nous portons. Nous sommes une des seules villes qui pilote une telle politique de prévention. On peut le souligner, mais on peut toujours faire plus, je veux bien le concéder.

Sur la question des réalisés et des reports, tels que les questionnait Monsieur Bouillaud. Effectivement, on a eu quelques retards dans le cadre de la réalisation de certains emprunts qui vont arriver. Certaines recettes aussi vont arriver. Et sur les investissements, si on est sur cette fin de mandat sur un niveau de besoin de financement extrêmement important, c'est parce que la courbe de nos investissements très logiquement sur la fin du mandat est beaucoup plus importante. Parce qu'au début du mandat on réfléchit, on questionne les projets, on les instruit en milieu de mandat, et souvent on les réalise sur la fin du mandat. Et forcément nos besoins de financement ne sont pas les mêmes, au début, au milieu et à la fin du mandat, et il est naturel et logique que nos besoins de financement soient un peu plus importants en fin de mandat, même s'ils restent tout à fait supportables.

On note également l'écart, ou l'accélération si vous voulez, de ces besoins de financement aussi, avec l'année grise que nous avons fait sur un certain nombre d'investissements. C'est sur l'exercice budgétaire 2017, où nous avons réduit les enveloppes d'entretien du patrimoine communal. On était passé de 11 à 6,5 millions d'euros, d'où aussi le sentiment qu'il y a une accélération de nos besoins de financement sur cette fin de mandat.

J'espère vous avoir répondu, Monsieur Bouillaud. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Mehdy Belabbas. Avant de vous quitter provisoirement, je veux juste quelques mots. Mehdy Belabbas a très bien répondu à tout. C'est vrai que ce compte administratif est le résultat des choix politiques que nous avons faits. Déjà, constatons ensemble avec une certaine satisfaction qu'on ne s'est pas éloigné de ce que nous avons décidé au vote du budget primitif. On est plutôt dans cette continuité.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Olivier Beaubillard, dans des conditions extrêmement aggravées du point de vue à la fois de la vie des gens et du point de vue aussi des recettes communales. Saïd Hefad observait aussi que les recettes sont en dégradation, et que tout cela devient très compliqué.

On tient pour l'année 2018 le cadre des 1,2 % qui nous est imposé par la contractualisation que nous n'avons pas signée, en tout cas c'est ce que ce compte administratif démontre. Cela veut dire que les recettes fiscales pour l'année 2019 ne devraient pas être attaquées au sens d'une réduction. C'est bien parce qu'on a tenu dans ce budget 2018, l'ensemble des dépenses, on ne sera pas affecté en recettes en 2019.

Par contre, je fais part ici de ma plus grande inquiétude, non pas par rapport à la contractualisation, mais par rapport aux services publics. Nous avons fait des choix dans le budget 2019 qui est en cours d'exécution, on est à l'amorçage de l'exécution des décisions

politiques que nous avons prises en 2019. Je ne pense pas qu'on tiendra les 1,2, il ne faut pas rêver.

On vient de décider, c'était officiel dans le vote du dernier budget, et je prends cet exemple, parce qu'il est significatif, de reprendre la gestion de la crèche Bab'Ivry, qui était une crèche associative, gérée par le Secours catholique. On la reprend en gestion, on va ouvrir une crèche de quarante berceaux supplémentaires qui va compenser les difficultés d'ouverture de la crèche Ledru-Rollin, etc. Cela va nous faire sortir du cadre.

Et ce n'est pas les 500 000 euros de dépenses d'Ivry en fête, je rebondis avec un sourire sur ce qu'a dit Sandrine Bernard à l'instant à ce sujet. Cela représente, j'ai fait vite fait le calcul 0,3 % du budget communal. Dans un moment où tout le monde manque d'argent, la commune y compris, les habitants y compris, c'est sûr que l'affichage de ces sommes dans lesquelles une presse de seconde zone s'est roulée dans la dernière période, forcément ça attire l'attention.

C'est marrant parce que tout le monde rebondit sur les cachets scandaleux que touche le fameux Fianso et Djamel Debbouze. Jamais on ne m'a posé la question de combien coûtait Lavilliers. Jamais on ne m'a posé la question de savoir combien coûtait Nolwenn Leroy. Dans le public, dans la presse et dans les médias, cela n'a jamais intéressé personne. Je me demande pourquoi cette année subitement, tout le monde veut savoir. Est-ce parce que ce sont des artistes issus de la banlieue et des milieux populaires que subitement ceux-là auraient moins le droit que les autres ? Est-ce que le public ivryen mérite moins ? Je trouve cela un peu un peu étrange.

Personne ne me pose non plus de questions sur combien ont coûté ce qu'on appelle des GBA, ces gros cubes de béton qu'on est obligé de mettre tout autour de la fête pour empêcher les voitures béliers, et pour se conformer strictement aux règles de sécurité, sans quoi le préfet ne nous donnerait pas l'autorisation d'ouvrir la fête, et de permettre à des milliers d'Ivryens de s'y rendre. J'ai en tête que les dépenses de sécurité, quand on rajoute les vigiles, qui aident aussi à ce que la fête se passe dans de bonnes conditions, c'est bien plus que les cachets des artistes, c'est bien plus que les locations de matériel pour éclairer la grande scène, etc.

Je vois bien le petit truc polémique qui est entretenu de partout, dans lequel tout le monde se roule avec un plaisir absolu, mais ce n'est pas à la hauteur de ce qu'était le bonheur des Ivryens ce week-end et de ce qu'a été ce moment de communion, en citant Bozena Wojciechowski.

Je vais vous proposer non pas de voter les délibérations, mais d'élire Romain Marchand comme Président de séance. Et je vais me retirer afin que ma présence physique ne soit pas vécue par vous comme une contrainte. Qui est pour que nous désignions Romain Marchand comme président de cette séance ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Allez, tu présides, mais tu commences quand je suis sorti, sinon toutes les délibérations ne seraient pas validées, ce ne serait pas sérieux. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

2/ DESIGNE M. Romain Marchand comme président de séance pour l'examen des comptes administratifs 2018 de la Ville.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

Passage de la présidence à Romain Marchand

(Monsieur BOUYSSOU sort de la salle au moment du vote conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales).

M. MARCHAND. - « *Bien, chers collègues, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, je vous propose de passer à l'adoption des comptes de gestion du comptable public pour l'année 2018. C'est une seule délibération pour l'ensemble des budgets. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.* »

M. MARCHAND met aux voix.

LE CONSEIL,

2.1/ ARRETE les comptes de gestion du comptable public 2018 relatifs aux :

- budget principal,
- budget annexe du chauffage urbain,
- budget annexe de la restauration municipale,
- budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,
- budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

M. MARCHAND. - « *Nous passons au compte administratif. Là par contre, il faut cinq délibérations différentes sur chacun des budgets : »*

M. MARCHAND met aux voix.

LE CONSEIL,

ARRETE les comptes administratifs 2018, concernant :

2.2 a/ le budget principal.

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

2.2 b/ le budget annexe du chauffage urbain.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

2.2 c/ le budget annexe de la restauration municipale.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

2.2 d/ le budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

(unanimité)

2.2 e/ le budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

M. MARCHAND. - « *Les délibérations sont adoptées. J'espère que l'administration a suivi. Monsieur le Maire peut rentrer dans la salle s'il nous entend. Je ne peux même pas passer au point suivant, puisque c'est lui qui le présente.*

Monsieur le Maire, je vous rends la présidence de séance. »

Monsieur BOUYSSOU reprend la présidence de la séance.

3) URBANISME

Poursuite du rétablissement d'une équité territoriale et d'une coopération de projets
Convention avec la ville de Paris

Rapporteur : Philippe BOUYSSOU

M. BOUYSSOU. - « Je passe au point suivant, et c'est moi qui rapporte sur le protocole d'accord Ivry-Paris.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, en novembre de l'année dernière je me suis adressé à la Maire de Paris, afin de lui proposer de redynamiser les projets et les modalités de coopération entre nos deux villes. C'est dans cet esprit qu'un premier protocole avait été signé en 2006. Anne Hidalgo a accepté ma proposition sans hésitation et je l'en remercie.

Dès 2016, nous avons pu faire, elle et moi, le constat d'une communauté de valeurs et d'une volonté partagée d'avancer ensemble. C'était au moment où elle m'avait informé de sa volonté d'installer un centre d'hébergement d'urgence pour migrants sur le site parisien de l'usine des eaux à Ivry. Elle avait alors pris ses responsabilités, contrairement au gouvernement de l'époque, en portant à bout de bras un projet d'accueil digne pour les réfugiés. Ce site humanitaire est devenu depuis une réussite exemplaire, une référence. Il nous aura aussi donné l'envie d'aller plus loin, d'unir nos efforts sur d'autres enjeux, en particulier les enjeux environnementaux.

Le protocole qui vous est proposé aujourd'hui, vous aurez pu le constater, met en effet le cap sur le développement durable, l'amélioration de nos politiques de traitement des déchets ménagers, sur la compensation carbone et l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Notre ville a connu dans son histoire de grandes phases de transformation, et sa proximité avec Paris a constitué un des principaux facteurs qui ont contribué à ces évolutions, qu'elles soient positives ou négatives. Longtemps considérée comme un simple territoire servant de la capitale, comme tant d'autres villes de la banlieue parisienne, Ivry a, de ce point de vue, connu dans son histoire des transformations qui ne lui ont pas toujours été favorables.

Je pense bien entendu aux carrières ivryennes, qui ont fourni de précieux matériaux de construction aux immeubles de rapport parisien, mais qui ont laissé nos sous-sols dans un état souvent très délabré façon gruyère. Je pense à l'implantation de la fameuse usine d'incinération du Sycatom qui permet encore aujourd'hui à 12 arrondissements parisiens de brûler leurs déchets ménagers et de bénéficier de l'énergie produite. Je pense aussi à l'installation de l'usine de la CPCU, Compagnie parisienne de chauffage urbain, qui profite plus aux Parisiens qu'aux Ivryens. Je pense enfin à la dizaine de sites appartenant à la Ville de Paris et présentes sur notre territoire, ateliers, garages, magasins de la voirie et de la propreté de Paris et des transports automobiles municipaux, ainsi que les ateliers et les réserves de la Direction parisienne des Affaires culturelles.

Il n'est pas nécessaire d'en rajouter pour comprendre qu'une compensation pour un rétablissement de l'équité territoriale entre nos deux villes était nécessaire. C'est ce qu'avait initié en 2001, Bertrand Delanoë avec à cette époque Pierre Mansat qui était adjoint en charge du lien avec les villes de banlieue. Dès lors, les rapports de Paris à la banlieue avaient pris un nouveau tournant, marqué par l'objectif clairement défini d'un rééquilibrage,

d'un début de compensation pour les déséquilibres du passé. C'est dans ce contexte que mon prédécesseur, Pierre Gosnat a signé avec le maire de Paris un premier protocole en 2006 qui a marqué une véritable période de co-construction.

Nous pouvons en tirer un bilan satisfaisant, en ce qui concerne la mise en cohérence des projets et politiques d'aménagement et de mobilité. Je citerai la construction progressive du projet de la ZAC Ivry Confluences, les projets de Paris rive gauche, notamment sur le secteur Masséna, Bruneseau et Ivry port, le grand projet de renouvellement urbain Bédier, mais aussi la requalification de la RD 19, en lien avec le T Zen, la requalification de la RD5 en lien avec le tram 9, et bien sûr notre action commune pour le prolongement de la ligne 10 du métro.

Ces efforts conjoints avec Paris pour rétablir la couture urbaine entre nos deux villes, pour faciliter l'accès au logement, à une offre de mobilité moderne améliorée et diversifiée dans le cœur dense de la métropole, il faut aujourd'hui les poursuivre, les amplifier et les ancrer plus profondément encore sur les défis environnementaux. C'est le sens de cette convention qui a été adoptée par le Conseil de Paris, le 11 juin dernier, et que je vous propose à notre tour d'adopter.

Nous connaissons toutes et tous les insuffisances et les dysfonctionnements démocratiques qui caractérisent la métropole et la construction du Grand Paris, en particulier le dessaisissement des compétences des communes. Et pour quels avantages ? On les cherche toujours. C'est dans ce contexte, qui ne me satisfait pas, que j'ai décidé d'engager notre ville dans un cadre bilatéral de projets avec la capitale. C'est à mon sens par ce type d'initiative que l'on défend le mieux et que l'on se situe au plus près des intérêts des Ivryens.

Avec cette convention-cadre, nous pourrions mieux identifier le parc parisien de logements sociaux situé à Ivry pour qu'à terme les parcours résidentiels et les modalités d'attribution des logements profitent mieux aux Ivryens.

Avec cette convention-cadre, les modalités d'orientation du SAMU social seront réexaminées afin de garantir un bon équilibre territorial afin que les places d'hébergement à Ivry bénéficient davantage aux Ivryens qui en ont besoin, et non plus exclusivement aux populations parisiennes.

Avec cette convention-cadre, nous nous réapproprions les sites occupés actuellement par des équipements parisiens pour en finir une fois pour toutes, avec ce sentiment d'être territoire servant, garage, espace de stockage, comme on voudra.

Avec cette convention-cadre, nous poursuivons, avec tout le poids de Paris au sein d'Ile-de-France Mobilité, nos efforts pour que les Ivryens, en particulier les habitants d'Ivry-port bénéficient du prolongement de la ligne 10. Notre développement économique et ses retombées pour les Ivryens en dépendent également.

Avec cette convention-cadre, nous pourrions amplifier nos politiques de communication, de prévention des déchets, nos dispositifs de tri et de collecte à la source des biodéchets et mettre en place conjointement un institut écocitoyen sur les polluants, comme cela a été proposé par la MIE. Nous l'avons repris dans cette convention.

Avec cette convention-cadre, nous pourrions accélérer nos démarches de réappropriation de la Seine par les Ivryens, en visant l'objectif d'une promenade en bord de quai, d'une baignade en eaux vives, cela réglerait peut-être nos questions de piscine, en profitant notamment de la dynamique des Jeux olympiques de Paris 2024. Nous pourrions mutualiser nos efforts pour la

création à Ivry-port d'un équipement nautique écologique et innovant permettant l'utilisation de l'eau de Seine Phyto filtrée et reversée dans le fleuve.

Enfin, en vertu du principe cardinal de compensation carbone que je souhaite inscrire dans le marbre de cette convention-cadre, nous créerons les conditions pour la réalisation du parc des Confluences à l'horizon 2025, sur l'ancien site de l'usine de la CPCU. Et vous pourrez compter sur ma détermination pour que cette emprise foncière nous soit cédée au maximum à l'euro symbolique. Je vous remercie de votre attention.

Qui souhaite intervenir ? Romain Zavallone. »

M. ZAVALLONE. - *« Merci Philippe Bouyssou. En préambule, je me vois obligé de t'apporter une petite précision par rapport à mes origines suisses : le gruyère n'a pas de trou, contrairement à ce que l'on croit. Le gruyère suisse, celui qui a l'appellation. C'est un petit aparté.*

Plus sérieusement, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le projet de coopération entre la Ville de Paris et la ville d'Ivry qui nous est présenté semble un signal allant dans le bon sens d'un travail conjoint entre nos deux collectivités. Nous sommes une ville limitrophe d'un très grand et imposant voisin, capitale très centralisatrice de notre pays. Il est évident que cette proximité dessine des réalités de notre territoire municipal.

Si depuis la loi NOTRe, nous regardons souvent vers le territoire Grand-Orly Seine Bièvre du fait du transfert de compétences, telles que l'aménagement ou les déchets, entre autres, nous ne pouvons faire l'économie d'une construction politique concertée avec Paris. Force est de constater que la barrière physique et parfois psychologique que représente le périphérique est aussi institutionnelle.

La métropole du Grand Paris dans sa forme actuelle par sa structuration, la lenteur de sa construction et l'éloignement, certains diraient : la confiscation démocratique qu'elle représente, ne peut être la réponse de proximité au service de nos politiques locales. Nous devons donc imaginer des passerelles entre Paris et Ivry, sur des sujets d'aménagement comme celui de la ZAC Paris rive gauche et du secteur Bruneseau qui jouxte nos projets sur Ivry-port Nord, mais bien sûr aussi sur des enjeux écologiques comme les trames vertes et bleues, les transports en commun, les infrastructures publiques, l'aménagement des berges de Seine ou les politiques de réduction et de traitement des déchets pour ne citer que ces exemples.

C'est donc avec une réelle conviction que nous voulons encourager cette démarche de convention. Pourtant plusieurs ombres au tableau empêchent un soutien total de la part des écologistes. La première ombre est sur la gouvernance et la représentation de la diversité du Conseil municipal dans la rédaction et la mise en place de cette convention. Lorsqu'elle nous fut présentée en commission Développement de la Ville, Romain Marchand, en préambule, nous a invités à avoir un débat, mais de préciser que pour des raisons institutionnelles, aucune modification ne pourrait être apportée à la présente convention. De ce point de vue, le débat de ce soir pose question. Si nous comprenons certaines difficultés, il aurait apparû indispensable pour nous d'être associés bien en amont lors de sa rédaction, et non, lorsqu'il était impossible de se prononcer sur quoi que ce soit. Nous craignons d'être encore oubliés dans les futurs échanges entre Paris et Ivry prévus par cette charte, ce qui nous semblerait être une erreur.

La deuxième ombre concerne le fort pertinent axe de la coopération numéro un, intitulée : relever le défi climatique. Nous saluons cette volonté, mais déchantons en lisant le détail sur le comité de pilotage dédié. La convention parle de : « la mise en place d'une instance collégiale conduite par les deux collectivités et qui pourrait associer les acteurs de grands services urbains présents sur des opérations d'aménagement des deux collectivités, au premier rang desquels le Sycotom et la CPCU.

Chez les écologistes, nous dénonçons l'entrisme des lobbys au Parlement européen, comme au niveau local. Lorsque nous voulons créer un groupe de travail sur l'agriculture biologique, nous n'imaginons pas inviter Monsanto autour de la table, encore moins au premier rang. Car il faut le dire, le Sycotom est aussi un lobby des activités polluantes et climaticides. Lors des débats à l'Assemblée nationale sur l'augmentation de la TGAP, la taxe générale sur les activités polluantes, le Sycotom a revendiqué par la bouche de son président Jacques Gauthier, faire un lobbying intensif contre l'augmentation de cette taxe, pourtant indispensable pour réduire les pollutions et promouvoir les alternatives vertueuses à l'incinération. Leur présence dans ce comité de pilotage est pour nous des plus inappropriées, et condamne la sincérité de celui-ci avant même sa mise en place.

Enfin, troisième ombre, nous aimons les choses qui ne se cachent pas derrière des mots à la mode, encore moins quand il pourrait s'agir de faire du greenwashing. Nous regrettons l'utilisation inadaptée de la notion de compensation carbone, qui a une définition précise et un cadre défini. Ainsi, selon l'ONU, qui a mis en place un système de labellisation internationale des compensations carbone, la compensation doit être à la hauteur des émissions carbonées. Il apparaît hasardeux de laisser entendre que le futur parc de la Confluence serait en capacité d'absorber les 463 843 tonnes de CO2 par an que rejette l'incinérateur. Le futur projet UVE rejettera, s'il voit le jour, peut-être moins, mais sauf à transformer Ivry en forêt urbaine, la compensation nous semble difficile. Par ailleurs, une compensation carbone doit permettre le financement de projets d'absorption qui n'auraient pas pu voir le jour sans. C'est sa définition. Le parc de la Confluence étant prévu de longue date, il ne rentre pas dans les principes de cette mesure.

Voilà quelques éléments que nous tenions à porter à la connaissance du Conseil municipal, ce soir, sur cette convention de coopération qui semble une bonne idée, mal travaillée et non assez collégiale. Au vu de ces observations, nous nous abstenons sur ce point. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Romain Zavallone. Qui souhaite intervenir ? Sandrine Bernard. »

Mme Sandrine BERNARD. - « Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Vous allez dire que je faiblis sur cette fin de mandat, parce que j'ai un jugement un peu plus modéré sur cette délibération que mon collègue, Romain Zavallone, mais tant mieux, cela permet le débat.

Je voulais saluer cette démarche au nom du groupe socialiste très intéressante de partenariat, de coopération, entre Ivry et Paris. Nous partageons les thèmes et les objectifs qui sont poursuivis qu'il s'agisse d'avancer sur la réalisation de ce parc de la Confluence qui est très attendue dans le quartier d'Ivry-port ; d'avancer également sur la réappropriation de la Seine, qui est un véritable projet d'ampleur pour l'avenir d'Ivry, sur lequel nous n'avons pas encore commencé à débattre réellement au sein de nos instances ni avec les Ivryens, mais qui est une préoccupation et un défi important. Il s'agit aussi de l'implantation des services parisiens, tous ces locaux, ateliers, garages, l'un d'entre eux ayant pour mémoire servi à accueillir les corps des personnes décédées à Paris à cause de la canicule de 2003, que les instituts médicaux légaux ne pouvaient plus accueillir. Le travail sur les déchets évidemment

est important ; le soutien que Paris peut nous apporter sur le passage à une gestion publique de l'eau ; toutes les réflexions sur l'attribution des logements. Evidemment, il s'agit d'avoir une influence sur l'attribution des logements parisiens implantés sur le territoire ivryen, mais cela intéresse nombre de nos concitoyens, sans aucun doute. Cela concerne également la répartition de l'hébergement d'urgence ou du relogement par le SAMU social ; et toutes les réflexions qui sont portées sur les transports et les liaisons physiques entre Ivry et Paris, ce que vous appelez les interfaces dans cette délibération.

Tout cela est extrêmement intéressant et important. Ces considérations répondent à des objectifs et des enjeux qui sont partagés entre Paris et Ivry et qui sont partagés, je pense, au sein de ce Conseil.

Nous avons évidemment quelques questions, ou quelques regrets. Certains items sont abordés de manière très concrète, c'est le cas par exemple des interfaces entre Ivry et Paris, du travail qui a été fait sur les liaisons, les voiries, etc. C'est le cas sur l'état des lieux des logements sociaux des bailleurs parisiens implantés à Ivry, ou encore sur la relocalisation des services municipaux parisiens, ce que vous appelez la réappropriation des sites.

Sinon, il s'agit surtout de déclarations d'intention, porter des valeurs communes, mener des combats communs, partager des constats, recoller des demandes, etc. C'est important de partager ces valeurs avec la ville de Paris, ce n'est pas négligeable, ce n'est pas neutre, mais cela reste des volontés communes, des efforts conjoints. Ce ne sont pas réellement des actions concrètes dans la plupart des domaines.

En particulier en ce qui concerne les déchets, vous allez dire que j'y reviens trop souvent, mais la manière dont le protocole est rédigé et dans votre échange de courriers avec la Maire de Paris, on ne sent pas le même niveau d'implication sur ce sujet. Sur l'institut écocitoyen : « la ville de Paris pourra s'inscrire dans cette démarche », il ne s'agit pas réellement d'un engagement de construire ensemble un institut écocitoyen. Pour le coup, cela ne donne pas la même ampleur à ce projet.

En ce qui concerne les déchets, la ville de Paris qui a engagé, peut-être avant nous, ou en même temps la collecte des biodéchets dans deux arrondissements annonce vouloir passer à un troisième. Je ne crois pas que ce soit cette convention de partenariat qui en soit à l'origine. Mais, cela démontre des objectifs partagés. Néanmoins, je trouve regrettable que ce protocole n'aille pas plus loin, en s'engageant tout simplement à généraliser, à Ivry et à Paris, cette collecte dans les plus brefs délais. Porter ensemble à l'échelle du bassin versant cette démarche permettrait peut-être de nous éviter l'incinération, ce que nous appelons dans cette ville et dans cette enceinte, largement de nos vœux.

La compensation carbone également. L'idée est très belle, très intéressante, mais en quoi consiste-t-elle réellement ? Romain Zavallone vient d'indiquer avec des données très techniques son sentiment sur ce sujet en considérant que ce n'était pas envisageable, sauf à ce qu'Ivry devienne l'une des quatre forêts urbaines parisiennes, mais pensez-vous uniquement obtenir la cession à un euro du terrain nécessaire pour le parc des Confluences ? Cela me paraît être un bel argument, mais finalement une action qui ne correspond pas à la dimension de l'argument. Cela ne nous empêchera pas de le voter, parce que c'est une démarche intéressante dans son esprit et dans ses objectifs. Ce qui sera concrètement mis en place sera positif pour Ivry. On pourra espérer comme c'est le cas-là, d'ailleurs, que le bilan mitigé fait dans quelques années, avec quelques actions très concrètes et d'autres non, permettra d'aller encore plus loin. Merci pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Arthur Riedacker. »

M. RIEDACKER. - « Merci Monsieur le Maire. Je ne prévoyais pas d'intervenir longuement parce que j'interviendrai plus longuement tout à l'heure. Mais je voudrais simplement souligner qu'il s'agit d'une convention-cadre, et donc on n'y définit pas l'ensemble des décisions qu'on va prendre par la suite.

Nous soutenons pleinement cette convention-cadre qui est intéressante. Nous pourrions reparler plus longuement des différentes questions par la suite. Je ne reprendrai pas la question de la compensation carbone évoquée par Romain Zavallone. Il y aurait beaucoup à dire, on passerait beaucoup de temps pour analyser cela dans le détail, mais je me réjouis seulement qu'Europe Ecologie Les Verts à Ivry commence à s'intéresser aux questions climatiques. Il n'est jamais trop tard. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Romain Marchand. »

M. MARCHAND. - « J'interviens au nom du groupe des élus communistes et partenaires. La coopération entre Ivry et Paris, c'est une histoire qui, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, est enclenchée depuis 2001, avec la formalisation dans le protocole de 2006. Si je faisais un parallèle pas forcément très juste, mais nous avons vécu un moment historique ce soir avec le vote du protocole avec An Nour qui prolonge, en franchissant une étape décisive, une histoire engagée depuis longtemps.

Ce soir je trouve que ce protocole aussi a quelque chose d'un peu historique, qui va au-delà de la coopération déjà enclenchée avec Paris et qui s'est considérablement développée depuis 2001. Je ne vous cite que quelques exemples de l'actualité récente : le centre d'hébergement d'urgence de l'usine des eaux, l'ensemble des projets urbains et des échanges fonciers qui ont d'ores et déjà eu lieu et qui ont permis par exemple la construction de l'école Rosalind Franklin, ou toute une série de projets côté parisien, ou encore le lancement de l'association La Grande 10, de concert avec Paris, pour pousser ensemble la prolongation de la ligne 10 du métro.

Au-delà de cette coopération qui est déjà réelle et existante, avec ce protocole, il y a ce soir l'ambition d'aller plus loin, notamment sur la question du défi climatique, je vais y revenir. Mais il y a aussi un niveau d'engagement, sincèrement, pour celles et ceux qui l'ont relu, qui n'était pas dans le protocole de 2006.

On peut considérer qu'on ne va pas assez loin sur un certain nombre de sujets, et je suis d'accord avec Arthur Riedacker, le protocole n'a pas vocation à tout régler, il va vivre de nombreuses années. Il constitue en fait un terrain de discussion pour les négociations, de travail commun à venir avec la Ville de Paris. Mais, il y a un certain nombre d'engagements qui ne sont pas à prendre à la légère.

Je ne vais en citer qu'un seul, sur le parc de la Confluence, qui a été évoqué par Sandrine Bernard. Le protocole, il dit : « le projet de parc de la Confluence est conçu comme une opportunité prioritaire pour les deux collectivités de porter une action conjointe pour la compensation carbone dans l'agglomération métropolitaine. » Je mets de côté le débat, non pas technique, mais qui n'est pas forcément à ma portée, sur le fait de savoir si c'est juste ou pas d'utiliser « compensation carbone ». Mais que la Ville de Paris écrive dans un protocole : « je vais me soucier du développement d'un parc à Ivry-sur-Seine », jusqu'à maintenant, la ville de Paris se souciait surtout de gérer ses dépôts de camions poubelles et ses propriétés parisiennes. Mais de construire un équipement public de quatre hectares et demi qui va

profiter à tous les Ivryens, excusez-moi, mais si ce n'est pas quelque chose d'important et de relativement historique !

Et cela établit un terrain qui va permettre après de travailler pour la suite sur toute une série d'autres sujets. J'espère que les conditions politiques continueront d'être réunies pour qu'entre les deux collectivités, on puisse poursuivre sur ce terrain. Il faut mesurer le chemin parcouru et le caractère historique de ce qu'on fait après des décennies et des siècles pendant lesquels notre commune a plutôt été considérée comme territoire servant. Aujourd'hui on peut considérer que nous avons, avec la capitale, un véritable partenaire pour discuter sur un certain nombre de sujets.

Quand je dis cela, il n'y a aucun angélisme. Quand on discute, quand on négocie le prix des fonciers, la Ville de Paris sait défendre ses intérêts. Ils ont un comité des sages qui valide toutes les cessions foncières et qui fixe les prix. Ils savent défendre leurs intérêts, mais cela rend d'autant plus important l'acte politique que produit la Maire de Paris avec ce protocole.

Je trouve que, le Maire l'a cité aussi, c'est un exemple de coopération intelligente entre deux collectivités qui prend une dimension forcément singulière, à l'époque où, la Métropole du Grand Paris a prétendu et a dit : « on va régler tous les problèmes d'égoïsmes locaux ». Nous faisons la démonstration qu'il n'y a pas besoin de cette machine technocratique pour travailler ensemble dans l'intérêt des populations des deux collectivités, et établir la base de projets communs. Cela fait que nous ne sommes pas juste chacun chez soi à gérer dans ses petites frontières communales, mais on sait regarder plus loin.

Mon dernier mot sera pour remercier Philippe Bouyssou de sa pugnacité, parce que travailler un document comme celui-là entre deux collectivités, ce n'est pas si simple que cela. J'en ai été le témoin privilégié, parce que de par mes délégations, il y a un certain nombre de sujets dans ce protocole sur lesquels je suis amené à travailler très directement. Il y a dans toutes les machines administratives une inertie, et quand je dis cela, ce n'est pas péjoratif, mais dans la hiérarchie des priorités de la Ville de Paris, avec toutes les choses que les services de la Ville de Paris ont à gérer, le protocole avec la ville d'Ivry n'était sans doute pas au top de la liste des choses qu'ils avaient à faire. C'est l'insistance et la pugnacité de Philippe, et le relais qu'a accepté de prendre Anne Hidalgo, qui fait que ce protocole s'est rédigé rapidement, en quelques mois. Quelques mois, on peut considérer que c'est long, mais à l'échelle d'un document comme celui-là, c'est relativement exceptionnel.

Aujourd'hui on est en mesure de pouvoir valider ce protocole qui met la coopération entre nos deux communes sur de bons rails pour de longues années. Merci de votre attention. Evidemment le groupe communiste et partenaires votera favorablement et avec enthousiasme ce protocole. »

M. CHIESA. - « Je ne vais pas contredire ce qu'a dit mon collègue Romain Zavallone, mais je voudrais apporter un certain nombre de bémols à ce que vient de dire Romain Marchand. Parce que par rapport à ce qui est présenté dans ce protocole, et en particulier un point, j'ai l'impression qu'on se gargarise de mots avec des objectifs dont nous ne savons pas s'ils vont être atteints dans 4 ans, dans 10 ans ou dans 50 ans.

La question de la réappropriation de la Seine par les citoyens, quand on lit le paragraphe, on a l'impression que cela a été rédigé par des gens qui ne connaissent pas le sujet, et la réalité de ce qui se fait actuellement, et des délais que cela va demander. Il a été voté en conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, mais aussi des autres EPT du Val-de-Marne, une

délibération visant à faire un recensement bibliographique de tous les réseaux d'eaux usées entre les séparatifs et les unitaires. Pourquoi ? Pour savoir déjà ce qu'on verse dans la Seine, avant même de pouvoir commencer à envisager de se baigner dans la Seine. Autant dire que ce recensement bibliographique ne va pas coûter très cher, mais derrière, nous ne sommes pas prêts de commencer des travaux. On peut se demander combien coûteront les travaux, quand il faudra reprendre tous les branchements de façon à ce que les eaux usées qui vont en Seine soient compatibles avec les eaux de baignade.

Par ailleurs, je sais, pour avoir participé à un certain nombre d'ateliers entre autres du cluster milieu sol qui travaille également sur ces sujets, que la Ville de Paris est en train d'étudier très sérieusement un plan B, pour ce qui est de la baignade, en 2024.

Pour continuer avec la baignade, là, nous sommes dans un protocole Paris Ivry-sur-Seine. La limite, c'est le quartier Ivry-port Nord. Des travaux ont été faits sur Ivry-port Nord, un plan directeur. On sait bien par quoi on a dû passer, entre autres par l'omniprésence de Port de Paris, Haropa, qui considère qu'il est chez lui, et avec lequel il est difficile de négocier.

Mais il y a un autre point qui est intéressant, c'est la possibilité, l'identification de zones de baignade plus au sud d'Ivry, à l'interface d'Ivry et Vitry. Apparemment, ceux qui ont rédigé le document n'ont jamais entendu parler du fait qu'une étude a été faite de rénovation de la berge Ivry Vitry, sous l'égide du Conseil départemental. J'ai pu suivre cette étude du temps de la communauté d'agglomération Seine-Amont, en tant que vice-président aux berges de Seine. Cela n'a pas duré très longtemps, mais cela a permis, fin 2015, de valider ce plan de rénovation et de renaturation de 700 mètres de berges sur des dizaines de kilomètres, si on prend des deux côtés de la Seine, pour ce qu'elle traverse le Val-de-Marne.

Je sais bien qu'une fois qu'on a adopté le plan, il faut le financer. A ma connaissance, le plan est validé, il est dans une boîte, dans un tiroir quelque part dans les bureaux du Conseil départemental. Ce serait bien qu'on le sorte, parce que cela permettrait peut-être de faire avancer les choses encore plus rapidement que ce qui est écrit dans ce projet. Cela justifie entre autres et en plus le vote que va faire le groupe, ainsi que l'a expliqué Romain Zavallone. »

M. BOUYSSOU. - « Il faudra que tu me réexpliques le deuxième paragraphe de ton intervention. Je n'ai pas bien compris. Saïd Hefad. »

M. HEFAD. - « Notre groupe soutiendra cette convention qui nous paraît ambitieuse, malgré certaines interrogations et réserves qui ont été soulevées ici et là. Et bien entendu par notre soutien, nous maintiendrons bien évidemment notre niveau d'exigence pour demander beaucoup plus de compensation de la Ville de Paris. Merci. »

M. BOUILLAUD. - « Monsieur le Maire, ce projet de convention est une idée extrêmement intéressante dans le sens où elle permet de renforcer le partenariat, le lien et les projets communs que peuvent avoir Paris et Ivry-sur-Seine. C'est un axe extrêmement fort. Forcément c'est une convention un peu large et qui couvre de nombreux domaines qui sont aujourd'hui urgents. Quand on reparle du défi climatique, des liaisons entre Paris et Ivry-sur-Seine, que tout le monde souhaite, notamment sur les bords de Seine, la politique en matière de déchets ou encore de la poursuite de la ligne 10, il y a des choses assez concrètes.

Il y a des choses qui sont pour nous beaucoup plus floues, avec des questions volontaristes, mais qui manquent un peu de clarté. Il y a des questions aussi sur lesquelles nous-mêmes nous nous étions opposé lorsque l'on parle de la question de la gestion de l'eau publique. C'est un

débat qui peut continuer et que l'on aura. Mais ce point est inscrit dans le cadre de la convention. La question du logement social également nous semble ici aussi un peu floue. Que recouvre la notion de rééquilibrage territorial ? C'est aussi un large débat.

Mais dans l'ensemble cette convention est assez inédite et assez ambitieuse. On ne peut que la soutenir, même si, que ce soit à Ivry-sur-Seine ou à Paris, la gestion politique n'est pas forcément de notre bord, mais l'ambition, elle, est importante. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Merci. Il y a d'autres interventions ? Non. D'abord je vous remercie pour le sérieux et la profondeur des interventions qui sont faites sur ce sujet. Elles démontrent, comme l'a dit Romain Marchand, d'ailleurs, que si on bouge le curseur entre ce qu'on avait voté et signé en 2006, et ce qu'on se prépare à adopter ce soir en 2019, on est passé sur une échelle de 1 à 10, on est passé de 3 à 7,5 -8 à peu près, sur le niveau des ambitions et le niveau des pistes qui sont creusées. Et c'est bien.

Je ne dis pas cela pour la polémique, mais je suis étonné que le principal groupe de la majorité municipale, contrairement à l'appréciation portée par deux groupes d'opposition décide de s'abstenir sur un sujet comme celui-là. Si vous pensez que j'ai fait preuve de faiblesse par rapport à la Ville de Paris et à Anne Hidalgo, j'en suis profondément blessé. Peut-être que personne ici n'a la notion de ce que c'est que de travailler avec le cabinet de Madame la Maire de Paris, de ce que c'est que « d'arracher » à Anne Hidalgo, une des phrases de sa lettre. Je vois que Charlotte Pauron acquiesce, cela me rassure. Quand je parle très directement avec Anne Hidalgo de la gratuité potentielle du terrain d'un hectare et demi de l'emprise de la CPCU, et qu'elle dit : « je ne sais pas si techniquement cela sera possible, mais je souhaite vivement que ce soit le cas », j'aimerais que la parole du maire d'Ivry ait parfois autant de pouvoir.

Ce « Je souhaite vivement que ce soit le cas », comme l'a rappelé Romain Marchand, a mis en ligne, au grand étonnement de tous nos services, les services de la capitale, les cabinets de trois ou quatre adjoints, et en quelques semaines, chose incroyable, nous avons réussi à produire ce protocole. Comme l'a dit Monsieur Bouillaud, comme l'a dit Sandrine Bernard, cela marque un niveau d'ambition. Arthur Riedacker l'a rappelé un protocole, ce n'est pas une convention précise avec des dates.

Tu as raison, Pierre Chiesa, il faut des dates, il faut sortir tous les dossiers, il faut préciser ci. Un protocole, c'est l'affichage politique d'une intention, et c'est la possibilité derrière, avec les intentions communes qui sont actées dans un protocole de pouvoir rentrer dans du travail concret.

J'entends les remarques : « on n'a pas été associés », mais à part Romain Marchand au titre de sa délégation, personne dans les rangs, même de l'équipe communiste, n'a été associé à ce truc. Olivier Beaubillard peut râler aussi qu'il n'ait pas été associé. Mais au bout d'un moment il faut se faire confiance. Le maire peut avoir de temps en temps des domaines dans lesquels il essaye d'avancer, dans lesquels il essaye d'apporter un résultat à sa majorité municipale et au-delà, à la ville d'Ivry. Ce n'est pas extraordinaire.

Qu'on juge que c'est faible, je trouve, pour le coup que c'est limite, très limite, par rapport au travail. Qu'on dise comme tu l'as dit Pierre Chiesa, que les gens qui ont travaillé cela, ne savent pas ceci, ne savent pas cela. Mais enfin de qui tu parles ? De l'administration communale ? De ceux qui sont derrière nous ? De l'administration parisienne qui tient bien ces dossiers ? Il faut être prudent.

Je veux bien que nous ayons une analyse technique très poussée que personne ne comprend. Enfin je ne les comprends pas, mais ce n'est pas grave, d'autres sûrement comprennent. On peut jouer un personnage comme ça dans un Conseil municipal, mais il faut faire attention. Les gens qui ont travaillé cette convention, l'administration communale, l'administration de la ville de Paris, ce sont des gens sérieux, ils n'ont pas fait n'importe quoi. Ils ont travaillé sérieusement un protocole et qu'il faut qu'on respecte ce travail.

Sandrine Bernard, tu souhaitais réintervenir. C'est mon intervention qui te fait changer d'avis ? Je le regretterais grandement. »

Mme Sandrine BERNARD. - *« Cela a failli tout à l'heure, mais là non. C'est votre mot d'humour à propos d'Olivier Beaubillard. Je trouve cela dommage qu'il n'y ait pas une dimension culturelle dans cette convention, vous m'y faites penser. Il me paraîtrait souhaitable qu'un travail soit fait pour que les enfants d'Ivry puissent avoir accès dans les mêmes conditions que les enfants de Paris aux équipements parisiens. Il y a un vrai enjeu sur ce terrain qui pourrait tout à fait être introduit dans ce type de convention. »*

M. BOUYSSOU. - *« Ce n'est pas faux. N'essaye pas de diviser le groupe communiste, Sandrine Bernard, tu n'y parviendras pas. C'est parce que j'ai une vision Ivry-centrée, et je pense que le rayonnement culturel de la ville d'Ivry a beaucoup à apprendre à la capitale. Enfin, qui est pour nous une sorte de banlieue, comme je le dis souvent.*

Je pense au contraire que ce sont les jeunes Parisiens qui devraient pouvoir bénéficier dans les mêmes conditions que les jeunes Ivryens de toutes les ressources culturelles de la ville d'Ivry, qui n'ont rien à envier aux grands sites. Je dis cela pour rire, Sandrine Bernard. Bien sûr, tu as raison, et il faudra mettre cela au travail dans d'autres choses. Pierre Chiesa.

M. CHIESA. - *« Un mot pour répondre à Sandrine Bernard. Oui, il y a une dimension culturelle, en particulier dans ce que j'ai dit avec la passerelle au câble, qui est un projet architectural et artistique, entre autres. Espérons qu'il se fera, parce qu'il est déjà bien avancé. En fait, Olivier Beaubillard aura satisfaction également.*

M. BOUYSSOU. - *« C'est bien. Olivier Beaubillard, tu vois, tout le monde pense à toi ce soir. Et je ne t'ai même pas associé au protocole. On vote. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Le protocole est adopté. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

3/ APPROUVE la convention de coopération avec la ville de Paris visant à relever le défi climatique autour de la réalisation de grands projets communs ; promouvoir les politiques solidaires en matière d'habitat et d'hébergement et renforcer et qualifier les connexions et les liaisons entre Paris et Ivry-sur-Seine.

(34 voix pour et 10 abstentions : Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS Evelyne, PAURON Charlotte, MM. ALGUL, TAGZOUT)

Vœu**Vœu de soutien à l'association "Nous voulons des coquelicots"**

Vœu présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts

M. BOUYSSOU. - « Je passe la parole, à Stéphane Prat pour les coquelicots. »

M. PRAT. - « Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Tout comme le vœu soutenant le référendum sur l'incinérateur, ce vœu de soutien à l'association « Nous voulons des coquelicots » s'inscrit dans la volonté de notre ville de défendre la biodiversité. Les pesticides empoisonnent notre quotidien. Ils sont dans l'eau de pluie, dans l'atmosphère, dans notre alimentation, etc. Les pesticides sont partout. C'est une véritable tragédie pour la santé. Ils provoquent des cancers, des maladies de Parkinson, des troubles psychomoteurs chez les enfants, des infertilités, des malformations à la naissance.

Aussi, nous devons prendre des mesures concrètes à notre échelle, afin de lutter contre ce fléau. A ce titre, l'appel des Coquelicots a passé le cap des 720 000 signatures à la date du 19 juin 2019. Déjà partout dans le monde, des mouvements citoyens invitent les pouvoirs publics à accélérer et à amplifier leur politique de sauvegarde de l'environnement.

De même, depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé a interdit l'usage des produits phytosanitaires de synthèse pour l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les espaces verts, les forêts, des voiries et autres lieux accessibles au public. Enfin, depuis janvier 2019, les particuliers sont également soumis à cette interdiction.

Dans cette perspective, nous sommes heureux d'apporter notre soutien à l'appel de l'association « Nous voulons des coquelicots ». Nous sommes d'ailleurs la première ville du Val-de-Marne à le faire. L'objectif, c'est l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

A titre d'information, un tournage de films relatif à cet appel se déroulera cet été dans notre ville.

Je profite d'avoir la parole pour vous dire que sur cette question de la biodiversité a eu lieu ces trois derniers jours, les neuvièmes assises de la biodiversité à Massy-Palaiseau, et qu'à l'occasion de ces Assises, notre ville a été reconnue territoire engagé et récompensé d'ailleurs en faveur de la biodiversité. Le prix nous a été remis cet après-midi. Je n'ai pas pu y être, ce sont les services qui l'ont récupéré. Je voulais surtout remercier les services pour leur travail sur ce sujet. »

M. MARCHAND. - « Merci Stéphane Prat. Arthur Riedacker. »

M. RIEDACKER. - « Rebonsoir. J'interviens en premier, car je souhaiterais apporter un amendement à ce vœu. « Nous voulons des coquelicots » est un joli nom. Au-delà de cette jolie formule, permettez-moi cependant de faire quelques remarques. Nous souhaitons bien sûr tous pouvoir bénéficier d'une alimentation saine. Sur ce point, il n'y a évidemment aucun doute. Ce qui nous importe à tous, c'est la toxicité des produits, en particulier dans notre alimentation, l'eau et aussi la préservation de l'environnement, notamment la préservation des abeilles, peu importe que les produits utilisés soient naturels ou de synthèse.

L'aspirine que chacun d'entre nous consomme de temps en temps est issue de la synthèse et fabriquée en usine depuis plus d'un siècle. La molécule est la même que celle qui se trouve dans l'écorce de saule. En revanche, un champignon comme la manihaloïde, pour être simple, pourtant bien naturelle, est bien mortel. Des chercheurs français ont récemment découvert dans le lichen, une molécule herbicide proche de celle du glyphosate. Mais si elle est probablement cancérigène, comme le glyphosate, ce n'est évidemment pas parce qu'elle est naturelle qu'elle sera bonne à utiliser.

On ne peut pas dire que les produits de synthèse soient systématiquement mauvais, et que les produits naturels soient systématiquement bons. Voilà une réserve à propos de ce vœu qui voudrait interdire seulement les pesticides de synthèse.

Mais il y a aussi une autre réserve. En effet, si l'on est sérieux, et j'insiste sur le mot sérieux, on ne peut pas se contenter de vœux pieux qui resteront lettre morte et destinés seulement à se donner une approche vertueuse. Il faut réellement se donner les moyens d'obtenir de réels changements.

En 2008, il y a plus de dix ans, à l'occasion du Grenelle de l'Environnement, faut-il le rappeler, le gouvernement a mis en place le plan Ecophyto 1. Il devait permettre de diviser par deux l'utilisation des pesticides en France entre 2008 et 2018. Ce fut un échec. Non seulement l'utilisation des pesticides n'a pas baissé, mais elle a augmenté. De plus, ce premier plan Ecophyto ne faisait pas de distinction entre les produits les plus toxiques qu'il faudrait immédiatement supprimer et les autres.

L'utilisation des substances cancérigènes et mutagènes a ainsi augmenté d'environ 13 % entre 2013 et 2014. Par ailleurs, les agriculteurs français considéraient qu'il y avait une distorsion puisque les agriculteurs des autres pays européens n'étaient pas soumis aux mêmes contraintes. C'est en partie pour cela qu'en 2011, deux ans après le Grenelle de l'environnement, Nicolas Sarkozy considérait, au Salon de l'Agriculture que « l'environnement, ça commence à bien faire. »

En octobre 2015, le gouvernement de François Hollande lance le plan Ecophyto 2. Il prévoit une baisse des pesticides de 25 % d'ici 2020, puis de 50 % d'ici 2025. Il est cependant très difficile d'être optimiste. De plus, la question de la toxicité n'est toujours pas bien analysée.

Une preuve supplémentaire de cette insuffisance a d'ailleurs été révélée cette semaine dans le journal Le Monde avec le chlorophyte. La Commission européenne a mis 20 ans pour analyser les seules données du fabricant américain, alors que l'on soupçonne depuis longtemps l'extrême nocivité de ce pesticide, qui entraînerait entre autres des baisses du quotient intellectuel chez les enfants. De plus, il s'avère que ces seules données du fabricant étaient biaisées.

Des députées européennes, comme Corinne Lepage et Michèle Rivasi, se sont plaintes, à juste titre du fait qu'il n'y avait que des expertises privées. Mais où sont donc les recherches publiques et quels moyens s'est-on donnés pour remédier à ces insuffisances graves ? Il ne suffit pas de déclarer, comme l'a fait récemment l'actuelle ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, que c'est aux scientifiques de faire la preuve que l'usage des produits phytosanitaires a des conséquences sur la santé, il faut encore avoir les moyens de faire ces recherches. Or seules les multinationales ont jusqu'à présent les moyens financiers à hauteur voulue, pour faire des recherches dans ce domaine.

Bayer vient d'ailleurs annoncer ces jours-ci qu'il investirait cinq milliards au cours des dix prochaines années pour développer de nouveaux produits et de meilleures technologies pour lutter contre les mauvaises herbes.

Face aux moyens considérables des multinationales, ceux des organismes de recherche publics nationaux sont dérisoires. Et j'insiste sur le mot dérisoire. L'importance des coûts de recherche dans ce domaine est un argument essentiel pour partager les coûts de recherche publique au niveau européen, par exemple, en s'appuyant sur le budget de la politique agricole commune. Il faut que l'Europe se dote enfin des moyens de se doter d'un centre de recherche sur ces questions, afin d'acquérir une expertise publique autonome et indépendante. Sinon nous pourrions continuer à nous lamenter, à faire des pétitions pendant des années, sans avoir aucune chance de réaliser des progrès significatifs.

Pour conclure, je trouve que c'est donc une très bonne chose que de lancer des alertes, mais cela ne suffit évidemment pas. Je vous invite à vous abstenir pour ce vœu, sauf si Europe Ecologie Les Verts et les autres partis politiques s'engagent à transmettre aux députés français et européens, ainsi qu'aux sénateurs cette requête pour la création d'un centre européen de recherche sur les pesticides. Dans ce cas, j'appellerais bien évidemment et très vivement à voter pour ce vœu. Je vous remercie. »

M. MARCHAND. - « *Si je me permets Arthur Riedacker, tu proposes un amendement qui consisterait à interpeller les députés européens sur la création d'un institut ? Ce que je te propose, si les porteurs du vœu sont d'accord avec la proposition, c'est de la formuler en la rédigeant, de manière à ce que l'on puisse ensuite éventuellement l'intégrer.*

Tu as parfaitement dit ce que nous disons depuis longtemps, c'est que questions environnementales et questions sociales sont intimement liées.

Sandrine Bernard, tu voulais parler ? »

Mme Sandrine BERNARD. - « *Il a parfaitement dit aussi quelque chose que je pense depuis longtemps, c'est que les vœux pieux restent lettre morte. Mais nous voterons favorablement à ce vœu avec son amendement. »*

M. BOUYSSOU. - « *Arthur Riedacker propose de s'abstenir, sauf si son amendement a été adopté. C'est très bien, voilà une belle démarche d'unité. Les rapporteurs du vœu en pensent quoi ? On va demander à Fabienne Oudart d'exprimer clairement son sujet. »*

Mme OUDART. - « *Juste avant que Jacqueline Spiro lise son intervention par rapport au vœu qui était proposé une première fois, et si les rapporteurs du vœu acceptent l'amendement, cela change un peu. Avant que Jacqueline Spiro dise son texte, cela aurait été bien de savoir. »*

M. BOUYSSOU. - « *Ce que je te propose Jacqueline Spiro, si tu en es d'accord, c'est qu'on écoute Sabrina Sebaihi qui nous dise quelque chose. Ensuite, Jacqueline Spiro, tu diras l'intervention que tu avais prévu de nous livrer. Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - « *Merci. Nous n'avons pas de problème avec l'amendement qui est proposé. Je trouve juste dommage qu'il n'ait pas été proposé alors que nous en avons discuté en conférence des présidents en amont, qu'il y avait des allers-retours possibles entre nous, à ce moment-là, et que nous aurions pu arriver avec un vœu abouti au Conseil municipal, au lieu de proposer un amendement en pleine séance à minuit. »*

M. BOUYSSOU. - « L'important, dans « le lièvre et la tortue », ce n'est pas la vitesse, c'est d'arriver à point »

M. MARCHAND. - « Rien ne sert de courir, il faut partir à point. »

M. BOUYSSOU. - « Merci Romain Marchand. Rien ne sert de courir, Sabrina Sebaihi, il faut partir à point. Jacqueline Spiro. »

Mme SPIRO. - « D'abord je voudrais associer à la lecture de cette intervention Marie Pieron qui a participé à sa rédaction et qui ne pouvait pas être là ce soir.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous remercions d'abord nos collègues écologistes de porter cette question jusque dans notre assemblée. Cet appel correspond en effet à un vaste mouvement citoyen. En région, de nombreux comités Coquelicot se forment un peu partout. Sur Internet, le texte a recueilli près de 724 000 signatures. A Langouët en Ille-et-Vilaine, le Conseil municipal a même voté l'interdiction des pesticides, à moins de 150 mètres d'une habitation. Cet arrêté, s'il a été jugé illégal par la Préfecture, a eu le mérite d'interpeller sur l'utilisation des pesticides.

Oui à Ivry aussi, nous voulons des coquelicots, des centaurées, des digitales et des bleuets, qui sont autant de gages d'un environnement respectueux de notre santé et de la biodiversité. Nous voulons des coquelicots pour les Ivryens, mais nous en voulons aussi pour les agriculteurs. Nous voulons que ces derniers n'aient plus à mettre quotidiennement leur santé en danger. Nous ne voulons plus qu'ils se retrouvent coincés entre le marteau de la grande distribution et l'enclume des financements européens, à lutter pour vivre de leur travail.

Nous voulons donc un accompagnement à la recherche publique. Il faut donner à la filière agricole les moyens de se passer de tous les pesticides, pas seulement de substituer les pesticides de synthèse par d'autres, réputés moins nocifs. L'année dernière, 5 000 exploitations agricoles sont passées au bio dans notre pays. Que serait-ce avec davantage d'incitation financière et technique ?

Nous voulons des coquelicots, et donc nous voulons des politiques qui cessent d'être enclins à se soumettre au diktat des lobbys. Monsanto, dont nous entendons beaucoup parler ces dernières années, n'est que la pointe immergée d'un Iceberg d'intérêts financiers commerciaux en faveur d'une agriculture productiviste.

Il nous reste donc à inventer et faire vivre des initiatives comme les AMAP, l'étal solidaire et tout ce qui constitue une alternative à ce modèle. Notre groupe votera donc ce vœu en même temps qu'il restera mobilisé pour en faire vivre les promesses tout au long de l'année.

Et pour détendre l'atmosphère à minuit, en cette fin de soirée. Je finirai mes propos par cette chanson de notre enfance : « gentil Coquelicot, mesdames, gentil Coquelicot, nouveau. »

(Applaudissements)

M. BOUYSSOU. - « Jacqueline Spiro avant de passer la parole à Mourad Tagzout, je relève ton défi : « le myosotis, et puis la rose, ce sont des fleurs qui disent que qu'chose, mais pour aimer les coquelicots, et n'aimait qu'ça, faut être idiot. T'as p't'être raison, seulement voilà quand j't'aurais dit tu comprendras. La première fois que je l'ai vue, elle dormait à moitié nue dans la fraîcheur de l'été, au beau milieu d'un champ de blé, comme un p'tit coquelicot mon âme, comme un p'tit coquelicot. » C'était un hommage à Mouloudji. Merci. »

(Applaudissement)

M. BOUYSSOU. - « Décidément, on finit dans la joie et la bonne humeur. Je ne sais d'ailleurs plus qui est inscrit. C'est Mourad Tagzout.

M. TAGZOUT. - « Très vite, pour finir dans la poésie, la joie et la bonne humeur et le bon esprit. On votera évidemment ce vœu. On peut rajouter sans aucun problème l'amendement de notre ami Arthur Riedacker. Je voudrais juste rajouter que nous avons salué avec justesse le mouvement citoyen qui a porté ce mouvement des coquelicots, et d'ailleurs dans le vœu, on cite notamment le journaliste Fabrice Nicolino qui est l'instigateur de ce mouvement. Mais il l'a fait d'abord et grâce aussi à son journal qui s'appelle Charlie hebdo qui mène une bataille sans arrêt. Il y a toutes les semaines dans Charlie des éléments sur cette campagne pour les Coquelicots. Ce n'est pas la moindre des qualités de Charlie. »

M. BOUYSSOU. - « Sébastien Bouillaud. »

M. BOUILLAUD. - « Merci, Monsieur le Maire. Pour finir sur cette communion générale, nous aussi allons soutenir ce vœu. Nous avons aussi vocation à soutenir le fait de pouvoir l'étendre et le porter au plus haut. Il apparaît complètement irresponsable même de s'opposer à un tel vœu. Dans la situation climatique et écologique actuelle, nous ne pouvons que soutenir ce vœu. Nous voulons tous le mieux pour notre santé et l'avenir de nos enfants surtout. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « J'ai entendu que le groupe rapporteur du vœu était d'accord pour l'intégration de l'amendement proposé par Arthur Riedacker. Tout le monde est d'accord ? On fait un seul vote, on ne fait pas un vote pour l'intégration, un vote général. Vraiment, c'est très agréable de finir ce conseil sur cette note d'unité, de communion qui était le mot de la soirée. Je vous propose d'adopter ce vœu qui, je le rappelle, était proposé au nom d'Europe Ecologie Les Verts. Qui est pour ? Quel bonheur ! C'est bien. Merci beaucoup. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu de soutien présenté par le groupe Europe Ecologie Les Verts « Nous voulons des coquelicots », relatif à l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

(unanimité)

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

46) ENSEIGNEMENT

Attribution d'une subvention à la caisse de grève des enseignants de l'éducation nationale

M. BOUYSSOU. - « Y a-t-il des interventions, des explications de vote ? J'évoquais tout à l'heure que sur proposition de Sandrine Bernard dans les points divers, on intégrait un soutien à la caisse de grève des enseignants d'Ivry. Peut-être Sandrine Bernard, ou Sigrid Baillon, vous voulez justifier cette proposition qui a été intégrée ? Je vous en prie. »

Mme BAILLON. - « Oui, juste quelques mots, parce qu'effectivement il est un peu tard. Mais peut-être que nous allons finir par un deuxième vote à l'unanimité sur cette délibération, que nous avons souhaité proposer à tous les groupes politiques de ce Conseil municipal.

Depuis quelques mois maintenant de nombreux enseignants et de nombreux parents sont mobilisés contre les réformes Blanquer. Une caisse de grève a été créée il y a quelque temps pour soutenir ces enseignants qui ont, pour certains, de nombreux jours de grève derrière eux. Ils se battent pour un service public de l'éducation, ils se battent pour une école qui est en train de se construire à plusieurs vitesses.

Malgré ce qui s'est passé lors de la commission paritaire, et certains points qui ont été enlevés, il y en a toujours qui posent problème. Par exemple les établissements internationaux font que, dans le service public de l'éducation, des élèves seront admis ou pas dans des établissements selon leur niveau.

Je ne vais pas faire très long ce soir. Peut-être aurons-nous une autre fois cette unanimité. Je proposerais bien que cette délibération soit votée à main levée si cela est possible. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Bien sûr avec plaisir. Il y a un accord très général sur ce geste qu'on fait régulièrement d'ailleurs sur d'autres questions. On l'a fait pour les grévistes d'Air France une fois, on l'a fait chaque fois qu'il y a eu besoin d'afficher un soutien à la fois politique, mais aussi concret, pécuniaire pour aider les mouvements sociaux de résistance face à la réforme. Je partage en tous points l'intervention qui a été faite et la délibération qui est proposée ce soir.

Monsieur Bouillaud, allez-y sur ce point. On isole le point 46 des autres questions. »

M. BOUILLAUD. - « Bien sûr, c'est sur ce point, c'est pour cela que je souhaitais prendre la parole. Je sais qu'il est assez commun au sein du Conseil municipal de soutenir certaines caisses de grève. J'ai toujours un doute sur le fond et la légalité de ce type de délibération, parce qu'un Conseil municipal n'a pas vocation à soutenir des grèves nationales. Ce n'est pas son rôle, tout le monde le sait ici, même si c'est un acte politique fort. C'est pour cela que nous nous permettrons sur ce point de ne pas prendre part au vote. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - « Je vous rassure tout de suite, n'ayez aucune inquiétude, parce que vous avez dû remarquer que dans la dernière période, je ne sais pas d'ailleurs comment je dois interpréter cela, n'étant pas moi-même très paranoïaque, par définition, je suis plutôt, en

général, détendu, mais je trouve que le contrôle de légalité de la préfecture a une attention particulièrement soutenue sur les délibérations du Conseil d'Ivry. J'en veux pour preuve le vœu que nous avons adopté en début de séance sur l'illégalité soi-disant de nos délibérations du mois de mai et du mois de décembre, concernant l'organisation de la consultation sur le Sycotm.

Je ne doute pas que si cette mesure que nous prenons ce soir, qui est à la fois un acte politique et un acte concret, était-il légal, au sens du Code général des collectivités locales, que le Préfet et la Sous-préfète ne manqueraient pas de me demander de reporter encore une fois cette délibération, comme ils en sont devenus malheureusement coutumiers dans la dernière période. Cela commence d'ailleurs à poser de vraies questions sur l'acharnement sur la ville d'Ivry. Nous n'allons pas rentrer dans ces considérations, mais je remercie les élus du groupe socialiste d'avoir proposé cette délibération. Je la rejoins totalement.

Je la mets aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ne prends pas part au vote ? Merci. C'est finalement l'unanimité puisque certains se sont retirés du vote pour vous laisser Sigrid Baillon la joie de l'unanimité sur ce vœu. C'est très bien. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

46/ APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € au bénéfice de la caisse de grève des enseignants de l'Education Nationale.

(36 voix pour et 8 ne prennent pas part au vote : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BAILLON, MACEDO)

29) CULTURE

Aide à projet pour l'organisation d'une manifestation par l'association "Une charrette pleine d'étoiles" dans le cadre des 20 ans de la librairie "Envie de Lire", les 22 et 23 juin 2019

M. BOUYSSOU. - « Y a-t-il d'autres observations sur les questions ne faisant pas l'objet d'une présentation orale ? Olivier Beaubillard. »

M. BEAUBILLARD. - « C'est un appel. On vote une subvention pour fêter les 20 ans de la librairie Envie de Lire, qui a lieu le week-end prochain. La librairie Envie de Lire est une librairie indépendante, qui compte beaucoup dans la ville, qui soutient beaucoup de choses, qui est en lien avec beaucoup de résistances, d'associations, etc. Elle fête ses 20 ans dans la rue, samedi et dimanche, et on leur apporte 3 000 euros pour les aider. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « On peut la voter aussi à main levée, comme tu attires l'attention. C'est la délibération 29 « aide à projet pour l'organisation d'une manifestation par l'association « Une charrette pleine d'étoiles » dans le cadre des 20 ans de la librairie Envie de Lire les 22 et 23 juin prochain ». C'est ce week-end, c'est un encouragement envoyé aux librairies indépendantes. Nous avons le bonheur d'en avoir une de grande qualité à Ivry, c'est vraiment un avantage pour toute la population. Qui est pour l'adoption de cette délibération ? Voilà une unanimité. Olivier Beaubillard, tu te feras le porteur de cette unanimité du Conseil auprès des animateurs de la librairie. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

29/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de trois mille euros (3 000 €) à l'association « Une charrette pleine d'étoiles », afin de soutenir l'organisation de la manifestation organisée à l'occasion des 20 ans de la librairie « Envie de Lire », les samedi 22 et dimanche 23 juin 2019.

(unanimité)

M. BOUYSSOU. - « Je vous propose que nous nous en tenions là, et je vous souhaite une bonne nuit. »

LE CONSEIL,

5 a/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2018 du budget principal de 9 927 550,54 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde a été repris au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » lors du vote du budget primitif 2019 du budget principal.

(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

5 b/ DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2018 du budget annexe du chauffage urbain à hauteur de 89 000 € au financement des dépenses d'investissement et DIT que ce solde a été repris au compte 1068 « Autres réserves » lors du vote du budget primitif 2019 du budget annexe du chauffage urbain.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

6/ PREND ACTE du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2018.

(unanimité)

7 a/ FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 31 août 2019, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au jeune public (« Si t'es Sport » et « Eté sportif »), FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs des animations sportives dans les maisons de quartier, de la piscine et des activités sportives ouvertes au public adulte (carte « Pass'sport »), FIXE le tarif du dispositif « Passeport santé » réservé aux personnes inscrites aux ateliers santé ville du centre municipal de santé au tarif unique de 20 € et DECIDE de la gratuité des dispositifs « Sport Sénior », « Sport Pour Elles », « Accompagnement Social et APS » et « Sport et Insertion ».

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

7 b/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs du Hangar-Tremplin, du cinéma Le Luxy, des médiathèques de l'auditorium Antonin Artaud et des concerts sandwiches programmés par le conservatoire municipal pour la saison 2019/2020.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

7 c/ FIXE les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier, la participation pour les goûters, les repas et la cuisine intergénérationnelle.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

7 d/ FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2019, l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des accueils des temps scolaires et de loisirs de la Ville au mois de juillet 2019.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

7 e/ FIXE les tarifs, pour les activités et les séjours en formules tout compris (transport / hébergement / alimentation / activités), proposés aux jeunes majeurs par la Direction Jeunesse.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

8/ FIXE, à compter du 1^{er} juillet 2019, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(34 voix pour, 4 voix contre : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT M. VALLAT SYRIYOTHA et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

9/ FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2019, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public et DIT que les installations sportives municipales sont mises à disposition à titre gracieux auprès des associations sportives locales d'Ivry-sur-Seine et des associations culturelles, ainsi que des fédérations sportives.

(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

10/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès du département du Val-de-Marne et auprès de tout autre financeur pour l'implantation d'un city stade dans le collège Molière situé dans le quartier d'Ivry-Port.

(unanimité)

11/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de la région Ile-de-France et de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et auprès de tout autre financeur pour le lancement d'une étude de déclinaison de la trame verte et bleue de la ville d'Ivry-sur-Seine en un plan d'actions local pour la biodiversité.

(unanimité)

12/ APPROUVE les demandes de financements qui seront réalisées auprès de la Métropole du Grand Paris et CDC Biodiversité, du Département du Val-de-Marne, du SIPPAREC et auprès de tout autre financeur pour les travaux de réaménagement de la rue Hoche.

(unanimité)

13/ SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention pour le projet d'élargissement des horaires des médiathèques de la Ville.

(unanimité)

14/ APPROUVE la Charte locale d'insertion d'Ivry-sur-Seine relative aux projets de renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

15/ APPROUVE le protocole en vue de création d'une servitude de passage de réseaux entre les lots 3H3 et 3H4 de la ZAC « Ivry-Confluences » avec la société SADEV94 et PRECISE que les frais inhérents à la création de cette servitude seront à la charge de la Commune.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

16/ DECIDE de conserver le nom de rue Marcel Sallenave dans le cadre du nouveau tracé de cette voie, qui débutera du boulevard du Colonel Fabien pour le rejoindre à nouveau, après avoir fait une boucle à proximité du parc de la Confluence qui sera créé prochainement.

(unanimité)

17/ ACCORDE la garantie communale à hauteur de 40 % à SADEV 94, pour un prêt souscrit auprès de la caisse d'Epargne pour un montant de 12 500 000 € (montant en principal garanti de 5 000 000 €), et la garantie communale à hauteur de 40 % à SADEV 94, pour un prêt souscrit auprès de Arkéa pour un montant de 12 500 000 € (montant en principal garanti de 5 000 000 €).

(34 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA et 4 abstentions : MM. TAGZOUT, ALGUL, RHOUMA, HEFAD)

18/ APPROUVE l'avenant à la convention de Projet Urbain Partenarial entre le représentant de l'Etat, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, la ville d'Ivry-sur-Seine, la SCCV Maurice Gunsbourg, la SCCV Ivry Les Imprimeries du Monde et Linkcity IDF et DEMANDE au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et au Préfet du Val-de-Marne de donner un avis favorable au projet de convention de PUP et son périmètre avec les SCCV Maurice Gunsbourg, Ivry Les Imprimeries du Monde et Linkcity IDF.

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. ALGUL, TAGZOUT)

19/ APPROUVE la convention pluriannuelle de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au projet de renouvellement urbain Gagarine-Truillot.

(unanimité)

20 a/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 18 décembre 1997 accordant la garantie communale à la Campinoise d' Habitation (actuel IDF Habitat) pour un montant de 64 385 000 francs contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ACCORDE la garantie communale à IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 83213 concernant les 2 lignes de prêts N° 0864553 et 0864552, d'un montant total de 3 726 900,39 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 220 logements sociaux de la ZAC Brandebourg à Ivry-sur-Seine et APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec IDF Habitat.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

20 b/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 26 septembre 2002 accordant la garantie communale à la SA HLM les Malicots (actuel IDF Habitat) pour un montant de 5 250 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ACCORDE la garantie communale à IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 83213 pour les 2 lignes de prêts N° 1016109 et 1016111, d'un montant total de 1 850 181,48 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la

construction de 79 logements sociaux de la ZAC Saint Just à Ivry-sur-Seine et APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec IDF Habitat.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

20 c/ MODIFIE les articles 1 et 2 la délibération du 23 janvier 2003 accordant la garantie communale à la SA HLM IDF Habitat pour un montant de 100 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ACCORDE la garantie communale à IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 83213 pour la ligne de prêt N° 1018299, d'un montant de 63 169,73 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation de 4 logements sociaux sis 149, rue Marcel Hartmann à Ivry-sur-Seine et APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de garantie d'emprunt avec IDF Habitat.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

20 d/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 21 septembre 2006 accordant la garantie communale à IDF Habitat pour un emprunt d'un montant de 720 000 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la réhabilitation de 180 logements sociaux sis 18, rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n° 10661132, d'un montant de 220 762,87 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation des 180 logements sociaux sis 18 rue Gaston Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

20 e/ ABROGE ET REMPLACE les articles 1 et 2 de la délibération du 21 septembre 2006 accordant la garantie communale à IDF Habitat pour un emprunt d'un montant de 100 000 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la réhabilitation de 8 logements sociaux sis 14, rue Descartes à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à IDF Habitat à hauteur de 100 % pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 1081109, d'un montant de 30 374,80 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation de 8 logements sociaux sis 14, rue Descartes à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

21/ ABROGE ET REMPLACE la délibération du 11 avril 2019 accordant une subvention au titre de la surcharge foncière à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 397 000 €, dans le cadre de l'acquisition de 53 logements sociaux en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) sis 78-82, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, ACCORDE une subvention de 397 500 € à l'OPH d'Ivry-sur-Seine dans le cadre de l'acquisition de 53 logements sociaux en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) sis 78-82, avenue Maurice Thorez à Ivry-sur-Seine, au titre de la surcharge foncière et APPROUVE la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et l'OPH d'Ivry-sur-Seine et fixant leurs obligations respectives.

(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 a/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 18 septembre 1986 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 42 056 600 francs, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 134 logements sociaux de l'opération Voltaire à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 85% pour le remboursement des 2 lignes de prêts réaménagées N° 0260153 et 0260277, d'un montant de 1 379 687,06 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 134 logements sociaux de l'opération Voltaire à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 b/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 14 mars 1991 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 1 827 279 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements sociaux de l'opération 28/30, rue Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 0275392, d'un montant de 131 451,69 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 6 logements sociaux de l'opération 28/30, rue Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 c/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 30 avril 1987 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 16 640 000 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 40 logements sociaux sise 51, rue Jean Le Galleu à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 0224674, d'un montant de 1 057 240, 74 €, qu'il a contracté

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 40 logements sociaux sise 51, rue Jean le Galleu à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 d/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 30 avril 1987 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 19 760 000 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 43 logements sociaux sise 89, rue Marat - ZAC Parmentier Ilot 1 à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 0260808, d'un montant de 852 388,97 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 43 logements sociaux 89, rue Marat - ZAC Parmentier Ilot 1 à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 e/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 15 décembre 2005 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 2 454 033 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 92349 concernant 4 lignes de prêts N° 1055088, 1055082, 1055083, 0851564, d'un montant total de 2 093 636,89 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 27 logements sociaux de l'opération Aragon sise 53, rue Gabriel à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 f/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 21 janvier 1993 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 3 791 078 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer l'acquisition et l'amélioration de 8 logements sociaux de l'opération Barbès - ZAC Moulin à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 0414292, d'un montant de 195 268,98 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à l'acquisition et l'amélioration de 8 logements sociaux de l'opération Barbès - ZAC Moulin à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 g/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 20 septembre 1979 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 29 271 457 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 100 logements sociaux de l'opération Cité du Parc à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n° 0260263, d'un montant de 81 048,83 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 100 logements sociaux de l'opération Cité du Parc à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 h/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 21 janvier 1993 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 19 875 105 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la construction de 42 logements sociaux de l'opération Les Blés d'Or à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 0414291, d'un montant de 1 471 749,07 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 42 logements sociaux de l'opération Les Blés d'Or à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 i/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 22 janvier 2004 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 659 080 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la réhabilitation de la 1ère tranche du groupe Marat Robespierre à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 lignes de prêt réaménagées n° 1038239 et 1050625, d'un montant de 320 981,85 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au financement de la réhabilitation de la 1ère tranche du groupe Marat Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 j/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 16 décembre 2010 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 610 000 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la 3^{ème} tranche de réhabilitation de 168 logements sociaux de la cité Marat Robespierre à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur

de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n° 1188506, d'un montant de 427 859,39 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au financement de la 3^{ème} tranche de réhabilitation de 168 logements sociaux de la cité Marat Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 k/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 30 avril 1987 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 16 430 000 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) la construction de 39 logements sociaux de l'opération l'Orme au Chat à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n° 0266868, d'un montant de 845 437,25 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 39 logements sociaux de l'opération l'Orme au Chat à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 l/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération 19 décembre 2002 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 53 749 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la réhabilitation de 20 logements sociaux de l'opération Pierre Guignois à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 1025726, d'un montant de 16 005,83 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au financement de la réhabilitation de 20 logements sociaux de l'opération Pierre Guignois à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 m/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 21 mars 2002 accordant la garantie communale à contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour financer la réhabilitation de la 4^{ème} tranche du groupe Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 1017007, d'un montant de 248 606,09 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au financement de la réhabilitation de la 4^{ème} tranche du groupe Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 n/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 21 janvier 1993 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 26 036 478 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) la construction de 55 logements sociaux de l'opération Parmentier 2 à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée N° 0417245, d'un montant de 1 798 534,62 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 55 logements sociaux de l'opération Parmentier 2 à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 o/ ABROGE ET REMPLACE les articles de la délibération du 16 janvier 1992 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un emprunt d'un montant de 30 842 203 francs, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) la construction de 66 logements sociaux de l'opération Parmentier 3 à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100% pour le remboursement des 2 lignes de prêts réaménagées N° 0352958 et 0350016, d'un montant total de 2 172 533,37 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 66 logements sociaux de l'opération Parmentier 3 à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 p/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 27 novembre 2003 susvisée accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 5 401 885 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 92349 concernant 3 lignes de prêts N° 1030017, 1030015 et 1030016, d'un montant total de 4 524 786,90 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 77 logements sociaux de l'opération Parmentier 4 et 5 à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 q/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 28 février 2013 susvisée accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 7 426 432 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 92349 concernant 3 lignes de prêts N° 1250471, 1250472 et

1250996, d'un montant total de 3 989 462, 37 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 53 logements sociaux de l'opération Quai aux Grains à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 r/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 22 septembre 2011 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 420 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 92349 concernant de la ligne de prêts N° 1206040, d'un montant de 320 353,74 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation de 105 logements sociaux de la Tour Casanova à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 s/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 20 septembre 2012 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 373 772 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 92349 concernant de la ligne de prêts N° 1236489, d'un montant de 298 664,08 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la réhabilitation de 106 logements sociaux de la Tour Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

22 t/ MODIFIE les articles 1 et 2 de la délibération du 21 septembre 2006 accordant la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour un montant de 4 378 562 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'avenant de réaménagement N° 92349 concernant la ligne de prêt N° 1083472, d'un montant de 2 874 457,57 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la construction de 42 logements sociaux de l'opération Vérolot à Ivry-Sur-Seine.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

23/ APPROUVE le versement d'une subvention de 8 000 € au profit de l'association malienne de solidarité et de coopération internationale pour le développement (AMSCID) pour l'année 2019, APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs (2019-2021) à passer avec l'association malienne de solidarité et de coopération internationale pour le développement (AMSCID) et APPROUVE le programme de coopération décentralisée (2019-2021) entre la Ville et la commune de Diangardé en partenariat avec le comité de jumelage, l'Association de développement de la commune de Dianguirdé et l'association malienne de solidarité et de coopération internationale pour le développement (AMSCID)

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

24/ APPROUVE le départ en Palestine, entre le 26 septembre et le 6 octobre 2019, et ce pour une durée d'une semaine, d'une délégation ivryenne présidée par Madame Séverine Peter, Adjointe au Maire en charge des Relations Internationales, accompagnée de 6 élus de la Municipalité et d'un cadre de l'administration, Madame Elsa Touré, ACCORDE un mandat spécial à Madame Séverine Peter, aux élus désignés, et à Madame Elsa Touré, cadre de l'administration, pour se rendre en Palestine entre le 26 septembre et le 6 octobre 2019 et AUTORISE le remboursement et/ou la prise en charge des frais de mission protocolaire à Jifna et Jalazone ainsi que à Jérusalem-Est entre le 26 septembre et le 6 octobre 2019.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

25/ APPROUVE l'accueil de la délégation allemande du 19 au 23 septembre 2019 à Ivry-sur-Seine, composée de Monsieur Steffen Scheller, Maire de la ville de Brandebourg-sur-la-Havel, accompagné de trois cadres de sa municipalité et PRECISE que le coût des vols aller-retours, des repas et des sorties de la délégation allemande de Brandebourg-sur-la-Havel sera pris en charge par la ville d'Ivry-sur-Seine, soit un montant prévisionnel de 800 € par personne pour le séjour.

(34 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

26/ APPROUVE le projet de séjour Franco-Allemand du 8 au 19 juillet 2019 en Allemagne, APPROUVE la convention de partenariat avec la ville de Brandebourg-sur-la-Havel pour l'accueil des jeunes ivryens en Allemagne, PRECISE que les frais du séjour seront partagés entre les deux villes et DIT qu'une demande de subvention sera adressée à l'office franco-allemand de la jeunesse pour la prise en charge des billets d'avion et l'hébergement des jeunes ivryens en Allemagne.

(unanimité)

27/ APPROUVE la convention de partenariat entre la ville d'Ivry-sur-Seine et le département du Val-de-Marne relative aux animations de lectures de plein air, organisées par les bibliothécaires au parc des Cormailles à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

28/ APPROUVE la convention avec le centre d'art La Maréchalerie relative à la production et la diffusion de l'ouvrage « Edouard Sautai », artiste ayant résidé à Ivry-sur-Seine en 2016, et ayant donné lieu à la création d'une œuvre, ainsi que d'une exposition personnelle en 2017.

(42 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

30/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 2 000 € au Théâtre El Duende afin de soutenir l'organisation de la deuxième édition du festival « Les Théâtrales Citoyennes » du 13 au 29 septembre 2019.

(unanimité)

31 a/ AUTORISE la participation de la maison de quartier centre-ville Gagarine au concours « S'engager pour les quartiers » organisé par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, ayant pour objectif la cohésion sociale et l'insertion professionnelle.

(unanimité)

31 b/ AUTORISE la participation du Secteur lutte contre toutes les discriminations - coordination linguistique au concours « S'engager pour les quartiers » organisé par la Fondation Agir Contre l'Exclusion, ayant pour objectif la cohésion sociale et l'insertion professionnelle.

(unanimité)

32/ AUTORISE l'ouverture d'un nouveau multi-accueil en septembre 2019 situé au 36 bis, rue Gabriel Péri, suite à la reprise de gestion par la ville d'Ivry-sur-Seine de la crèche Bab'Ivry.

(unanimité)

33/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2019 et **AUTORISE** le remboursement des frais de mission.

(34 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

34/ APPROUVE l'annexe établie pour l'année 2018/2019 dans le cadre de la convention de partenariat avec le département du Val-de-Marne relative à la mise en place du programme local de prévention bucco-dentaire et **PRECISE** que la subvention départementale est fixée à 4 200 € pour l'année 2018/2019.

(unanimité)

35/ APPROUVE les conventions de coopération avec le Groupement d'Intérêt Economique Ivry relative au changement d'implantation de l'appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et l'implantation d'un appareil de tomodensitométrie (scanner) à l'adresse 3/5, rue Gabriel Péri à Ivry-sur-Seine (94200).

(unanimité)

36/ PREND ACTE du bilan annuel 2018 réalisé par la Commission communale pour l'accessibilité et **APPROUVE** les préconisations proposées par la Commission communale pour l'accessibilité pour 2019.

(unanimité)

37/ APPROUVE la convention, pour l'année 2019, avec l'association Emmaüs Solidarité et **PRECISE** que la Ville versera pour l'année 2019 à l'association Emmaüs Solidarité une subvention de 48 000 € (quarante-huit mille euros), sous réserve de la disponibilité des crédits.

(unanimité)

38/ APPROUVE la convention avec Altéralia, l'Etat et le Département relative à la résorption des bidonvilles et la mise en place de dispositifs d'accompagnement social pour les populations roms.

(38 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

39/ PREND ACTE de la désignation des représentants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au sein de l'association SYNCOM :

- Monsieur Pierre CHIESA, représentant titulaire
- Madame Marie PIERON, représentante suppléante
(affaire non sujette à un vote)

40/ PREND ACTE de la désignation du délégué représentant la Ville au Comité syndical du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF94) :

- Monsieur Mehdy BELABBAS
(affaire non sujette à un vote)

41/ DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2019, la création des emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoint technique,
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps complet.

et DECIDE, à compter du 1^{er} juillet 2019, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- 3 emplois d'auxiliaire de puériculture principaux de 2^{ème} classe,
- 1 emploi de technicien paramédical de classe normale à temps non complet,
- 1 emploi de psychologue de classe normale à temps non complet.
(unanimité)

42/ FIXE, pour l'année 2019, le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services.

(40 voix pour et 4 abstentions : Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, M. VALLAT SYRIYOTHA)

43/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) à compter du 1^{er} septembre 2019.

(38 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA)

44/ INSTAURE, à compter du 1^{er} juillet 2019, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

(unanimité)

45/ ACCORDE un mandat spécial à Stéphane Prat, Josée Rodrigo, Pierre Chiesa, Mehdy Belabbas, Sabrina Sebāhi, Romain Zavallone, Catherine Vivien, Tariq Aït Amara, Nicole Polian, Evelyne Lesens et Charlotte Pauron, afin qu'ils se rendent aux journées de formation des élu.e.s municipaux organisées par le CEDIS à Toulouse du 19 au 22 août 2019 et AUTORISE le remboursement des frais de mission.

(32 voix pour et 12 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes PHILIPPE, LE FRANC, APPOLAIRE, ANDRIA, BERNARD Sandrine, BAILLON, POURRIOT, MM. VALLAT SYRIYOTHA; TAGZOUT, ALGUL)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 mai 2019.

LA SEANCE A ETE LEVEE À 0H20

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

B. WOJCIECHOWSKI

P. BOUYSSOU